



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GENERAL

CRF(L)/3
26 septembre 2016

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CINQUANTIÈME SESSION
7 – 12 novembre 2016
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS

**DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION
FORESTIÈRE**

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

● TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de vingt-neuf (29) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis que cinq (5) autres sont en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. Il y a vingt-trois (23) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que sept (7) projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les projets en cours d'exécution effective :
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue :
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité : et
- D. Les projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PD 346/05 Rev.2 (F) **Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales de l'Est de l'Amazonie brésilienne (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	515 700
Budget OIBT :	US\$	324 000
Gouvernement du Japon :	US\$	324 000
CONTRIBUTION HOMOLOGUE :	US\$	191 700

Agence d'exécution : EMBRAPA Amazonie orientale

Approuvé au : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : octobre 2007 / 24 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en décembre 2011 (CRFXLIV)
Deuxième prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOLF.12-0128)
Troisième prorogation jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0167)
Quatrième prorogation jusqu'en juillet 2016 (NOLF.16-0090)

Lorsqu'aura été reçue par le Secrétariat de l'OIBT une lettre officielle émanant de l'autorité compétente du gouvernement brésilien lui signifiant la transmission d'un dernier rapport d'audit financier à une date de sa convenance, le Comité pourra déclarer ce projet achevé à sa cinquantième session.

Historique

Ce projet a été approuvé et financé dans son intégralité par le Conseil lors de sa trente-huitième session qui s'est tenue en juin 2005. L'accord réglementant l'exécution du projet a été signé en mai 2007. Après réception et approbation du rapport de lancement et du premier plan annuel des opérations, le premier virement des fonds a été opéré en octobre 2007.

L'objectif de ce projet de contribuer à la reconstitution des secteurs dégradés se trouvant sur des terres appartenant à des foyers ruraux en Amazonie orientale, grâce au renforcement des moyens des paysans présents dans le secteur du projet, et à la mise en réseau de partenariats englobant les paysans concernés, des étudiants de troisième cycle, des établissements de recherche et des associations de producteurs intéressés par la réhabilitation des forêts dégradées. Ce projet prévoit également la mise en

place et le suivi de zones pilote ou doivent être mis en œuvre divers dispositifs de rétablissement des sols et un examen de la législation actuelle visant à freiner le déboisement et à favoriser la réhabilitation des espaces dégradés. Le projet prévoyait d'associer à ses travaux 150 foyers paysans et de créer au moins 20 zones expérimentales, dont neuf devaient faire l'objet d'une observation suivie dans le cadre de laquelle seraient recueillies et traitées des informations sur la biophysique et la chimie des sols.

L'avancement des travaux d'exécution de ce projet depuis la quarante-neuvième session du Comité est résumé ci-dessous, à partir des informations reçues de l'Agence d'exécution par le Secrétariat de l'OIBT.

Le dernier versement de fonds a été effectué en mai 2015, en tenant compte des modifications budgétaires autorisées. À la fin de 2015, le Secrétariat de l'OIBT a suggéré à l'Agence d'exécution que le projet devrait mener ses activités à terme et être déclarée achevée à la cinquantième session du Comité qui se tiendra en novembre 2016. En réponse à ces conseils du Secrétariat, l'Agence d'exécution a demandé une prolongation de la durée d'exécution du projet jusqu'à juillet 2016, ce qui a été ensuite approuvé par le Secrétariat. Au début de 2016, l'Agence d'exécution a également présenté le plan annuel des opérations jusqu'en juillet 2016, son 17^e rapport d'avancement et le rapport d'audit pour 2015. La dernière réunion du comité directeur a eu lieu en juillet 2016 avec la participation des membres de l'équipe du projet, celle des bénéficiaires des trois municipalités où les activités du projet ont été exécutées, et celle de représentants de l'Agence brésilienne de coopération du Ministère des relations extérieures (ABC / MRE) et celle du Secrétariat de l'OIBT. Lors de cette réunion, l'Agence d'exécution a présenté le texte du rapport d'achèvement, une version révisée de l'article destiné à *Actualités des forêts tropicales*, les produits techniques et les moyens de vérification. Elle a toutefois fait savoir que le dernier rapport d'audit financier ne serait remis qu'en mars 2017. Au Brésil, les rapports d'audit des projets exécutés par des entités publiques ne sont préparés par un organisme d'État qu'une fois par an et par projet.

Au vu de ce qui précède, s'impose la conclusion que l'Agence d'exécution a mené à terme les activités du projet, bien que sur une durée d'exécution très supérieure à celle qui avait été prévue, et qu'elle a livré les documents finals de ce projet, à l'exception du dernier rapport d'audit financier.

I Introduction

1. Définition du projet

1.1 Contexte

Au cours des deux dernières décennies, EMBRAPA Amazonie Orientale a élaboré deux importants projets visant les forêts secondaires (« capoeira ») dans la région du nord-est de l'État de Pará, en collaboration avec plusieurs institutions nationales et internationales. Il s'agit des projets suivants :

- Le projet appelé "Tipitamba" (1991), qui a effectué plusieurs activités sur des terres agricoles pour fournir des alternatives à l'essartage, grâce à une coopération entre le Gouvernement brésilien et le Gouvernement allemand : et
- Le projet intitulé « Gestion des forêts de recrû sur les domaines agricoles », qui a commencé en 1997 en étant axé sur une conservation et une gestion des forêts secondaires devant bénéficier aux collectivités rurales dans des espaces où les forêts primaires n'existent plus ou bien sont très fragmentées.

1.1.1 Politiques publiques propres au secteur

Au début des années 2000, le gouvernement brésilien a mis en place un groupe de travail inter-ministériel ayant pour mandat de préconiser des mesures et de coordonner des actions destinées à freiner le déboisement en Amazonie. Cette démarche intersectorielle a abouti au lancement d'un nouveau modèle de réforme agraire, celle-ci étant assortie d'une exploitation durable des forêts, à la différence des établissements de populations aux vocations exclusivement agricoles qui avaient prévalu jusque-là.

1.2 Origines et problématique

Dans le passé, y compris jusqu'à ces dernières années, les modèles économiques du développement en Amazonie prenaient rarement en compte les aspects environnementaux : il en a résulté un déboisement de plus de 280 mille kilomètres carrés. Les causes principales de la modification de cet espace ont été l'élevage, l'exploitation du bois, l'essartage et l'agriculture itinérante sur brûlis, et plus récemment, les cultures de rente céréalières,

- Dans la municipalité de Bragança, l'une des plus anciennes de l'Etat de Pará, l'agriculture se combine aux forêts secondaires en raison du type d'élevage pratiqué depuis la colonisation. Là, l'exploitation intensive des ressources naturelles, motivée par une occupation du sol désordonnée, a conduit à la dégradation de l'environnement sur de vastes étendues, où l'essartage constitue la forme d'agriculture traditionnelle la plus répandue.
- La municipalité de Capitão Poço compte également parmi les secteurs les plus anciens de la colonisation agricole de l'Amazonie. Cependant, à la différence de la municipalité de Bragança, seuls y demeurent 6% de la forêt originelle, et l'élevage y occupe jusqu'à 17% de la surface, à quoi s'ajoute une forte concentration de cultures vivaces.
- La municipalité de Garrafão do Norte, qui constitue un secteur d'occupation plus récente, possède une forêt rélictuelle sur 30% de son territoire et on y pratique une forme d'élevage plus intensive.

Jusqu'au début des années 2000, il n'y a pas eu d'expériences pilote ou de démonstration du rétablissement de réserves classées et de domaines protégés permanents ayant subi une dégradation. L'EMBRAPA a alors lancé le projet INOVAGRI consistant à reconstituer les secteurs dégradés avec la participation de cultivateurs formés à cette fin, et en mettant en œuvre une concertation sur les lois de protection de l'environnement dans ses rapports avec l'agriculture familiale, où furent discutés l'instauration d'un système d'observation pertinent et le développement d'un réseau des secteurs visés par des travaux de rétablissement menés à titre de démonstration.

1.2.1 Aspects économiques

Dans les trois municipalités de la zone du projet, la production agricole est d'échelle familiale et se trouve principalement axée sur les cultures vivrières, comme le riz, les haricots, le manioc et le maïs, et y sont pratiquées les cinq activités agricoles suivantes : cultures annuelles, vivaces et semi-vivaces, consortiums agro-forestiers et élevage.

1.2.2 Aspects sociaux

La socialisation de ce projet s'effectue de deux manières, à savoir (i) des cours spécifiques destinés aux cultivateurs et les discussions sur la législation environnementale et les plans d'occupation des sols, et (ii) des partenariats avec les syndicats représentant les exploitants agricoles des familles rurales, directement concernés par les travaux du projet.

II. Objectifs du projet

La législation brésilienne sur l'environnement énonce que le développement rural en Amazonie doit préserver 80 % du couvert forestier naturel comme Aires de réserves légales (ARL), à l'exclusion des berges des fleuves et des rivages qui sont déclarés Aires de protection permanente (APP). Ce règlement n'a pas été partout observé pour des raisons diverses. Cependant, avec l'adoption du nouveau code forestier brésilien en 2012, la législation environnementale a fixé des règles plus strictes visant la protection des APP et ARL, prévoyant notamment la présentation de rapports sur le rétablissement des secteurs modifiés ou dégradés.

Objectif de développement :

Contribuer au rétablissement des secteurs dégradés des exploitations agricoles familiales en Amazonie orientale, afin d'augmenter le potentiel de production forestière et de se conformer à la législation sur l'environnement.

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place un réseau de démonstration du rétablissement des ARL et APP qui ont été dégradées dans des exploitations agricoles familiales d'Amazonie brésilienne orientale : et
- Mettre au point un observatoire destiné à surveiller et à évaluer le rétablissement des secteurs dégradés et à en rendre compte.

III. Réalisations et produits du projet

On trouvera dans les paragraphes suivants un résumé des principales réalisations accomplies en vue de l'obtention des produits relevant de ces deux objectifs spécifiques. Divers rapports ont été reçus par le projet qui ont été annexés au rapport d'achèvement. Un dossier complet de documents est disponible sur demande auprès du Secrétariat de l'OIBT.

Objectif spécifique 1 : Mettre en place un réseau de démonstration du rétablissement des ARL et APP qui ont été dégradées dans des exploitations agricoles familiales d'Amazonie brésilienne orientale

Produit 1.1

- Les trois premiers cours de formation ont été organisés dans le secteur :
 - o Un cours sur le prélèvement de semences et la production de plants dans la ville d'Altamira en présence de 50 participants :
 - o Un cours sur les stratégies de rétablissement des secteurs dégradés en présence de 150 participants : et
 - o Un cours sur les techniques de prévention et de maîtrise collective des incendies en présence de 150 participants.

Produit 1.2

- Préparation des plans de rétablissement des secteurs dégradés, comprenant la définition des secteurs, le descriptif des dispositifs de rétablissement et celui des espèces arborées :
- Aménagement de pépinières destinées à produire 80 000 plants :
- Élaboration participative de plans et d'une stratégie d'occupation des sols sur 32 exploitations agricoles :
- Mise en place de 32 unités de démonstration du rétablissement des terres dégradés : et
- Apport à 50 ménages d'une assistance technique et didactique au suivi du rétablissement des secteurs dégradés.

*

Produit 1.3

- Organisation de plusieurs ateliers auprès de syndicats d'agriculteurs ayant pour thème la législation actuelle sur l'environnement :

Produit 1.4

- Publication de huit articles techniques et scientifiques :
- Production et distribution d'un millier de calendriers muraux faisant la publicité du projet : et
- Élaboration, édition et distribution de matériaux didactiques sur le rétablissement des forêts.

Objectif spécifique 2 : Mettre au point un observatoire destiné à surveiller et à évaluer le rétablissement des secteurs dégradés et à en rendre compte

Produit 2.1

- Mettre au point un observatoire des secteurs en cours de rétablissement : et
- Mise en oeuvre des activités d'observation et suivi dans neuf secteurs en cours de rétablissement devant servir à former des ménages d'exploitants agricoles.

IV. Résultats et impacts

Plus de 150 familles et de nombreux techniciens ont été formés aux stratégies de rétablissement des secteurs dégradés sur toute la durée du projet. Les activités de surveillance et suivi ont continué sur 28 unités de démonstration du rétablissement pendant plus de huit ans, sur les 32 unités mises en place à l'origine. Les activités de ce projet ont donné lieu à la production de sept thèses de maîtrise et mémoires de fin d'études universitaires. Des discussions ont été menées avec les bénéficiaires sur les difficultés auxquelles sont confrontés les ménages d'agriculteurs du fait de la législation forestière actuelle. Les ménages partenaires en sont venus à accorder plus d'attention à l'utilisation du feu sur leur exploitation. Des implications positives ont été observées dans l'exploitation des ressources par les agriculteurs, qui vont dans le sens d'une amélioration des systèmes d'aménagement et des moyens d'existence. L'amélioration considérable a été reconnue principalement par les propriétaires fonciers, qu'il s'agisse des sols, de la qualité des eaux et du microclimat, ainsi qu'en faisait état en 2012 une des thèses universitaires ayant puisé sa matière dans ce projet.

Ce projet de l'OIBT a procuré aux agriculteurs participants des expériences qui ont influé directement sur leurs démarches d'occupation des sols. Il a été observé que de nombreux agriculteurs partenaires sont devenus des prosélytes des pratiques de conservation et d'exploitation durable des ressources naturelles. Ils souhaitent étendre les unités de rétablissement en plantant des essences arborées sur leurs terres et diffuser leurs expériences, entre autres. Une telle attitude de la part des agriculteurs participants signale un changement de mentalité, qui devrait se développer et continuer à évoluer.

L'approche participative a permis aux ménages d'agriculteurs de prendre part à l'ensemble des travaux, de la cartographie de leurs terres et de la définition des secteurs à rétablir, de la sélection des essences à planter au recueil des données de suivi, et à l'analyse et au suivi du développement des unités de rétablissement. Ce travail a fait que les exploitants agricoles se sentent dans le rôle de chercheurs, et parallèlement il leur a fait prendre conscience de l'importance de la réhabilitation des zones écologiquement sensibles sur leurs terres agricoles, et de celle d'une meilleure gestion de leur domaine. La démarche participative et l'évolution des mentalités qu'elle a entraînée ont été le facteur majeur qui rend compte de la réussite de ce projet, et cela doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques concernant l'agriculture familiale en Amazonie.

Une autre incidence positive de ce projet a été l'afflux des paysans désireux de s'informer sur le projet et ses activités et les partenariats futurs pour le rétablissement d'autres secteurs dégradés, y compris dans d'autres municipalités et régions.

L'un des produits importants de ce projet a été l'étude approfondie de l'incidence des législations, en particulier le nouveau Code forestier, sur le rétablissement des secteurs dégradés et les moyens d'existence des agriculteurs. Ce travail achève de mettre en évidence, sous forme de directives destinées aux ménages d'exploitants agricoles, les mesures importantes à prendre pour le rétablissement des secteurs ayant subi un préjudice environnemental, en vue de se conformer aux exigences nouvelles de la législation.

Les aspects négatifs observés dans la mise en œuvre de ce projet comprennent des retards dans la mise à disposition des financements, qui non seulement ont affecté la mise en œuvre des activités et mais aussi découragé des agriculteurs participants, ainsi que l'équipe technique. Certaines activités ont dû être révisées et adaptées aux situations nouvelles causées par ces revers bureaucratiques.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les partenariats solides et la confiance établie entre les parties prenantes sont source d'innombrables enseignements à tirer de ce projet. Il convient de souligner, à cet égard, qu'un large spectre d'acteurs fournit la clé de la réussite des projets de réhabilitation des terres, en particulier pour la participation significative des bénéficiaires directs et leur changement d'attitude, ainsi que pour la diffusion efficace et la pérennisation des réalisations et des acquis du projet. Un autre enseignement à tirer de ce projet est celui de la durée de ce type de projets de réhabilitation des terres mené sur un mode participatif, laquelle ne peut être inférieure à quatre années, en particulier lorsqu'il s'agit de faire la démonstration des avantages que procure le rétablissement des terres et de convaincre les bénéficiaires des effets positifs qu'ils peuvent en escompter sur leurs moyens d'existence.

La pérennité du projet devrait être assurée des trois manières suivantes :

a) Grâce aux changements d'attitude qui ont été induits, les ménages d'agriculteurs qui ont participé à ce projet poursuivront le travail de rétablissement et d'exploitation des ressources sur un mode pérenne :

b) Les méthodes de surveillance mises au point dans le cadre de ce projet serviront dans l'application du nouveau Code forestier brésilien, là où sont nécessaires des informations sur les secteurs visés par les travaux de rétablissements projetés :

c) Le réseau de 28 exploitations agricoles institué dans le cadre de ce projet a déjà été pris par EMBRAPA comme unités de démonstration qui serviront aux activités de transfert de technologie en partenariat avec l'Agence nationale d'assistance technique et de vulgarisation rurale (ANATER).

Ce projet de l'OIBT a eu pour conséquence directe que l'Agence d'exécution et le ministère de l'Environnement ont récemment approuvé un projet qui offrira d'importantes ressources financières mises à disposition par la Banque allemande KFW pour rétablir des zones forestières sur des terres agricoles dégradées. Dans la mise en œuvre de ce nouveau projet, le réseau pilote des 28 unités de rétablissement servira à la formation des agriculteurs des municipalités de la région la plus déboisée de l'Etat de Pará, et les bénéficiaires de ce projet feront office d'instructeurs dans la formation de ces agriculteurs.

(2) PD 367/05 Rev.2 (F) Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 187,226

Budget OIBT :			US\$	143 856
Gouvernement de la France :	US\$	60 000		
Gouvernement du Japon :	US\$	83 856		
UR2PI :			US\$	34 370
ECO Corp. :			US\$	9 000

Agence d'exécution : Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI) en collaboration avec la Direction générale de l'économie forestière (DGEF)

Approuvé au : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2009 / 12 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en juillet 2010 (NOLF.10-0155)

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le dernier rapport d'audit financier était en attente à la date de rédaction du présent rapport. L'avis de clôture a été envoyé en avril 2016 en priant l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, faute de quoi, la mise à terme de ce projet sera préconisée par le Comité en sa cinquantième session en novembre 2016. À la réception du dernier rapport d'audit financier jugé satisfaisant par le Secrétariat avant la cinquantième session, le Comité pourra déclarer ce projet achevé. Des exemplaires électroniques du rapport d'achèvement et d'autres documents seront mis à disposition sur demande écrite à adresser au Secrétariat.

I. Introduction

Le Conseil a approuvé ce projet à sa 39e session à Yokohama (Japon) en novembre 2005, et le financement destiné à permettre son exécution fut promis en partie lors de la 40e session de juin 2006, pour un montant de 50 000 euros. Le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds prévus pour couvrir la contribution totale de l'OIBT seraient versés sur le Compte spécial. Le financement intégral a été assuré lorsque le solde a été mis à disposition par la France en août 2007. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 7 septembre 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en janvier 2009. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2010, sans rallonge budgétaire de l'OIBT : cette prorogation était justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, sachant qu'une version du rapport d'achèvement du projet a été reçu en décembre 2010, le déroulement de ce projet a été de 23 mois au lieu des 12 initialement prévus par l'agence d'exécution, soit l'Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles (UR2PI) / Direction Générale de l'Économie Forestière.

II. Objectif du projet

L'objectif de ce projet était de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté par l'application de principes aménagistes de base dans les forêts artificielles du Congo. De manière spécifique, il visait à mettre au point un ensemble de critères et indicateurs de la gestion durable s'appliquant aux forêts artificielles du Congo en se fondant sur les Directives OIBT pour la création et l'aménagement de plantations forestières en République du Congo.

III. Réalisations et produits du projet

Après une assez longue période durant laquelle les plantations n'ont plus été considérées comme des enjeux majeurs dans le bassin du Congo (à l'exception de cas particuliers comme les plantations d'eucalyptus du Sud Congo), on assiste à un nouvel intérêt pour les plantations, considérées comme un des meilleurs moyens d'atténuer les fortes pressions environnementales sur les forêts naturelles et sur la filière bois issue de ces forêts naturelles, comprenant différents biens et services (produits ligneux, bois-énergie et charbon de bois, produits forestiers non ligneux, etc.). C'est ce qui explique l'importance de ce projet pour la République du Congo qui doit élaborer un corps de Principes, Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières, ainsi qu'un cadre méthodologique structuré et cohérent. Ce cadre, issu de l'exécution de ce projet, a été élaboré au travers des réalisations et produits résumés ci-après :

- Un rapport sur l'analyse des critères et indicateurs de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles dans le contexte des réalités environnementales du Congo a été rédigé en mettant l'accent sur leur complémentarité avec le corps existant des Principes, Critères et Indicateurs de la gestion durable des forêts naturelles : et
- Un corps national de Principes, Critères et Indicateurs (PC&I) de la gestion durable des forêts artificielles en République du Congo a été élaboré et validé par tous les acteurs concernés. Ce corps national comprend quatre (4) principes, vingt-trois (23) critères et cent (100) indicateurs, ainsi que deux cent cinquante (250) moyens de lecture (outils de vérification) des indicateurs.

Le corps national des principes, critères, indicateurs et outils de vérification de la gestion durable des forêts artificielles en République du Congo a fait l'objet d'essais de terrain sur les stations suivantes : village de Bilala, village de Youbi, village d'Ignié et dans les plantations d'eucalyptus aménagées autour de la ville de Pointe-Noire.

IV. Résultats et impacts

Ce projet a produit un cadre de référence méthodologique structuré et cohérent, valant contribution effective à la politique de gestion durable portant sur les forêts artificielle de la République du Congo. Ce cadre de référence est susceptible de guider de manière adéquate la gestion durable de différents types de plantations (industrielles, villageoises, de rétablissement des sols, agro-forestières, etc.) au profit des acteurs concernés.

Ce cadre pourrait aussi fournir aux acteurs les outils nécessaires au développement d'initiatives futures, à savoir :

- L'évolution des politiques forestières, notamment celle du Code forestier, s'agissant de la création et de la gestion des forêts de plantation en République du Congo :
- La base à la création d'une plateforme de consultation entre le gouvernement et d'autres acteurs et partenaires relative à la création et la gestion des forêts artificielles : et
- L'apparition de concepts comme "la restauration des massifs forestiers", donnant aux différentes modalités de plantations une place dans des démarches plus « écologiques ».

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Il a été nécessaire de consulter les membres du groupe de travail national qui œuvre en faveur de l'utilisation du corps national des principes, critères, indicateurs et outils de vérification de la gestion durable des forêts naturelles afin d'acquérir auprès d'eux les enseignements utiles à une élaboration efficiente du corps national de principes, critères, indicateurs et outils de vérification (PCI&V) de la gestion durable des forêts artificielles en République du Congo.

Le groupe de travail national pour la promotion de la gestion durable des forêts naturelles en République du Congo a été créé par le projet PD 124/01 Rev.2 en vue de l'application des Principes, critères et indicateurs OIBT-OAB harmonisés de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique. Avec ces deux corps nationaux de PCI&V, la République du Congo dispose des outils techniques pour la gestion de ses forêts naturelles et de ses forêts artificielles. Ces deux corps nationaux de PCI&V ont été approuvés par le ministère des Forêts au nombre des réglementations forestières appliquées en République du Congo.

(3) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	899 832
Budget OIBT :		US\$	594 432
Gouvernement du Japon :	US\$	514 432	
Gouvernement de la France :	US\$	60 000	
Gouvernement de Norvège :	US\$	20 000	
Gouvernement du Gabon :		US\$	305 400

Agence d'exécution : Direction Générale des Eaux et Forêts

Approuvé au :	Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)
Date de lancement et durée :	Mars 2009 / 36 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation : jusqu'en mars 2013 (NOLF.12-0274) Deuxième prorogation : jusqu'en décembre 2014 (NOLF.14-0300) Troisième prorogation jusqu'à décembre 2015 (NOLF.15-0005)

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le dernier rapport d'audit financier était en attente à la date de rédaction du présent rapport. À la réception par le Secrétariat du dernier rapport d'audit financier en novembre 2016, le Comité pourra déclarer ce projet achevé. Des exemplaires électroniques du rapport d'achèvement susdit et d'autres documents sont disponibles auprès du Secrétariat sur demande écrite.

I. Introduction

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Deux prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, une version acceptable du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue en août 2016, l'exécution de ce projet aura duré 89 mois au lieu des 36 initialement conçus par l'agence d'exécution (Direction Générale des Eaux et Forêts)

II. Objectif du projet

Le projet avait pour finalité de contribuer au développement du domaine forestier rural, à l'organisation des terroirs villageois et à la lutte contre la pauvreté chez les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants : 1) faire l'expérience de trois forêts villageoises pilote et 2) élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

III. Réalisations et produits du projet

La promulgation du Code forestier en 2001 n'a pas conduit à la mise en place de forêts communautaires au Gabon, envisagées moyen de rendre les populations riveraines de ces forêts indépendantes et auto-suffisantes dans la gestion du domaine forestier qui leur est attribué. Cela s'explique par le défaut de directives officielles leur permettant d'appliquer les dispositions des articles de la loi qui traitent de la création de forêts communautaires (FC). Les forêts communautaires étaient censées remplacer les *permis de pied d'arbre* (un permis de coupe stipulant un quota d'arbres exploitables) et aider les communautés à rehausser leur niveau de vie grâce aux revenus engendrés par les ressources des FC. Ce projet a contribué à la rédaction des lignes directrices ou directives qui faisaient ainsi défaut en produisant les réalisations et produits résumés ci-après :

- 1) Les principales interventions de ce projet étaient centrées sur la facilitation et la mobilisation des processus multi-partenaires, dans les trois sites sélectionnés, parmi ceux qu'avaient retenus l'étude de faisabilité sur les forêts communautaires qui avait été commanditée en 2000 : village d'Ongam (province de l'Estuaire), village de N'kang (province du Woleu-Ntem) et village d'Oyenano au lieu du village de Guiétsou (province de la Ngounié).
- 2) L'exécution de ce projet a contribué à l'élaboration et à la validation des documents techniques de référence les suivants, en produisant des lignes directrices précises à la mise en place et à la gestion des forêts communautaires :
 - Guide pratique d'élaboration d'une étude socio-économique :
 - Guide pratique à la délimitation d'une forêt communautaire :
 - Guide pratique à la cartographie participative d'une forêt communautaire :
 - Guide pratique à un inventaire forestier participative dans une forêt communautaire : et
 - Guide pratique à la préparation d'un plan de gestion simple pour une forêt communautaire.

- 3) Les documents techniques mentionnés ci-dessus et d'autres éléments produits par ce projet, ont conduit à la signature des textes juridiques suivants :
- Décret ministériel No.018/MEF/SG/DGF/DFC traitant des procédures et des formalités d'attribution et de gestion des forêts communautaires :
 - Décret ministériel No.106/MFEPRN traitant du droit de réservation d'une forêt communautaire par une communauté locale, pour un droit de préemption en faveur des communautés locales : et
 - Décret ministériel No.105/MFEPRN traitant des spécifications de chaque partie à la convention de gestion d'une forêt communautaire par une communauté locale.
- 4) Suite à la promulgation des décrets ministériels susdits, le projet a contribué à la création de la forêt communautaire de Nkang par la signature des documents juridiques suivants :
- Décision ministérielle attribuant la forêt communautaire de Nkang (2 973 hectares) à l'association N'NEM-MBO représentant les communautés locales de Nkang : et
 - Convention ministérielle No.02/13/MEF/SG/DGF/DFCom relative à la gestion de la forêt communautaire Nkang signée par le Ministère des Forêts et le président de l'Association N'NEM-MBO, pour une durée de 20 ans, reposant sur le plan de gestion simple (PGS) rédigé avec l'appui du projet. Le PGS est soumis à révision tous les cinq ans et sa révision pourrait être source de modification de la convention ministérielle par addendum.

À l'achèvement du projet, une communauté (Nkang) sur les trois associées à l'exécution d projet s'est vue officiellement attribuée sa forêt communautaire par décision ministérielle.

IV. Résultats et impacts

Les instruments juridiques et les documents techniques susdits, élaborés au cours de l'exécution du projet, ont fourni des lignes directrices et directives qui ont conduit à l'attribution d'une forêt communautaire à une communauté (le village de Nkang) sur les trois qui ont été associées à l'exécution de ce projet. En conséquence, les institutions des pouvoirs publics, en particulier le ministère des forêts dispose de bons outils pour l'attribution et la gestion des forêts communautaires au Gabon. Une unité administrative appelée « Direction de la foresterie communautaire » a été créée pour la mise en œuvre et de ce projet et devrait continuer de fonctionner comme unité spécialisée dans la foresterie communautaire au sein du ministère gabonais des forêts.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avaient été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein du ministère gabonais des forêts. Ce problème a été résolu par la création de la *Direction de la Foresterie Communautaire* (DFC) qui est pleinement responsable de l'exécution de ce projet. La DFC, qui est une unité spécialisée responsable de la foresterie communautaire (foresterie villageoise) au Gabon devrait continuer d'offrir son appui technique aux trois villages associés à l'exécution du projet, soit :

- Communauté de Nkang : pour la bonne exécution du plan de gestion simple :
- Communauté d'Ongam : pour les démarches complémentaires d'obtention de la signature de la décision ministérielle d'attribution d'une forêt communautaire à ce village : ainsi que la convention de gestion ministérielle : et
- Communauté d'Oyenano : pour le parachèvement et la validation du plan de gestion simple requis pour la signature de la decision ministérielle d'attribution d'une forêt communautaire à ce village.

- (4) **PD 419/06 Rev.3 (F) EXT** **Gestion et conservation des semences forestières : Projet de réhabilitation et de restauration des forêts dégradées de Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (réfugiés, personnes déplacées dans le pays et populations riveraines) (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	2 318 280
Budget OIBT :	US\$	1 800 000
Gouvernement du Japon :	US\$	1 800 000

Agence d'exécution / Gouvernement
de C.I. :

US\$ 518 280

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
Approuvé au : Printemps 2013
Date de lancement et durée : octobre 2013 / 48 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 par le système électronique d'approbation, et son financement lui a été accordé lors du même cycle des projets dans le cadre de la Cinquième conférence internationale pour le développement africain (TICAD V). La convention devant régir l'exécution de ce projet a été signée le 2 juin 2013, lors de la réunion TICAD V à Yokohama (Japon), par le ministère des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, le Directeur exécutif de l'OIBT et le Directeur général de la SODEFOR. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 16 octobre 2013.

Ce projet a pour but de contribuer à la gestion durable des forêts classées de Côte d'Ivoire. De manière spécifique, le but de ce projet est de faire réhabiliter les terres forestières dégradées par les populations déplacées et les réfugiés. Une réunion extraordinaire s'est tenue en août 2013, préparatoire à la transition sans heurt entre PD 419/06 Rev.3 (F) et PD 419/06 Rev.3 (F) EXT-TICAD5 Rev.1, en vue de faire en sorte que les principaux produits, résultats et acquis du premier projet viennent alimenter le second dans son exécution.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, selon le plus récent rapport d'activité du projet et d'après les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux de ce projet peut se résumer principalement comme suit :

- Le degré (en pourcentage) d'accomplissement de toutes les activités du projet par l'agence d'exécution (SODEFOR) est présenté dans le tableau ci-dessous :

Activités du projet	Partenaires responsables	Pourcentage d'accomplissement
A.1.1 Collecte et traitement des semences forestières.	SODEFOR et leaders des communautés locales	100
A.1.2 Production des stumps dans les pépinières forestières centrales de la SODEFOR.	SODEFOR et leaders des communautés locales	75
A.1.3 Organiser des formations sur la mise en place, la gestion et la maintenance d'une pépinière forestière, avec les communautés locales	SODEFOR	100
A.1.4 Production des plants forestiers dans les deux pépinières forestières mises en place par les communautés locales (une pépinière près de chaque forêt classée).	SODEFOR et leaders des communautés locales	75
A.1.5 Production des plants forestiers dans les deux pépinières locales (près des Forêt Classées de Duékoué et de Scio), avec les stumps fournis par les pépinières forestières centrales de la SODEFOR.	SODEFOR et leaders des communautés locales	75
A.1.6 Distribution des plants forestiers aux ménages sélectionnés parmi les communautés locales.	SODEFOR	40
A.2.1 Réaliser une étude socio-économique dans la zone du projet après une série de campagnes de sensibilisation.	SODEFOR & Consultant	100
A.2.2 Identification et sélection des ménages, parmi les communautés locales, qui seront impliqués dans l'exécution du projet.	SODEFOR et leaders des communautés locales	100
A.2.3 Organiser des formations sur la création et la gestion des associations et/ou coopératives, pour les communautés locales.	SODEFOR & Consultant	40

A.2.4 Distribution des « farming kits » (contenant semences des cultures vivrières sélectionnées, petits matériels et outillages, etc.) aux ménages sélectionnés parmi les communautés locales (personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et/ou populations locales riveraines), pour la production des produits vivriers qui seront associés aux arbres, à travers le système taungya d'agroforesterie.	SODEFOR et leaders des communautés locales	25
A.2.5 Fournir l'assistance pour organiser les communautés locales en coopératives et/ou associations.	SODEFOR & Société civile	75
A.2.6 Mise en place des magasins pour le stockage des produits vivriers provenant des plantations d'agroforesterie établies par les communautés locales et aussi pour l'installation de petites machines de transformation des produits vivriers.	SODEFOR, Leaders des communautés locales & Société civile	0
A.3.1 Organiser des formations sur les différentes étapes conduisant à l'établissement des plantations d'agroforesterie avec les méthodes de taungya.	SODEFOR et leaders des communautés locales	40
A.3.2 Préparations des terrains dans les Forêts Classées de Duékoué et de Scio, avec les communautés locales.	SODEFOR et leaders des communautés locales	75
A.3.3 Etablissement des plantations d'agroforesterie avec les méthodes de taungya utilisées par les communautés locales.	SODEFOR et leaders des communautés locales	10
A.3.4 Désherbages et autres actions d'entretien des plantations d'agroforesterie établies par les communautés locales avec les méthodes de taungya.	SODEFOR et leaders des communautés locales	30
A.3.5 Suivi et évaluation des plantations d'agroforesterie établies par les communautés locales avec les méthodes de taungya.	SODEFOR, OIBT & bailleurs de fonds	50

- Cinq pépinières (trois autour du village de Guiglo, une dans le village de Guinkin et une dans le village de Bedi-Goazon) ont été créées avec la participation des populations riveraines, dûment formés à cette fin par les techniciens de la SODEFOR, pour la production d'un total de 620 000 plants de teck (*Tectona grandis*) et d'essences indigènes : *Tieghemela heckelii*, *Ricinodendron heudelotii*, *Khaya ivorensis*, *Pericopsis elata*, *Mansonia altissima* et *Irvingia gabonensis*). Deux cent mille (200 000) plants supplémentaires ont été apportés de la pépinière créée dans la forêt classée de Yapou-Abbé afin de répondre aux besoins des activités de réhabilitation dans les forêts classées de Duékoué et Scio :
- Environ 1 043,67 ha de plantations ont été aménagés avec la participation des populations riveraines en vue de la réhabilitation des forêts classées de Duékoué et Scio, en utilisant les plants de teck et des essences indigènes susdites : et
- L'Agence d'exécution continue d'encourager les communautés locales de cinq villages (Zéaglo, Bedygoazon, Guézon, Niambly and Tien-Oula) à s'organiser en associations ou coopératives, lesquelles ont bénéficié du soutien du projet pour leur participation aux activités de réhabilitation devant être effectuées dans les forêts classées de Duékoué et Scio. Il a aussi été distribué de l'outillage agricole aux collectivités villageoises susdites en vue de leur permettre une production agricole dans le cadre d'un système de complantation agroforestier taungya, à mettre en place durant les activités de réhabilitation réalisées dans les forêts classées de Duékoué et Scio.

(5) PD 450/07 Rev.2 (F I) Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	666 255
Budget OIBT :		US\$	402 516
Gouvernement du Japon :	US\$	402 516	
Gouvernement du Ghana (en nature) :		US\$	110 039
Michigan Technological University :		US\$	94 500
SAMARTEX (en nature) :		US\$	59 200

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)*

Approuvé au : Session XLIV du CIBT novembre 2008 Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : avril 2011 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation : décembre 2014 (NOLF.14-0125)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial. Il a reçu son financement intégral dans le cadre du cycle régulier des projets OIBT du printemps 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 21 décembre 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 26 avril 2011. Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à développer les capacités à mettre en œuvre une foresterie MDP au Ghana par le biais d'une réhabilitation communautaire des forêts dégradées. Il vise de manière spécifique à améliorer la capacité MDP forestier au Ghana par le biais de forêts communautaires orientées vers la réduction de la pauvreté, en corrélation avec la gestion durable des forêts (GDF), et en impliquant le secteur privé et les populations autochtones.

Toutes les activités prévues dans le cadre de ce projet ont été accomplies par l'Agence d'exécution. L'avis de clôture a été envoyé en avril 2016 en priant l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, faute de quoi, la mise à terme de ce projet sera préconisée par le Comité en sa cinquantième session en novembre 2016. Toutefois, ni dernier rapport d'audit financier, ni le rapport d'achèvement, n'avait été reçus au Secrétariat au moment de la rédaction du présent rapport. L'Agence d'exécution a informé le Secrétariat que la préparation du rapport d'achèvement était en cours. Lorsque ces documents auront été reçus, avant la cinquantième session du Conseil en novembre 2016, notamment un dernier rapport d'audit financier satisfaisant, le rapport d'achèvement et d'autres documents nécessaires, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(6) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 547 558
Budget OIBT :		US\$	656 630
Gouvernement du Japon (Min. des forêts) :	US\$	656 630	
EMBRAPA :		US\$	576 807
MMA :		US\$	263 271

IFT : US\$ 50,850

Agence d'exécution : *Embrapa Amazônia Oriental* (EMBRAPA), Belém, Pará

Approuvé au : Printemps 2008

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2008. En 2011, le gouvernement du Brésil présenté à nouveau la proposition avec un budget modifié en sollicitant une autre possibilité de financement dans les 20 mois. En 2013, la proposition a été plus amplement modifiée dans son budget et soumise de nouveau pour financement pour une période supplémentaire de 20 mois. Le projet a été financé en intégralité à la cinquantième session du Conseil tenue en novembre 2014, et la convention de projet a été signée officiellement en décembre 2015.

L'Agence d'exécution a cependant demandé au Secrétariat de pouvoir de nouveau modifier ce projet dans son objectif de développement, son objectif spécifique et la définition des produits attendus en vue de concentrer ses activités sur les forêts communautaires et les produits forestiers non ligneux (PFNL) en plus des forêts productrices de bois à une échelle commerciale. Il a été souligné par l'Agence d'exécution que ces deux catégories de forêts nécessitent des interventions pour faire progresser la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne.

Ce projet vise à mettre à profit les résultats obtenus par un projet terminé, PD 57/99 Rev.2 (F) « Gestion durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase I » mis en œuvre par l'EMBRAPA. Dans sa première phase, le projet a mis au point et validé, en collaboration avec deux entreprises de la filière bois, un ensemble d'outils et de gestion sylvicoles destinés à accompagner les entreprises qui travaillent dans les forêts d'Amazonie brésilienne à la planification, la mise en œuvre et le suivi de leurs exploitations, afin de dégager des gains financiers soutenus dans le cadre environnemental et des conditions sociales actuelles et celles d'un avenir envisageable.

L'actuel objectif de développement de cette deuxième phase, s'il n'est pas ultérieurement modifié par l'EMBRAPA, est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de tailles moyennes et grandes en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités qui ont été mis au point. Ce projet vise en particulier à : permettre le développement d'outils de gestion durable des forêts (outils GDF) : développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes d'État responsables de la gestion des forêts : évaluer les impacts directs et indirects du transfert des outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les principaux produits originaux de ce projet sont les suivants : un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF, des lignes directrices devant sous-tendre la GDF : le renforcement de la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux outils GDF : les clients du projet formés à l'utilisation des outils de gestion durable des forêts : des stratégies de transfert des outils GDF évaluées et l'évaluation des impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements provoqués par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées.

Au début de 2016, le rapport de lancement a été rédigé par l'Agence d'exécution à partir des objectifs et des résultats modifiés comme susdits, et soumis au Secrétariat de l'OIBT, avec une demande de premier décaissement de fonds. Cependant, l'agence d'exécution a été informée par le Secrétariat de l'OIBT en juin 2016 que toutes les tranches de financement des projets de l'OIBT devaient être suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les représentants de l'Agence d'exécution, l'Agence brésilienne de coopération (ABC), et ceux du Secrétariat de l'OIBT ont tenu une réunion officieuse en juin 2016 et ils sont convenu d'attendre la décision que le Conseil doit prendre lors de sa 52e session en novembre 2016.

(7) PD 454/07 Rev.3 (F) Gestion communautaire des forêts : alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maués État d'Amazonas (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	650 332
Budget OIBT :		US\$	513 527
Gouvernement du Japon :	US\$	463 527	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
IBENS :		US\$	136 805

Agence d'exécution : Institut de recherche-développement amazonien (IPDA) – nouvelle agence d'exécution

Approuvé au : XLVIème CIBT décembre 2010 Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2012 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Prorogation du projet jusqu'en décembre 2016 (NOLF.15-0136)
d'achèvement du projet :

Le Conseil a approuvé ce projet au printemps de 2008. La proposition révisée de ce projet a été approuvée par le Conseil à sa quarante-sixième session et a été financé en intégralité à la même session. En février 2011, le texte de la convention d'exécution du projet a été transmis au Gouvernement du Brésil pour examen conjoint avec l'IBENS, soit l'agence d'exécution originelle qui devait mettre en œuvre le projet. Cependant en avril 2011, le Gouvernement brésilien a informé le Secrétariat que l'IBENS avait été transféré dans l'État de Bahia, et que cet organisme ne pouvait donc plus faire office d'agence d'exécution de ce projet qui prévoyait la mise en œuvre de ses activités dans l'État d'Amazonas.

En conséquence, le Gouvernement brésilien s'est mis en quête d'un autre organisme susceptible de prendre en main l'exécution de ce projet et a prié le secrétariat de l'OIBT d'envisager de nommer pour nouvelle agence d'exécution l'Institut amazonien de recherche et développement (IPDA). Dans cette optique, le Gouvernement brésilien a resoumis au Secrétariat une demande officielle de changer d'agence d'exécution en fournissant un descriptif et d'autres renseignements précis sur l'IPDA. Le Secrétariat de l'OIBT a examiné le dossier et a considéré que cette demande était justifiée, et l'IPDA a été adoptée comme nouvelle Agence d'exécution à la quarante-cinquième session du Comité en novembre 2011.

La convention réglementant l'exécution du projet a été officiellement signée en janvier 2012. Le premier virement de fonds a été opéré en mai 2012, suite à la transmission par l'agence d'exécution du rapport de lancement du projet, du premier plan des opérations annualisé, et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet par l'agence d'exécution, et à l'acceptation de ce dossier par le Secrétariat de l'OIBT. La deuxième et la troisième tranches de fonds ont été débloquées en juillet 2014 et novembre 2015.

Ce projet vise à mettre en place trois zones sous contrôle de collectivités au sein de la forêt domaniale Maués avec pour finalité la production de bois, conformément aux plans de gestion devant être préparés dans le cadre d'une des activités du projet. Le bois produit sera destiné à être commercialisé sur les marchés des villes de la région soit les villes de Maués et Parintins.

Ce projet a été confronté à des problèmes d'ordre administratif depuis ses débuts. Après l'embauche puis le licenciement des deux premiers coordinateurs du projet, le troisième coordonnateur de projet a été recruté et approuvé par le Secrétariat de l'OIBT en novembre à 2015.

Le nouveau coordonnateur a été en mesure de mobiliser la participation des communautés au projet. Administrativement, le premier pas a été d'organiser une réunion informelle en février 2016 à Brasilia avec les représentants de l'IPDA, l'Agence brésilienne de coopération (ABC) et le Secrétariat de l'OIBT. L'objectif principal de la réunion était d'examiner les produits et les activités obsolètes du projet et de préparer les documents pour la réunion suivante du comité directeur du projet.

La réunion du comité directeur a été suspendue, faute de tout nouvel apport de financement de l'OIBT. Dans l'intervalle, on a pu constater un changement d'attitude radical, du côté de l'Agence

d'exécution, s'agissant de la préparation de rapports d'avancement et de rapports techniques qui répondent aux lignes directrices de l'OIBT.

L'Agence d'exécution a présenté une demande de décaissement de la quatrième tranche de financement en juin 2016. Toutefois, en raison de la suspension de tous les versements aux projets OIBT de leurs tranches de financement en juin 2016, le versement demandé n'a pas été opéré et la réunion prévue du Comité directeur du projet a été reportée à une date indéterminée. La suspension des versements a provoqué de la déception parmi les membres de la communauté en attente de l'exécution projet, ainsi que dans l'équipe IPDA. Néanmoins, l'Agence d'exécution a fait connaître le maintien de son engagement à mettre en œuvre ce projet.

(8) PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières (OIBT
«Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT » (OIBT)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	4 518 857.00
Budget OIBT :		US\$	3 890 681.00
Gouvernement du Japon :	US\$	3 523 645.00	
Gouvernement de la Suisse	US\$	270 000.00	
Gouvernement de Belgique	US\$	97 036.00	
Etablissements de formation membres du RIFFEAC :		US\$	110 300.00

Agence d'exécution : Secrétariat du RIFFEAC

Approuvé au : Printemps 2011

Date de lancement et durée : avril 2011 / 60 mois

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial.

Ce projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale afin de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le bassin du Congo, tout en assurant la conservation de la biodiversité dans ce même bassin.

La Belgique a promis \$ EU 97 037 en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de \$ EU 1 080 741 pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (phase I dotée d'un budget OIBT de \$ EU 569 689 et phase II dotée de \$ EU 511 052) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été ultérieurement révisé dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6 (XLVI)], en collaboration étroite avec les institutions RIFFEAC et le secrétariat de la CDB. Son budget a été augmenté en passant de \$ EU 1 080 741 à \$ EU 4 408 557. En application de la décision 4(XLVI) du Conseil, la version révisée a été mise en ligne sur le site Internet de l'OIBT et approuvée dans le cadre de la procédure électronique de non-objection le 6

juillet 2011. Ce projet a été partiellement financé à la quarante-septième session du Conseil au Guatemala en novembre 2011. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en mars 2012. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2012.

La part OIBT du budget de ce projet a été révisée afin de correspondre à la somme de \$ EU 3 890 681,00 pourvue par les bailleurs de fonds (Belgique, Japon et Suisse) et un additif à la convention réglementant l'exécution de ce projet a été officiellement signé par l'agence d'exécution, qui est le secrétariat du RIFFEAC, le 21 juillet 2015 d'une part et par le Secrétariat de l'OIBT d'autre part le 29 juillet 2015.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité et selon le plus récent rapport d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- On trouvera dressé dans le tableau ci-après l'état des acquisitions et mises à disposition contractuelle de biens d'équipement par l'agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) au profit de sept établissements de formation membres du RIFFEAC (CRESA-Yaoundé au Cameroun, ENEF-Libreville au Gabon, ENEF-Mbalmayo au Cameroun, ERAIFT-Kinshasa en République démocratique du Congo, IDR-Brazzaville en République du Congo, ISDR-Mbaïki en République Centrafricaine et l'Université de Dschang au Cameroun), qui sont directement associés à l'exécution du projet :

Etablissement d'enseignement et pays	Objet du contrat/bail	Nom du fournisseur	Durée du bail/contrat (mois)	Budget total (\$EU)	Somme versée (\$EU)	Solde restant (\$EU)
CRESA-Yaoundé Cameroun	V	Leroy Beaulieu	2	78 334	26 168	52 166
	E.I.	INTERFACE	2	18 115	18 115	0
	C/R	MGS	3	62 010	62 010	0
	E.F.	ITKE	2	61 007	61 007	0
ENEF-Mbalmayo Cameroun	V	Leroy Beaulieu	2	78 333	26 166	52 167
	C/R	Trinity	10	92 800	48 300	45 500
FASA-Dschang Université Cameroun	V	Leroy Beaulieu	2	78 333	26 166	52 167
	E.I.	INTERFACE	2	18 115	18 115	0
	C/R	SISERCO	6	176 510	55 000	121 510
	E.F.	ITKE	2	61 008	61 008	0
ISDR-Mbaïki République Centrafricaine	E.I.	Yang	2	49 962	49 962	0
	C/R	Groupe SYLVA	6	129 731	47 000	82 731
	E.F.	Yang	2	88 892	88 892	0
ENSAF-Brazzaville (ex. IDR) Rép. du Congo	V	CFAO Congo	2	65 328	65 328	0
	E.I.	CGR	2	34 842	34 842	0
	C/R	Co-Maison	6	180 027	0	180 027
ERAIFT-Kinshasa Rép. Dém. du Congo	E.I.	IT-COM	2	79 857	17 974	61 974
	V	CFAO RDC	2	74 214	0	74 214
	E.F.	GEOSCIENCE	3	84 500	68 000	16 500
TOTAL				1 511 918	739 211	772 707

C/R : construction / requalification de locaux : E.F. : Equipement forestier : E.I. : ordinateurs et accessoires : V : véhicule

- L'agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) a continué de diffuser douze (12) modules et programmes formations de référence et leurs méthodes d'enseignement [six (6) de niveau universitaire et six (6) de niveau inférieur], qui avaient été préparés et parachevés par l'université Laval et le Centre technique forestier (CERFOR) du Canada en concertation avec les établissements d'enseignement et de formation professionnelle membres du RIFFEAC, aux sept établissements RIFFEAC associés à la mise en œuvre du projet ainsi qu'à d'autres établissements d'enseignement membres du RIFFEAC :

- Des Groupes de travail thématiques ont été constitués pour assurer la suite de l'opérationnalisation et de la mise en œuvre de ces douze modules et programmes de formation et leurs méthodes didactiques dans tous les établissements d'enseignement RIFFEAC, y compris ceux qui ne sont pas directement épaulés par le projet PD 456/07 Rev.4 (F). Ces groupes de travail thématiques interagissaient par Internet pour assurer l'échange d'informations sur l'internalisation progressive des programmes et modules de formation de référence dans chaque établissement d'enseignement RIFFEAC.

(9) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	258 674
Budget OIBT :		US\$	209 574
Gouvernement du Japon (FA) :	US\$	209 574	
Gouvernement de Thaïlande :		US\$	49 100

Agence d'exécution : Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels, de conservation de la faune et de la flore de Thaïlande

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : août 2013 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Prorogation du projet jusqu'au 31 décembre 2017 (NOLF.06-
d'achèvement du projet : 0066)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au Département Royal des Forêts pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard, la convention d'exécution de ce projet a été officiellement signée le 1er mars 2011. Les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet ayant été menées à bien, le projet est entré en phase d'activité en août 2013. La durée d'exécution du projet a été prolongée jusqu'à la fin de 2017 en raison du retard d'exécution de nombreuses activités du projet.

Le projet vise à contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux provenant de sources durables et licites. Plus précisément, le projet vise à établir un système complet de C & I de la gestion durable des forêts de Thaïlande. Les produits attendus de ce projet sont les suivants : Les résultats attendus du projet sont : un corps de C & I national et des normes de performance de la GDF élaborés, testés et adoptés : un dispositif de traçabilité national mis au point, testé et adopté : un système d'audit reposant sur les C & I, des normes de performance en matière de traçabilité du bois mises au point, testées et adoptées, et un personnel adéquat formé à l'audit utilisant les C & I et les normes de performance et de traçabilité.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, les activités du projet ont été axées sur l'engagement de deux consultants nationaux devant élaborer le texte des C & I nationaux de la GFD, des normes de résultat pour les forêts artificielles et les forêts communautaires, ainsi qu'un projet de système de traçabilité et de suivi des matériaux traités par la filière en Thaïlande. Après l'élaboration du texte des C & I nationaux et celle des dispositifs de traçabilité, il est prévu d'éprouver ces textes en des sites pilotes et d'organiser des ateliers nationaux de concertation. L'Agence d'exécution a soumis en juin 2016 une proposition d'engagement de deux consultants nationaux assortie des cahiers des charges correspondants. Cependant, l'Agence d'exécution réexamine les activités du projet en envisageant une restructuration de ses principaux éléments, notamment l'engagement des deux consultants nationaux, eu égard à la suspension, intervenue en juin 2016, de tous les décaissements de fonds à tous les projets de l'OIBT.

(10) PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	430 424
Budget OIBT :	US\$	338 256
Gouvernement du Japon :	US\$	338 256
Gouvernement d'Indonésie	US\$	92 168

Agence d'exécution : Direction du contrôle des bassins versants et de la protection forestière, Ministère indonésien de l'Environnement et des Forêts

Approuvé au : Printemps 2009
Validité prorogée lors de la Session CIBT XLVI de novembre 2010 à Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : décembre 2015 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 et la validité de sa convention d'exécution a été prorogée à la quarante-sixième session du CIBT jusqu'au printemps 2013. Ce projet a été finalement financé lors de la 48ème session du CIBT en novembre 2012. Le texte de la convention de projet a été envoyé au Ministère indonésien des forêts en janvier 2013. La convention de projet a été dûment signée en octobre 2014. L'agence d'exécution a présenté le rapport de lancement assorti d'un plan annuel d'opération (PAO) pour la première année et elle a entamé la mise en œuvre des activités du projet en décembre 2015.

Le retard important accumulé par la mise en œuvre de ce projet dans sa phase préparatoire a abouti à un changement d'Agence d'exécution, qui après avoir été le gouvernement provincial de Bengkulu, auteur de ce projet, est devenu le ministère des Forêts. La mise en œuvre du projet a encore été retardée en raison de la réforme structurelle touchant le Gouvernement d'Indonésie. L'évolution des salaires et des prix des automobiles depuis le moment de la formulation de ce projet a eu elle aussi une incidence considérable sur la mise en œuvre du projet. L'exécution du projet a néanmoins bien avancé depuis son lancement grâce aux efforts de collaboration entre les gouvernements nationaux et provinciaux et d'autres intervenants.

Le but de ce projet est de réhabiliter et de restaurer les forêts dans la province de Bengkulu et d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales par le biais de leur participation à la plantation d'essences marchandes adaptés aux réalités locales et riches de potentiels. Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants : (i) mettre en place les techniques adaptées à la production de matériel de plantation de qualité supérieure à partir de produits locaux à potentiel commercial.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, le projet a progressé principalement dans les domaines suivants, selon les derniers rapports d'avancement et les faits saillants présentés par le système de suivi mensuel en ligne (OLMS) :

- Kayu Bawang (*Disoxylum mollissimum* Bl) et le durian (*Durio spp*) ont été retenus comme espèces commerciales prometteuses et adaptables aux conditions locales. Un peuplement de *kayu bawang* et un pied-mère de *durian buntara* ont été identifiés comme sources de semences par une équipe d'experts et ont ensuite été certifiés par le gouvernement provincial et le gouvernement national (activité 1.1.1) :
- Trois corps de directives techniques ont été rédigés pour le traitement et la manutention des semences et la plantation des deux essences commerciales identifiées. Ces trois ensembles de directives comprennent des directives techniques sur le traitement et la manutention des graines et des plants de *kayu bawang* : des directives techniques sur la multiplication des plants de *durian buntara* : et des directives techniques sur la plantation de *kayu bawang* et de *durian buntara* (activité 1.2.1)
- Un total de 6000 plants de *kayu bawang* ont été produits pour être distribués aux communautés locales. Pour *durian buntara*, plus de 2000 tiges ont été prélevées sur le pied-mère et ses greffés, et le

greffage a débuté en vue de produire des greffés devant être distribués et fournir des plants de qualité dans l'avenir (activité 2.1.1) :

- À partir des résultats des concertations avec l'agence collaboratrice et les communautés participantes, les emplacements des parcelles de démonstration ont été définis pour les deux districts visés dans ce projet (activité 2.2.2) : et
- Un état des lieux a été dressé des conditions socio-économiques des communautés participantes, ainsi que de l'état de la végétation et des sols des parcelles de démonstration (activité 2.2.1).

Le Comité directeur du projet a convoqué sa deuxième réunion et a effectué une descente de terrain en avril 2016. Les participants ont confirmé l'avancement régulier de l'exécution de ce projet qui s'effectue grâce à l'étroite collaboration et la concertation entre l'agence d'exécution, l'agence collaboratrice et les communautés riveraines participantes, ainsi que d'autres acteurs dont les propriétaires des sources de semences et les producteurs de graines locaux.

À l'issue de sa deuxième réunion qui s'est tenue en avril 2016, le Comité directeur du projet a avalisé la réaffectation de la somme de 4 800 \$EU à l'achat d'un véhicule du projet, le prix de ce dernier ayant sensiblement augmenté depuis la formulation du projet en 2008. La demande officielle d'une modification budgétaire a été ultérieurement approuvée. Cependant, l'achat du véhicule a été suspendu en raison du report *sine die*, intervenu en juin 2016, de tout versement des tranches de financement des projets OIBT, et un véhicule 4X4 a été pris en location pour être utilisé par l'équipe de projet, ce qui se trouve être plus onéreux qu'un achat.

(11) PD 495/08 Rev.4 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	608 998
Budget OIBT :		US\$	492 588
Gouvernement du Japon :	US\$	350 000	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	142 588	
INAB :		US\$	116 410

Agence d'exécution : Institut forestier national (INAB)

Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : avril 2011 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Prorogation jusqu'au 31 juillet 2016 (NOLF.15-0181)
d'achèvement du projet :

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-septième session en décembre 2011. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée le 2 avril 2012. Le premier virement de fonds a été opéré fin mars 2013 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, du premier plan de travail annuel détaillé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et après que ce dossier eut été approuvé par le Secrétariat. Le deuxième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'INAB en décembre 2013, le troisième en octobre 2014, le quatrième en mai 2015 et le cinquième en novembre 2015, après qu'eut été vérifié le respect par l'agence d'exécution des conditions fixées pour chacun de ces virements.

Trois réunions très productives du Comité directeur du projet se sont tenues à Guatemala City et dans les aires d'influence du projet, la première en novembre 2013, la deuxième en septembre 2014 et la plus récente en août 2015. Lors de cette dernière réunion, le comité directeur a constaté que le projet se déroulait dans le respect de son calendrier, son achèvement fructueux étant attendu fin juillet 2016. Toutefois, en raison de la dépréciation des fonds de l'OIBT, le sixième et dernier décaissement de 50 000,00 \$EU, demandé par l'Agence d'exécution début mai 2016, n'a pas pu être opéré dans les délais. Compte tenu de cela, l'INAB a décidé de poursuivre un minimum d'activités du projet avec des fonds

homologues contrepartie jusqu'à ce que l'ultime décaissement de fonds OIBT puisse être opéré au crédit du projet, devant permettre son achèvement fructueux.

Depuis de nombreuses années, divers intervenants du secteur forestier ont tenté de produire des informations sur la croissance des forêts, les sites et la productivité dans le pays. Ces efforts ont cependant été limités par des contraintes institutionnelles, techniques et financières. Ce projet répond à la nécessité de produire des informations sur la forêt naturelle et la productivité des plantations forestières de manière à fournir des données destinées à illustrer et à promouvoir les pratiques les meilleures dans la planification de la gestion forestière durable et sa mise en œuvre, dans l'augmentation de la productivité des forêts et partant la valorisation des activités forestières, ce qui doit entraîner à son tour un ralentissement du rythme du déboisement et une moindre vulnérabilité de l'environnement.

Le projet vise à élaborer 12 itinéraires techniques pour des espèces forestières phare à partir de la création de réseaux de placeaux d'échantillonnage permanent à l'échelon national. Il prévoit une large diffusion, une sensibilisation et l'enseignement de formations, ainsi qu'une approche transverse auprès des principaux intervenants, dont les secteurs privé et public et la recherche universitaire.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, l'état des travaux du projet, et ses principaux produits, tels qu'ils ressortent du plus récent rapport d'activité remis en février 2016, peuvent se résumer par produits principaux comme suit :

Produit 1 : Instauration d'un système d'information construit sur des placeaux forestiers d'échantillonnage permanent

- Le recueil de données auprès des réseaux existants de placeaux permanents d'échantillonnage est sur le point de s'achever (effectuée à 85 %) :
- L'évaluation statistique de la répartition et du nombre des placeaux d'échantillonnage permanent s'est achevée (effectuée à 100 %) :
- L'observation, la compilation des données et la systématisation des actuels placeaux permanents d'échantillonnage se poursuivent sans interruption. Des données ont été recueillies sur un total de 920 placeaux : 880 dans les plantations, 15 dans les forêts naturelles de conifères et 25 dans les forêts de feuillus naturelles (effectuée à 100%) :
- Trois cent quatre-vingt quatre (384) nouveaux placeaux permanents ont été créés dans neuf (9) des directions régionales de l'INAB, soit bien au-delà des 96 placeaux dont la mise en place par le projet avait été originellement prévue (effectuée à 400 %) :
- La systématisation des informations de suivi nouvellement recueillies sur les placeaux permanents d'échantillonnage est presque achevée (effectuée à 85 %).

Produit 2 : Au moins 12 paquets technologiques développés pour fournir des données stratégiques utiles à la prise de décision dans la planification et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts

- La mise à jour du logiciel des placeaux permanents est en cours à l'échelle nationale (effectuée à 60 %) :
- La hiérarchisation par rangs de priorité des espèces d'arbres devant être incluses dans les paquets technologiques est achevée (effectuée à 100 %) :
- La production de tables et de courbe de cubage pour certaines des essences prioritaires est en cours (effectuée à 65 %) : et
- L'élaboration des paquets technologiques pour 12 essences à bois d'oeuvre est en cours et celui du teck (*Tectona grandis*) est déjà achevé (10 %).

Produit 3 : La stratégie de diffusion et de communication sur la productivité forestière guatémaltèque est en cours d'élaboration

- L'exécution de la stratégie de diffusion et de sensibilisation se poursuit et plusieurs rapports annuels ont été produits sur la dynamique forestière au Guatemala (effectuée à 85 %) :
- Certains résultats intermédiaires ont été préparés et téléversés sur les sites Web de l'INAB et de la SIFGUA (effectuée à 55 %) : et
- La conception et la publication d'un système d'information géographique sur les placeaux permanents sont bien avancées (effectuées à 70 %).

Produit 4 : Renforcement des capacités à assurer la bonne exploitation d'un système d'information sur la productivité des forêts au Guatemala

- Le programme de formation permanente des parties prenantes du secteur forestier est bien engagé, et à ce jour 18 ateliers et autres activités de formation ont été organisés (effectuée à 85 %) : et
- L'application d'une stratégie de diffusion des résultats se poursuit (effectuée à 65 %).

L'agence d'exécution a également produit à ce jour plusieurs produits, dont des études, des cartes, des documents techniques et une thèse. Ces publications pourront être téléchargées sur le site Web de l'OIBT pour diffusion à tous les pays membres et d'autres parties intéressées.

Le projet était en bonne voie jusqu'à ce que nombre de ses activités dussent être mises en attente en raison du report sine die du décaissement de la dernière tranche de financement du projet, ce qui s'explique par la suspension des financements de tous les projets OIBT intervenue en juin 2016.

(12) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Liberia 3C" (Liberia)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	505 320
Budget OIBT :		US\$	396 310
Gouvernement de la Suisse :	US\$	78 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	68 310	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement du Liberia :		US\$	109 010

Agence d'exécution : *Forestry Development Authority (FDA)*

Approuvé au : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : juillet 2009 / 30 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation du projet : jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0019)
Deuxième prorogation du projet jusqu'à décembre 2016 (NOLF.16-0057)

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. L'accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces utiles et la nomination d'un coordonnateur de projet.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Liberia, de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite « approche 3 C » : basée sur le commerce, axée sur la conservation et la participation communautaire, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF) : la pérennité économique, écologique et sociale.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants : 1) l'élaboration d'une politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier ; et 2) le développement des connaissances, des savoir-faire et des moyens d'intervention de la *Forest Development Authority*, et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Au cours des trois dernières années, l'agence d'exécution n'a remis aucun rapport d'activité de ce projet qui permettrait de faire connaître l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été

initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la *Forestry Development Authority* (FDA), qui est l'agence d'exécution du projet. Comme l'avait préconisé la quarante-septième session du Comité, une mission spéciale de surveillance financière a été effectuée par M. Manohar, responsable financier et administratif de l'OIBT, du 5 juin au 2 juillet 2014, afin de produire un bilan technique et financier approfondi de l'exécution de ce projet.

Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2016 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, aucun rapport d'avancement n'avait été présenté par l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) à la date de rédaction du présent rapport. Par conséquent, aucune dernière information n'est disponible qui permettrait une mise à jour du degré d'exécution des activités de ce projet.

(13) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	775 114
Budget OIBT :		US\$	465 264
Gouvernement du Japon :	US\$	445 264	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	20 000	
Gouvernement du Ghana :		US\$	147 150
Michigan Technological University :		US\$	101 500
SAMARTEX :		US\$	61 200

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute of Ghana* (FORIG)

Approuvé au : Printemps 2009

Date de lancement et durée : avril 2010 / 48 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation : jusqu'en avril 2015 (NOLF.14-0126)

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement, mais le dernier rapport d'audit financier était toujours en attente à la date de rédaction du présent rapport. À la réception d'un dernier rapport d'audit financier jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer ce projet achevé à sa cinquantième session en novembre 2016. Des exemplaires électroniques du rapport d'achèvement précité et d'autres documents, tels que les rapports techniques et des documents techniques, seront mis à disposition sur demande écrite adressée au Secrétariat.

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financé à la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 5 avril 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 8 avril 2010. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en avril 2015, sans rallonge budgétaire de l'OIBT : cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Cependant, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en juillet 2016, la période de déroulement du projet aura duré 75 mois au lieu des 48 initialement conçus par l'agence d'exécution (FORIG).

II. Objectif du projet

Le projet visait à améliorer la viabilité de l'acajou autochtone au Ghana par le développement de variétés d'acajou de qualité supérieure qui soient écologiquement adaptées et tolérantes aux insectes, et à

élargir la collaboration avec les industriels et arboriculteurs villageois. Il visait de manière spécifique à affiner l'itinéraire sylvicole de l'acajou, afin d'améliorer la capacité de produire un acajou autochtone économiquement viable dans les plantations mixtes et de transférer ces techniques à des partenaires clés de la filière bois du Ghana et à des arboriculteurs du terroir par le biais d'un guide pratique portant le titre « comment cultiver les acajous autochtones en plantation ».

III. Réalisations et produits du projet

Le problème de la mineuse des pousses d'acajou (ou pyrale de l'acajou -- *Hypsipyla robusta*) préoccupe au plus point et depuis longtemps les forestiers, les écologistes, les entomologues et les phytogénéticiens, mais les tentatives précédentes de maîtriser cet important insecte ravageur avaient largement échoué dans les forêts tropicales. Les efforts actuels de lutte contre la pyrale de l'acajou en Afrique de l'Ouest et ailleurs se sont intensifiés de façon marquée dans le cadre de démarche de lutte intégrée (sélection de matériel de plantation résistant aux ravageurs, combinée à des mesures mettant en œuvre des moyens biologiques, chimiques et sylvicole, destinées à minimiser les attaques des ravageurs). L'objectif principal du projet était d'améliorer la résistance à la pyrale et de mettre au point de dispositifs sylvicoles, en vue de maximaliser la réussite des plantations d'acajou.

Les principales réalisations de ce projet, correspondant aux produits attendus et aux activités devant conduire à leur obtention, peuvent se résumer comme suit :

- Un guide pratique d'aménagement de plantations dans le monde tropical a été élaboré pour guider les agriculteurs et d'autres intéressés à mettre en place des plantations avec des variétés d'acajou :
- Des techniques et méthodes d'installation de plantations mixtes d'acajou indigène ont été mises au point à l'issue d'essais effectués sur le terrain :
- Des peuplements artificiels d'acajou indigène, certains monospécifiques, d'autres constitués d'un panachage d'acajou avec d'autres essences importantes, ont été mis en place dans les principales zones écologiques du Ghana pour servir de placeaux de démonstration :
- Les génotypes tolérants à *Hypsipyla* ont été identifiés et des techniques de clonage par multiplication végétative leur ont été appliquées :
- Des techniques de gestion sylvicole comme la taille ou l'émondage, et l'usage d'ombrières ont été appliquées sur le terrain afin d'évaluer leurs effets sur l'incidence des attaques de ravageurs, tandis que les mesures de lutte biologique ont également été adaptés à l'exécution du projet (introduction d'ennemis naturels du ravageur tels que les agents pathogènes, les parasitoïdes et les prédateurs qui finit par se nourrir de l'organisme nuisible, limitant ainsi l'intensité de ses attaques :
- Les caractéristiques technologiques de l'acajou ont été documentées dans un guide pratique destiné à faciliter l'élaboration de normes de conduite sylvicole de cette essence en plantation, ces principes devant s'intégrer aux programmes de reboisement futurs en vue de susciter l'intérêt des investisseurs :
- Une conférence internationale sur la production et la gestion durables de l'acajou en plantation en Afrique tropicale a été organisée à CSIR-FORIG, avec la présence de participants du Ghana, de Côte d'Ivoire, du Nigeria, du Bénin, du Togo, de Malaisie, et des représentants de l'Institut de génétique forestière de Thunen (Allemagne) et de l'université technologique du Michigan (États-Unis) :
- Trente étudiants de premier cycle ont suivi un stage sur le projet et douze mémoires de premier cycle ont été produits à partir des données techniques et des informations recueillies dans l'exécution du projet :
- Cinq étudiants de maîtrise, de l'Université Kwame Nkrumah des Sciences et Technologies de Kumasi (Ghana), ont été acceptés sur le projet pour faciliter leurs études et travaux de recherche :
- Trois étudiants de doctorat ont exploités certains aspects des résultats du projet pour leur thèse en collaboration avec l'université technologique du Michigan (Etats-Unis) :
- Deux rapports techniques et 11 articles techniques (publiés dans des revues scientifiques de renom) ont été produits dans le cadre de l'exécution de ce projet, tandis que des affiches ont été présentées dans les réunions internationales (Conférence internationale sur l'acajou à Kumasi, au Ghana, le Congrès IUFRO à Salt Lake City, États-Unis : le Congrès forestier mondial à Durban, Afrique du Sud : le Congrès régional IUFRO-FORNESSA qui s'est tenu à Nairobi, Kenya, le 23e Forum sur la recherche de l'USDA à Annapolis, Maryland, États-Unis, etc.). Ces rapports et articles techniques sont disponibles à la page web http://www.itto.int/project_search/.

IV. Résultats et impacts

Les espèces d'acajou (*Meliaceae* : *Swietenidae*) étaient menacés par la surexploitation des réserves forestières naturelles et l'empêchement de son exploitation en plantation par une espèce nuisible unique, le

la pylare papillon *Hypsipyla robusta*, qui ravage les jeunes peuplements en tuant tiges principales, provoquant des bifurcations et branchements excessifs et dans les pire des cas, contribue à la mortalité. Ce projet a fait la démonstration d'une stratégie de gestion intégrée dans l'établissement de plantations intégrant un certain nombre de mesures de lutte antiparasitaire reposant sur une solide évaluation expérimentale.

Ainsi, le concept qui sous-tendait ce projet était d'améliorer la pérennité de production des bois d'acajou par l'élaboration d'une stratégie de lutte intégrée contre le ravageur *Hypsipyla robusta*, en rapport avec la mise en place de plantations forestières d'acajou au Ghana. À cet effet, des clones d'acajous que qualité supérieure, ayant été écologiquement adaptés et tolérant à l'insecte, ont été identifiés pour une sélection de sept acajous autochtones (*Khaya grandifoliola*, *Khaya ivorensis*, *Khaya anthotheca*, *Entandrophragma utile*, *Entandrophragma cylindricum*, *Entandrophragma angolense* et *Entandrophragma candollei*). Ces acajous supérieurs ont fait l'objet d'une production de masse de plants pour la distribution à tous les partenaires intéressés dans la réhabilitation des terres forestières dégradées dans les principales zones écologiques du Ghana.

Le projet n'a cessé de motiver l'intérêt des agriculteurs villageois et d'autres arboriculteurs pour la plantation d'espèces d'arbres indigènes comme l'acajou d'Afrique. Les activités mises en œuvre par ce projet ont prouvé que l'acajou pourrait présenter un rythme de croissance acceptable dans les plantations forestières créées par le projet à titre d'essai. La Commission ghanéenne des forêts a fait connaître son intérêt pour les résultats de ce projet dans la perspective d'une exploitation de l'acajou dans des travaux de restauration forestière au Ghana.

Les principaux bénéficiaires des résultats du projet sont la filière bois, les communautés organisées dans l'église *Osiem Saviour Church* : la Commission forestière du Ghana, les intérêts privés investissant dans des plantations, etc. Dans le but de susciter l'intérêt des partenaires industriels et des investisseurs privés, ont été menées des études sur la qualité du bois d'acajou de plantation par rapport à celui des forêts naturelles. L'acajou des plantations a souvent été attaqué dans les premiers stades de croissance des tiges, entraînant un risque potentiel de déformation des arbres. La détermination de la qualité du bois et celle des propriétés des bois d'œuvre était très nécessaire car des éléments tangibles ainsi été mis en évidence sur la valeur des acajous adultes cultivés en plantation par rapport aux arbres du même âge poussés en forêt naturelle. D'autre part, les caractéristiques de sciage des grumes attaquées par *Hypsipyla robusta* ont été examinées en fonction de leur provenance (plantations ou forêts naturelles). Des études ont aussi été effectuées sur les propriétés anatomiques et mécaniques de ce bois prélevé sur des tiges d'acajou de tailles comparables entre celles provenant de plantations et celles qui ont poussé dans le milieu naturel.

La mise en œuvre du projet acajou a été efficace et a eu valeur d'enseignement, sachant que de précieuses informations ont été produites pour la gestion pérenne de l'acajou en plantations. Le projet a construit une participation active de la collectivité ce qui a suscité un regain d'intérêt chez d'autres agriculteurs de la collectivité et les arboriculteurs s'agissant de futurs programmes de développement des plantations avec la mise en place d'essences indigènes comme l'acajou dans le but de pérenniser le domaine forestier ghanéen. Les agriculteurs villageois sont intéressés et prêts à participer à tout programme de plantation qui permettrait d'améliorer leurs activités agricoles et leurs moyens d'existence dans le court terme. L'interface arbre-cultures a produit une série d'avantages, tant concrets qu'intangibles, qui augmentent la productivité d'ensemble des cultures et des arbres. Lorsque les arbres sont complantés avec des cultures dans les dispositifs agro-forestiers, les produits de l'exploitation assurent un revenu de subsistance aux villageois ainsi que des avantages de court terme. Des campagnes de sensibilisation ont contribué à mobiliser les communautés agricoles pour la mise en place de plantations forestières mixtes avec des techniques économiquement viables testées lors de la mise en œuvre du projet. Le projet a également contribué aux politiques et programmes sectoriels sur les plantations forestières en favorisant l'élaboration de programmes de plantations, propres à accroître l'offre durable de bois et à répondre aux besoins actuels et aux demandes futures au Ghana.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Le principal enseignement qui se dégage de ce projet, du fait de sa bonne exécution, est de devoir s'assurer de l'implication précoce des agriculteurs villageois et des partenaires industriels et investisseurs afin de garantir la mise en œuvre de certaines activités du projet par un protocole d'accord co-signé par les intéressés au début de la mise en œuvre du projet. Ces acteurs avaient déjà collaboré à l'exécution de la première phase de ce projet [PD 105/01 Rev.3 (F)]. La nécessité d'une démarche intégrée dans la lutte contre *Hypsipyla robusta* a été définie et réitérée par les acteurs comme solution la plus prometteuse susceptible de contribuer à surmonter les problèmes que pose ce ravageur, car les dégâts causés par cette

pyrale se sont avérés constituer le facteur dominant qui freine la bonne installation des plantations d'acajous. Le bon accomplissement de l'objectif spécifique, tel qu'énoncé par le document de projet, pourrait être attribué à l'engagement total et la diligence de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ravageurs.

Au cours de la mise en œuvre de ce projet, les cultivateurs ont donc été initiés à des activités vivrières pérennes et à l'exploitation de pépinières dont ils pourraient s'inspirer pour produire des plants de cultures de rente comme le cacao, le café et la noix de cajou afin d'en dégager des revenus. Le matériel indispensable à l'exploitation de pépinières a été fourni pour permettre le démarrage de leur exploitation. Avec l'aide des divisions des services forestiers, et celle de l'équipe de projet, les schémas des plantations, qui intégraient nombre de cultures vivrières des paysans, ont trouvé leur place dans l'agriculture locale. Cela a évité les demandes inutiles de financement de la part des paysans, ce qui a facilité l'avancement du projet.

L'agence d'exécution a signé un protocole d'accord avec les partenaires industriels (Samartex, ABTS et APSD) pour la bonne exécution des activités du projet et aussi pour la permanence des activités du projet au-delà de sa conclusion. L'équipe du projet sera donc procéder à l'évaluation et à l'entretien des peuplements chaque année avec le soutien de la profession jusqu'à ce que les arbres atteignent une taille marchande permettant leur récolte. Les agriculteurs villageois impliqués dans la foresterie paysanne ont également le devoir de protéger les arbres sur leurs terres et un suivi régulier sera effectué par l'équipe de terrain formée sur le projet. Les peuplements établis sur les parcelles de recherche dans les principales zones écologiques feront l'objet d'observations fréquentes et ils seront entretenus par l'équipe du projet au CSIR-FORIG.

La pérennité des acquis du projet au-delà de son achèvement dépendra également de la Commission forestière du Ghana (FCG) qui a ajouté des espèces d'acajou au programme de plantation national, sachant que la FCG est la plus importante des parties prenantes à ce projet. Dans les programmes de plantation forestière actuels et futurs, des plants de variétés supérieures d'acajou, sélectionnées lors de la mise en œuvre de ce projet, devraient être fournis à titre gracieux aux agriculteurs villageois afin de soutenir l'intérêt de ces paysans pour la création de plantations forestières mixtes.

(14) PD 530/08 Rev.3 (F) Phase II du Projet OIBT PD 30/97 Rev.6 (F) : Gestion de forêts aménagées anciennement dégradées dont la réhabilitation a été obtenue par des collectivités locales au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	642 534
Budget OIBT :	US\$	569 665
Gouvernement du Japon :	US\$	569 665
Gouvernement du Ghana (en nature) :	US\$	72 869

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)*

Approuvé au : Automne 2010

Date de lancement et durée : mars 2012 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :
 Première prorogation du projet : jusqu'en mars 2016 (NOL. F.15-0137)
 Deuxième prorogation du projet : jusqu'à décembre 2016 (NOLF. 14-0070)

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2010, par le système d'approbation électronique, et son financement intégral a été acquis lors de la quarante-septième session du Conseil qui s'est tenue en décembre 2010, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon. La convention d'exécution de ce projet a été signée par les parties en mars 2012 et l'exécution du projet a débuté en mars 2012 avec le décaissement de la première tranche de financement. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en mars 2016 sans rallonge budgétaire de l'OIBT :

cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan annuel des opérations et son budget.

L'évaluation à posteriori du projet achevé PD 30/97 Rev.6 (F) « Réhabilitation des forêts dégradées grâce à la collaboration avec les communautés locales (Ghana) », commandée par l'OIBT en novembre 2007, avait préconisé la mise en œuvre d'une deuxième phase destinée à la consolidation des réalisations du projet portant sur l'exploitation d'essences indigènes dans la réhabilitation et la restauration des forêts tropicales dégradées et secondaires.

L'objectif de ce projet est de contribuer aux moyens d'existence en milieu rural par l'augmentation des avantages tirés des forêts créées par les communautés locales grâce à la réhabilitation des forêts dégradées. Plus précisément, il vise à développer des modèles et à définir des stratégies devant être mis en œuvre dans la gestion des forêts créées par les communautés locales par la réhabilitation des terres dégradées, cela en vue d'améliorer la conservation de la biodiversité, la fourniture de biens et services et également de déterminer les mécanismes de paiement de services, ces mécanismes devant permettre une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines.

L'agence d'exécution a fait savoir au Secrétariat de l'OIBT que toutes les activités de ce projet seraient achevées quand se tiendrait la cinquantième session du Comité et que le rapport d'achèvement serait rédigé et remis dans les délais. Cependant, le décaissement de la dernière tranche de financement par l'OIBT n'a pas été effectué en raison de la suspension intervenue en juin 2016, de tous les financements des projets OIBT. Répondant à la suggestion émise par le Secrétariat de l'OIBT selon laquelle tous les efforts devraient être faits pour atteindre les objectifs de ce projet en utilisant les fonds déjà décaissés, l'agence d'exécution a décidé, en juin 2016, de réduire le budget de 57 070 dollars EU et d'achever les travaux de ce projet sans recevoir la dernière tranche de financement de l'OIBT. La demande de modification budgétaire a été par la suite approuvée par le Secrétariat de l'OIBT.

(15) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbues en arbres de valeur

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	828 576
Budget OIBT :	US\$	644 814
Gouvernement du Japon :	US\$	644 814
Gouvernement de PNG :	US\$	183 762

Agence d'exécution : Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2012 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation : jusqu'au 31 décembre 2015 (NOLF.15-0004)
Deuxième prorogation : jusqu'au 31 décembre 2016 (NOLF.16-0067)

Ce projet a été approuvé en novembre 2009 et son financement est intervenu en novembre 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet était prête en mai 2010. Après avoir mené à bien les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012. De par le retard pris dans l'exécution de certaines activités, la durée du projet a été prorogée jusqu'à fin 2016.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province du Centre à pratiquer l'arboriculture d'essences précieuses sur leurs herbages. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté,

l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence phare de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les résultats attendus du projet sont les suivants : un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province centrale : une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle : et un système de distribution de matériel de plantation agri-sylvicole en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité en novembre 2015, le peu d'avancement des activités du projet s'est opéré dans le cadre du Produit 1 (Un programme de sensibilisation à la reforestation est en train pour les propriétaires fonciers et la collectivité) et du Produit 4 (Un système de distribution est en exploitation, fournissant du matériel végétal aux entreprises agro-forestières et de reboisement). Le versement de la quatrième tranche des fonds OIBT est suspendu depuis 2015, en raison du fait qu'aucun rapport d'audit financier n'a été présenté pour les années 2014 et 2015. L'Agence d'exécution a finalement présenté les rapports d'audit financiers requis au début de 2016 : cependant, la quatrième tranche de financement n'a pas été décaissée en raison de la suspension intervenue en juin 2016, de tous les financements des projets OIBT. On estime que les travaux de ce projet n'avanceront pas de manière sensible en l'absence de la réception des tranches subséquentes de son financement.

(16) PD 563/09 Rev.5 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit au Sarawak (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	666 710
Budget OIBT :	US\$	73 710
APFNet	US\$	460 000
Gouvernement de Malaisie	US\$	133 000

Agence d'exécution : Département des forêts du Sarawak

Approuvé au : Printemps 2011

Date de lancement et durée : septembre 2015 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2011, et il a été financé par l'APFNet aux termes du protocole d'accord passé entre l'OIBT et l'APFNet sur la réhabilitation et la gestion durable des forêts. La convention du projet liant l'APFNet, l'OIBT et le ministère des forêts du Sarawak, a été parachevée le 23 mars 2015 donnant lieu à la cérémonie de lancement du projet à Miri (Sarawak) à laquelle a assisté le Directeur exécutif de l'OIBT, le directeur exécutif de l'APFNet et le ministre de la Planification et de la gestion des ressources du Sarawak. Ayant accompli les démarches administratives nécessaires, le projet est devenu opérationnel en septembre 2015. Dans la mise en œuvre du projet, l'OIBT en facilitera le déroulement en tant qu'organisme superviseur.

Ce projet vise à promouvoir la gestion durable des forêts dans le bassin versant de Sungai Medehit par le renforcement des capacités des populations, la mise en démonstration du modèle opérationnel innovant et l'instauration d'un nouveau mécanisme de gouvernance du développement communautaire. Le bassin versant de Sungai Medihit est situé dans la division d'Ulu Limbang du Nord du Sarawak, dans une région enclavée au relief de moyenne altitude couvrant 35 400 ha où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante et en prélevant des ressources sur des forêts de plus en plus perturbées. L'objectif spécifique de ce projet est de pérenniser l'aménagement forestier par le biais de plans de gestion forestière rationnels, en appliquant des techniques de gestion forestière novatrices et par la mise en place de mécanismes de gestion forestière efficaces : d'améliorer la capacité des collectivités à assurer la gestion durable des forêts et à développer des moyens de subsistance : et d'améliorer les conditions de vie des collectivités grâce à la rénovation des infrastructures des services. Les catégories bénéficiaires de ce projet sont les populations autochtones des collectivités de Kelabit et Long Napir.

Depuis le début du projet en septembre 2015, sa mise en œuvre au regard de ses deux produits escomptés peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Amélioration de la gestion des forêts par les collectivités

- Réaliser une enquête socio-économique avec l'assistance d'étudiants universitaires sur l'état socio-économique des deux collectivités et celui des ressources forestières du bassin versant. Une enquête sur les ressources forestières des sites sélectionnés dans le bassin versant a également été réalisée :
- Réalisation d'une cartographie participative des ressources naturelles des zones forestières loin des villages du projet avec l'identification des priorités et stratégies de développement des ressources forestières :
- Recueil de renseignements et données sur les modèles traditionnels de protection et d'exploitation pérennes des ressources forestières au sein des collectivités par le biais d'entretiens et d'une enquête de terrain :
- Lancement de l'identification des forêts à forte valeur de conservation pour chaque collectivité visée : et
- Introduction d'essences de bois précieux en vue d'augmenter les revenus des agriculteurs riverains des plantations forestières, avec identification de produits forestiers non ligneux à potentiel marchand.

Produit 2 : Renforcement de la capacité de la collectivité au développement

- En vue d'assurer des moyens d'existence de substitution, ont été mis en œuvre des essais pilote d'aquaculture, d'aviculture et de maraîchage, et a été entamé un programme de développement de gîte ruraux dans le cadre du volet écotourisme. Chaque ménage sélectionné a acquis de première main des compétences nouvelles devant contribuer à accroître ses moyens d'existence :
- Des travaux d'épandage de gravillons sur les sept (7) kilomètres de route séparant Camp Kilo de Long Napir ont été entamés, ainsi que l'ouverture d'une route de plus d'un kilomètre conduisant à Kampong Bahagia :
- Repérage du futur emplacement d'une salle polyvalente avec collecte de sable et de pierres destinés aux rénovations et extensions du gîte de Penan : et
- Installation des deux dispositifs d'exploitation de l'énergie solaire : ils fonctionnent. Le consultant compte recueillir des données sur leur exploitation afin de déterminer la performance de ces dispositifs.

(17) PD 581/10 Rev.2 (F) Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	565 523
Budget OIBT :		US\$	345 840
Gouvernement du Japon :	US\$	345 840	
Gouvernement du Togo :		US\$	219 683
Budget OIBT modifié :		US\$	306 890

Agence d'exécution : Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Approuvé au : Novembre 2011

Date de lancement et durée : avril 2011 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation : décembre 2016 (NOLF.16-0101)

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement, mais le dernier rapport d'audit financier était toujours en attente à la date de rédaction du présent rapport. À la réception d'un dernier rapport d'audit

financier jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer ce projet achevé à sa cinquantième session en novembre 2016.

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cycle des projets de l'automne 2011 dans le cadre du système d'approbation en ligne mais il a été financé en intégralité lors de la 48e session du CIBT en novembre 2012. La convention devant régir l'exécution de ce projet a été signée par les parties en janvier 2013. La mise en œuvre du projet a débuté en avril 2013 après le décaissement de la première tranche de fonds OIBT. Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2016 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Toutefois, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement a été reçue en août 2016, la durée d'exécution du projet aura été de 40 mois au lieu des 36 initialement conçus par l'agence d'exécution (FORIG). Le rapport d'achèvement a été remis en août 2016, quatre mois avant la nouvelle date approuvée d'achèvement du projet (décembre 2016). Cela se trouve être en accord avec la préconisation du Secrétariat de l'OIBT qui avait prié l'agence d'exécution de faire tout son possible accomplir les objectifs de ce projet en utilisant les fonds qui lui avaient déjà été décaissés (lettre L.16-0065 du 9 juin 2016), en raison du problème de la dépréciation financière qui fait l'objet d'une enquête. Cela explique que le budget de l'OIBT a été modifié en mai 2016 afin de prendre en compte la réduction de US\$ 38 950 eu égard à la suspension envisagée du versement de la dernière tranche de financement OIBT (NOLF.16-0111).

II. Objectif du projet

Ce projet visait à contribuer à l'optimisation du potentiel forestier de la gestion durable des espaces forestiers au Togo. Son but précis était d'améliorer la gestion géospatiale des forêts du Togo. Les produits escomptés à l'issue de son exécution étaient les suivants : (1) la collecte et le traitement des données du secteur forestier sont basés sur l'utilisation de l'équipement et des méthodes modernes : (2) les acteurs formés en SIG forestier utilisent les compétences qu'ils ont acquises, et (3) un système de gestion centralisée des informations géospatiales des forêts existe.

III. Réalisations et produits du projet

Au Togo la collecte, le traitement, le stockage des données et la confection des cartes de forêts et plantations se font de façon rudimentaire, ce qui explique la non disponibilité à temps et l'insuffisance de fiabilité de données rendant ainsi difficile la prise de décision dans la gestion forestière. L'agence d'exécution a soit supprimé soit fondu certaines sous-activités, sachant que la dernière tranche de financement OIBT d'un montant de US\$ 38 950 n'a pas été décaissée en raison de la dépréciation des fonds de l'Organisation. L'exécution de ce projet a contribué à traiter ce problème par les réalisations et l'obtention des produits suivants :

- 1) Le recueil et le traitement des données du secteur forestier ont été rendus opérationnels au Togo grâce à l'utilisation d'équipements et de matériels modernes (ordinateurs et accessoires, GPS, numériseurs d'images, appareils photo numériques, etc.) et de méthodes idoines (logiciel ArcGIS et autres logiciels de calcul statistique) :
- 2) Des représentants sélectionnés du ministère de l'Environnement et des ressources naturelles, l'ODEF en tant qu'agence d'exécution, ont été formés à l'emploi des équipements et matériels, ainsi qu'aux méthodes modernes, ce qui leur a permis d'opérationnaliser le système d'information géographique (SIG) au service de la gestion durable des forêts au Togo :
- 3) Un système centralisé d'informations géo-spatialisées pour la gestion des forêts du Togo a été mis en place grâce à l'exécution de ce projet. Ce système a commencé à fonctionner pour la collecte, la vérification et la centralisation des données, avec l'intervention de fonctionnaires formés par le projet. Les tâches de ces fonctionnaires formés ont consisté à assurer la coordination régionale des différents travaux de collecte de données sur les forêts naturelles et artificielles dans ces régions, et à transmettre les données à la structure centrale en vue de la création de la base de données, celle-ci devant être au service de la gestion durable des forêts du Togo.

IV. Résultats et impacts

Le secteur forestier togolais se caractérise par un manque d'organisation géo-spatiale et une insuffisance de données fiables, ce qui constitue le frein principal à la planification et au développement

forestier. Il était par conséquent important pour le Togo d'organiser et d'améliorer l'information sur le secteur forestier. Ce projet a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) dans ce secteur qui a permis, par une mobilisation générale de toute l'administration forestière, le fonctionnement d'un système de gestion centralisée de données et informations géo-spatialisées du secteur forestier. Ce SIG devrait être un atout pour la production des informations et données que requiert le programme FLEGT de l'Union européenne.

Ce GIS a également permis la production rapide de cartes et il a facilité la gestion des forêts classées suivantes : Sirka, Eto, Tchologo et Amakpape. Il a ainsi mis à disposition un outil de décision pour mieux connaître les activités forestières en cours et élaborer des orientations futures devant aider à gérer les forêts du Togo sur un mode durable. Des fonds de carte des forêts classées susdites ont été élaborés comme travaux d'essai dans l'exploitation de l'équipement et du matériel informatiques, ainsi que pour l'exploitation du logiciel ArcGIS par des agents de l'ODEF ayant bénéficié de formations et basés à Lomé et dans les cinq régions administratives suivantes du Togo :

- Région Maritime, pour un couvert forestier de 610 000 ha réparti dans sept (7) préfectures :
- Région des Plateaux, pour un couvert forestier de 1 697 500 ha réparti dans 12 préfectures :
- Région du Centre, pour un couvert forestier de 1 350 000 ha réparti dans 4 préfectures :
- Région de Kara pour un couvert forestier de 1 162 500 ha réparti dans sept (7) préfectures : et
- Région des Savanes pour un couvert forestier de 853 400 ha réparti dans cinq (5) préfectures.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Pour la bonne exécution de ce projet, le principal enseignement dégagé a été le processus idoine d'identification et d'analyse, effectué en amont de la formulation du projet, avec la participation des principaux acteurs concernés. Ces acteurs ont été associés à l'exécution de certaines activités du projet et ont par conséquent contribué à la réalisation de l'objectif spécifique du projet tel qu'il a été défini dans le descriptif de projet.

L'agence d'exécution (ODEF) a été reçu les équipements et les matériels devant lui permettre d'assurer la poursuite de son exploitation du SIG mis en place pour la gestion des forêts du Togo. En vue de la pérennisation de ses acquis, le projet a mis sur pied une équipe ayant suivi des formations et un personnel permanent devant assurer le fonctionnement du SIG au quotidien. Il importe de noter que l'expert SIG est basé à Lomé (Togo) et qu'il peut se mobilier pour dispenser des formations, en temps utile, au personnel de l'agence d'exécution (ODEF) et du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERF). En conséquence il devrait être possible d'éviter de se trouver confronté à une absence d'agents qualifiés dans les deux institutions lorsque interviendra une rotation de personnel pour des raisons juridiques et administratives. Les coûts de fonctionnement du SIG mis en place ont été inclus dans le budget annuel ordinaire de la division compétente de l'ODEF, cela afin d'assurer la continuité.

(18) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de la biosphère du nord-ouest du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	958 219,60
Budget OIBT :	US\$	496 289,60
Collectivités territoriales de Tumbes et Piura :	US\$	386 300,00
MDA :	US\$	75 630,00

Agence d'exécution : MDA

Approuvé au : Printemps 2012

Date de lancement et durée : novembre 2014 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cycle des projets du printemps 2012 Project Cycle et son financement intégral a été octroyé lors de la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville (Gabon). La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en novembre 2014 suite au dépôt par l'agence d'exécution du

premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, ce dossier ayant été approuvé par le Secrétariat. Le deuxième décaissement de fonds a été opéré en décembre 2015.

En juin 2016, le MDA a reçu notification du Secrétariat de l'OIBT que tous les décaissements de fonds aux projets devaient être suspendus *sine die* en raison de dispositions financières internes. Au vu de cette décision, le MDA a résolu d'interrompre les activités du projet jusqu'à la reprise des virements de fonds de l'OIBT. Le Secrétariat a reçu du MDA un avis lui signifiant l'intention de l'agence d'exécution de reprendre les activités du projet dès que l'OIBT serait en mesure de débloquer la tranche suivante de financement de ce projet. De nombreuses lettres de soutien ont également été reçues de collectivités territoriales d'échelon régional, municipal et local soulignant l'importance de ce projet pour le développement durable de la région et priant le CIBT d'envisager de continuer à octroyer les fonds requis pour la réussite de ce projet.

Les mangroves constituent l'un des écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique, tout en étant pouvant piéger et emmagasiner des volumes de carbone parmi les plus importants. Le Système national de zones naturelles protégées (SINANPE) a contribué à pérenniser les écosystèmes de la mangrove en créant le Sanctuaire national des mangroves de Tumbes (*Santuario Nacional de los Manglares de Tumbes* - SNLMT). Cependant, les mécanismes participatifs s'avèrent insuffisants pour permettre la conservation globale des écosystèmes des mangroves dans les régions de Piura et Tumbes. Cela a pour corollaire un faible niveau de vie pour les populations riveraines de mangroves aux écosystèmes dégradés, et une perte de biodiversité.

Afin de remédier à cette situation, cette proposition prévoit l'amélioration du niveau de vie de la population dans les secteurs de ces écosystèmes de mangroves situés dans les régions de Tumbes et Piura. De manière spécifique, ce projet doit augmenter le nombre de mécanismes participatifs au service de la protection, de la conservation et de la réhabilitation des mangroves dans les régions de Tumbes et Piura à travers : 1) l'utilisation adéquate des pouvoirs juridiques des autorités régionales et locales à assurer la conservation des mangroves ; 2) l'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove, et 3) l'élaboration et l'application de stratégies de viabilisation financière des mangroves.

Les principaux résultats attendus de ce projet à l'issue de sa réalisation sont les suivants : (i) le renforcement de la capacité de gestion des mangroves en vue de leur conservation dans deux (2) collectivités régionales et deux (2) municipalités ; (ii) la création de trois (3) aires protégées : le Corridor biologique de mangrove et de forêts xérophiles, la Mangrove de San Pedro de Vice et la Nouvelle mangrove de Vichayal, (iii) l'efficacité de la gestion du Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (SNLMT) aura été améliorée ; (iv) l'exploitation optimale des ressources (ressources forestières et hydro-biologiques) dans les mangroves aura été favorisée par la mise en œuvre des 10 sous-projets d'activités économiques pérennisables, et (v) des mécanismes financiers auront été promus afin de contribuer à la pérennité des mangroves.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, l'état des travaux du projet, et ses principaux produits, tels qu'ils ressortent des rapports d'activité les plus récents remis en février et en août 2016, peuvent se résumer comme suit :

Produit 1 : L'utilisation adéquate des pouvoirs légaux dont disposent les collectivités régionales et locales pour la conservation des forêts de mangrove

- Plusieurs réunions interinstitutionnelles ont eu lieu entre les administrations régionales et locales, les universités, la SERNANP, le PRONANP et le MDA pour discuter de la nécessité de la formation d'agents régionaux et locaux aux normes et réglementations environnementales.
- À l'issue des réunions susdites, l'Université nationale de Tumbes a organisé une formation diplômante en "gestion environnementale participative pour la conservation des mangroves et des forêts xérophiles". Trente-cinq (35) étudiants ont obtenu leur diplôme au cours de la première année du projet et un nombre similaire devrait obtenir le leur dans la deuxième année :
- De nombreuses réunions ont été organisées et une assistance technique a en outre été fournie aux collectivités régionales, municipales et locale concernant leurs instruments de gestion de l'environnement et d'autres moyens :
- Le projet a participé au 4ème Congrès mondial des réserves de biosphère qui s'est tenu à Lima (Pérou) en mars 2016, événement où le personnel du projet a participé activement et a négocié l'extension de la Réserve de la biosphère des mangroves de Noroeste Amotapes, qui doit permettre d'y inclure la Réserve nationale de la mangrove de Tumbes, extension qui a été

approuvée lors de ce congrès. Cette réserve de biosphère, dans l'arrière-pays du littoral nord du Pérou fut classée en 1977 sous le nom de Réserve de la biosphère Noroeste. Elle comprend à présent le parc national Cerros de Amotape, la Coto El Angolo et l'Aire protégée des mangroves de Tumbes. Cette extension occupe une superficie de 1 115 947 ha. Le projet a également présenté plusieurs affiches et distribué plusieurs brochures : et

- La coordination se poursuit avec les autorités compétentes pour la reconnaissance légale de 3 nouvelles aires protégées d'écosystèmes de la mangrove : l'écosystème des mangroves de Tumbes et Corridor biologique de forêts xérophiles : la mangrove de San Pedro de Vice et la Mangrove de Vichayal dans le département de Piura.

Produit 2 : L'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove

- Le plan directeur de la gestion du Conservatoire national des mangroves de Tumbes a été mis à jour de manière participative par le biais d'ateliers auxquels ont participé toutes les parties prenantes et un forum régional était prévu pour la journée mondiale de l'environnement :
- Des réunions de coordination avec des responsables des collectivités territoriales de Corrales, Zarumilla et Aguas Verdes à Tumbes et de Vice à Piura se poursuivent en vue de la mise en œuvre de mécanismes participatifs de gestion dans les nouvelles mangroves protégées devant être instituées :
- Un plan des travaux a été élaboré pour former les populations riveraines à la gestion pérenne et aux techniques d'exploitation des ressources naturelles des écosystèmes de la mangrove.

Produit 3 : Élaboration et application de stratégies de viabilisation financière des mangroves

- Une assistance a été fournie aux communautés riveraines dans l'élaboration de mécanismes d'accroissement des revenus, ce qui doit contribuer à pérenniser les mangroves par des plans de petites entreprises. Six profils de projets ont été définis à ce jour.

Le projet était en bonne voie jusqu'à ce que nombre de ses activités ont été être mises en attente en raison de la suspension de la dernière tranche de financement du projet, elle-même résultant de la suspension, intervenue en juin 2016, de tous les versements de fonds aux projets de l'OIBT.

(19) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darien

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	616 163
Budget OIBT :	US\$	350 402
Gouvernement du Japon :	US\$	300 402
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000
WWF – Panama :	US\$	101 961
ANAM :	US\$	163 800

Agence d'exécution : WWW – PANAMA OFFICE

Approuvé au : Printemps 2012

Date de lancement et durée : décembre 2014 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été promis lors de la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville, au Gabon. La convention définitive devant régler l'exécution de ce projet a reçu sa signature officielle en décembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2015 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débuter, suivis de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Les deuxième et troisième versements de fonds ont été effectués, pour celui-là en septembre 2015, pour celui-ci en avril 2016.

Actuellement il ne manque plus à ce projet que le quatrième et dernier décaissement de fonds d'un montant de 70 000,00 \$EU pour parvenir à ses objectifs et livrer ses produits. Toutefois, en juin 2016 le WWF Panama a été avisé par le Secrétariat de l'OIBT que tous les décaissements de fonds du projet devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison de certaines dispositions financières internes. Au vu de cela, le WWF Panama a décidé de continuer quelques-unes des activités du projet à un degré minimal du projet en utilisant des fonds homologues jusqu'à ce que les versements de fonds OIBT au projet puissent reprendre. Le Secrétariat a reçu du WWF Panama un avis lui signifiant l'intention de l'agence d'exécution de reprendre les activités du projet dès que l'OIBT serait en mesure de débloquer la dernière tranche de financement de ce projet. Le projet se déroule dans le respect de son calendrier et aurait été achevé de manière satisfaisante dans les délais impartis si ne s'était produite la dépréciation financière de l'OIBT.

Ce projet envisage de donner suite à l'une des produits du projet financé par l'OIBT PD 405/06 Rev.3 (F) « Élargissement du périmètre de gestion durable des forêts dans le massif Emberá-Wounaan du district de Comarca à Darien au Panama », qui caractérisait et décrivait les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques favorisant l'exploitation forestière illégale dans la région de Darien et qui en a produit un document-cadre sur les lignes directrices et les stratégies nécessitant une action institutionnelle immédiate propre à contrecarrer la dégradation des forêts qui ne cesse de progresser en amenant des pratiques d'exploitation forestière illégales et autres activités non pérennisables. Il vise ainsi à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illicite, sachant que le problème de l'exploitation forestière illicite demeure sans solution. Ses effets négatifs non seulement entravent les initiatives de gestion des massifs forestiers de par la concurrence déloyale qu'elle entraîne sur les prix, car ses acteurs se soustraient aux droits de coupe, mais surtout elle provoque une réduction drastique du couvert forestier et la déperdition continue de biodiversité dans le pays, y compris dans le parc national de Darien et dans d'autres aires protégées.

Produits escomptés du projet au niveau global : (i) création d'un cadre institutionnel et de gouvernance pour la prévention des coupes clandestines et la maîtrise de la situation reposant sur un accord intersectoriel et l'encadrement des permis de coupe à la dimension des unités forestières d'aménagement (UFA), attribution des responsabilités techniques et juridiques aux forestiers professionnels (système dits « de régences forestières ») et révision des normes des coupes par les collectivités territoriales (Comarcas et ses municipalités) : (ii) l'intégration d'un mécanisme efficace de surveillance et de maîtrise des flux de bois portant notamment sur a) leur origine et leur licéité : b) des dispositifs de vérification des permis forestiers accordés par révolutions (périodicité des coupes) : c) vérification des volumes de bois au niveau des centres d'usinage et à celui des points de transit : d) le développement de logiciels pour la production et le contrôle du transport, et e) la création d'un système de traçabilité sur la filière, (iii) élaboration d'une proposition sur les mécanismes financiers de promotion de la gestion et un commerce forestier responsable dans les forêts naturelles de Panama par : a) l'exploration de divers mécanismes d'incitation, et b) la promotion de politiques d'achats responsables comme incitation pour les acteurs impliqués dans les pratiques de gestion durable des forêts : (iv) Le développement d'une campagne d'achats responsables destinée à sensibiliser la population sur les dispositions administratives et institutionnelles de la stratégie et à promouvoir le certificat d'origine « Darién Responsable » pour les produits bois et dérivés provenant de forêts correctement gérées dans le région de Darien.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, l'état des travaux du projet, et ses principaux produits, tels qu'ils ressortent des rapports d'activité les plus récents remis en février et en août 2016, peuvent se résumer comme suit :

Produit 1 : Une stratégie de gouvernance institutionnelle pour la prévention et le contrôle de l'exploitation forestière illégale dans la région de Darien adoptée par plusieurs acteurs sociaux, institutionnels et privés

- On continue de faciliter des réunions avec la participation de divers acteurs sociaux privés et publics sur l'importance de l'adoption d'une stratégie et celle de parvenir à des accords qui permettent de mettre un frein à l'exploitation forestière clandestine et à l'action de facteurs qui influent sur les biens et services rendus par la forêt en les altérant (effectuée à 80%) :
- Des lacunes importantes dans les normes et les règlements gouvernementaux ainsi que dans les structures de gouvernance ont été identifiées en vue de proposer une nouvelle loi forestière (effectuée à 100 %) : et
- Par décision institutionnelle, a été créé le Comité national de la gestion forestière destiné à faciliter et à favoriser l'adoption de mécanismes de lutte contre l'exploitation forestière clandestine

et à mettre en place une meilleure gouvernance forestière, davantage tenue de rendre des comptes (effectuée à 60 %).

Produit 2 : Système de traçabilité des produits dans la filière permettant des vérifications de l'origine et du mouvement des bois et produits dérivés, depuis les chantiers de production jusqu'aux centres de transformation en bout de chaîne

- Les autorités administratives, les entreprises de la filière forêt-bois et les collectivités concernées collaborent actuellement à la mise au point d'un dispositif de traçabilité du bois utilisant des codes-barres et des puces électroniques, et dispositif a été défini dans ses grandes lignes (effectuée à 50 %).

Produit 3 : Un système et des démarches et formulaires simplifiés pour la délivrance de permis d'exploitation forestière, et la mise au point d'un régime de régie forestière

- Un système de « régie » devant permettre l'application conjointe des normes et règlements, édictés par des organismes d'État avec la participation de l'association nationale des professionnels de la forêt a été mis au point, mais comporte actuellement plusieurs carences qui ont été évaluées en vue d'améliorer le système (effectuée à 100 %) :
- Les obstacles rencontrés dans l'instauration d'un système de régie forestière ont été étudiés et un plan d'action destiné à les lever a été mis au point (effectuée à 100 %) :
- Une nouvelle réglementation de régie forestière est en cours d'élaboration (effectuée à 30 %) :
- Les activités forestières sont caractérisées et classées par taille des opérations, de manière à définir des mécanismes de procédures accélérées de délivrance des permis de coupe (effectuée à 500 %) : et
- Un atelier sur les dispositions relatives à la délivrance de permis d'exploitation a été organisé au profit de 37 participants parmi lesquels des agents de l'administration, des employés du secteur forestier et des membres de collectivités forestières (effectuée à 50 %) :

Produit 4 : Deux postes de contrôle entièrement équipés aux principaux ports et nœuds routiers

- Les flux de bois du Darien ont été caractérisés et quantifiés (effectuée à 100 %) :
- À partir de l'étude susdite, le ministère de l'Environnement a jugé préférable d'établir 5 postes de contrôle fixes et 19 points de contrôle mobiles dans les sous-régions Bayano et Darien. Le projet a équipé ces postes et points de contrôle de systèmes de communication et de logiciels de suivi des bois dans la filière qui assurent leur traçabilité. Ces points de contrôle sont entrés en phase opérationnelle au cours de la saison des coupes 2015 dans le Darien (effectuée à 80 %) : et
- La formation du personnel responsable des points de contrôle est en cours (effectuée à 25 %).

Produit 5 : Système de mécanismes économiques et commerciaux instauré pour les producteurs engagé dans la gestion durable des forêts

- Une stratégie de communication et de sensibilisation en faveur de la commercialisation responsable du bois, notamment par l'élaboration d'une campagne de sensibilisation aux achats responsables et par la production de matériaux de sensibilisation, a été conçue et soumise au ministère de l'Environnement pour approbation, laquelle est attendue sous peu (effectuée à 75 %) : et
- La signature d'un accord de gouvernance forestière intersectorielle précisant les mécanismes, les rôles et les engagements en matière de prévention du commerce illégal des produits forestiers et de contrôle de chaque maillon de la filière forêt-bois est actuellement facilitée et au moins 3 accords/principes ou programmes/plans d'encadrement des achats sont en cours de facilitation entre producteurs organisés et entreprises forestières locales en faveur de l'exploitation de bois issu de forêts gérées sur un mode durable (effectuée à 25 %).

Le projet était en bonne voie jusqu'à ce que nombre de ses activités aient été être mises en attente en raison de la suspension de la dernière tranche de financement du projet, elle-même résultant de la suspension, intervenue en juin 2016, de tous les versements de fonds aux projets de l'OIBT.

(20) PD 617/11 Rev.4 (F) Promotion de la conservation de la biodiversité dans le parc national Betung Kerihun (BKNP) en tant qu'écosystème transfrontalier entre l'Indonésie et l'État malaisien du Sarawak (Phase III) (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 214 479
Budget OIBT :		US\$	941 559
Gouvernement du Japon :	US\$	84 661	
Gouvernement du Japon (Min. des forêts)	US\$	350 000	
Gouvernement de la Suisse	US\$	503 486	
Gouvernement des États-Unis	US\$	3 412	
Gouvernement d'Indonésie		US\$	272 920
Agence d'exécution :	Parc national Betung Kerihun (BKNP), Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature (PHKA), Ministère des forêts		
Approuvé au :	47ème session du CIBT, novembre 2011, La Antigua (Guatemala)		
Date de lancement et durée :	octobre 2013 / 48 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2011 et il a été partiellement financé à la 47ème session du CIBT en novembre 2011 et financé en intégralité à la 48ème session du CIBT en novembre 2012 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. La convention d'exécution de ce projet a été signée en septembre 2013. À l'issue du parachèvement des plans annuels des opérations et de celui du rapport de lancement, le projet a débuté en octobre 2013.

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir la gestion durable de la conservation du Parc national de Betung Kerihun (BKNP), créé en 1992 dont la superficie a été portée à 800 000 ha, en tant qu'écosystème transfrontalier entre le Kalimantan ouest en Indonésie et le Sarawak malaisien. La coopération dans le cadre des activités de conservation transfrontalière menées par ce projet est axée sur le conservatoire naturel de Lanjak Entimau (LEWS) et le parc national Batang Ai (PNBA) au Sarawak, lequel est contigu au BKNP situé dans le Kalimantan Ouest en Indonésie frontalière. Les résultats attendus du projet sont : (1) le maintien et le renforcement de la coopération entre l'Indonésie et la Malaisie pour la conservation de l'écosystème transfrontalier entre BKNP et PNBA/ LEWS ; (2) Le plan opérationnel sur la conservation de la biodiversité des écosystèmes transfrontaliers est formulée, et (3) La pérennité des moyens d'existence des populations riveraines au sein et autour du BKNP est renforcée.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité en novembre 2015 et selon les derniers rapports d'activité, l'avancement des travaux du projet est résumable comme suit :

- Deux programmes de stage mis en œuvre au Sarawak du 5 au 9 novembre 2015, aux termes de la lettre d'intention signée par les autorités du BKNP et du FDS, le 5 octobre 2015. Cette lettre d'intention visait à mettre en œuvre des formations à l'aquaculture du *semah*, et à aider les communautés riveraines à obtenir des produits en bois de calambac (*gaharu*) de bonne qualité. Le premier programme était destiné à des participants indonésiens, cependant que le second visait principalement les communautés riveraines du Sarawak s'intéressant au développement de produits en bois de calambac :
- Une note conceptuelle a été élaborée en vue de l'organisation d'un atelier régional sur les aires de conservation transfrontalière (TBCA) devant réunir des représentants de pays membres de l'ANASE du 8 au 12 août 2016. Cependant, cet atelier a dû être reporté en raison de l'indisponibilité des fonds nécessaires, consécutive à la suspension par l'OIBT, intervenue en juin 2016, de ses décaissements de fonds à tous ses projets.
- Poursuite de la facilitation des dialogues et de la communication entre le BKNP et les chefs (les *tumenggung*) des communautés riveraines sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan

d'action. Les *tumenggung* de cinq villages ont signé un accord avec le BKNP pour œuvrer ensemble à la conservation :

- Enseignement de formations sur la production d'énergie par les biogaz exploitant des matières premières aisément disponibles avec la mobilisation de la Fondation Sri Wahyuni des femmes pour l'innovation (*Yayasan Perempuan Inovasi Mandiri*) :
- La promotion de l'écotourisme villageois est en cours par l'organisation de dialogues intensifs avec les villageois, les responsables de villages et des responsables du district de Kapuas Hulu. Des apprentissages et des consultations intensives sont en cours avec l'ADB, TFCA Kalimantan, GIZ/KFW For-Clime, le Secrétariat du HOB et la collectivité territoriale de Kapuas Hulu en vue d'une éventuelle collaboration :
- La participation des femmes à l'écotourisme est en cours. Un groupe de femmes a déjà suivi une formation au tissage et à la teinture de produits traditionnels dans les villages riverains des aires de conservation :
- Examen de la conduite d'une étude de faisabilité sur un projet REDD+ relatif à la conservation villageoise du carbone et de la biodiversité : et
- Organisation de deux formations de patrouilles villageoises dans les secteurs ouest et est du BKNP avec élaboration d'un module de formation par le Centre pour l'éducation et la formation à la foresterie. Une formation à la surveillance de la biodiversité et à l'inoculation du calambac dans les villages de Bungan et Lokang, compris dans la zone tampon du BKNP, a aussi été organisée pour promouvoir les PFNL.

Depuis juin 2016, lorsque l'OIBT a suspendu tous les versements de fonds à ses projets, le projet a maintenu un niveau minimal d'activité afin d'entretenir la dynamique créée entre ses parties prenantes. Il est prévu que l'atelier régional susdit devant porter sur les TBCA dans l'ANASE ait lieu au cours du premier semestre de 2017 avec le décaissement de fonds en temps opportun appelé à faire suite à la cinquante-deuxième session du Conseil prévue en novembre 2016.

(21) PD 635/12 Rev.2 (F) Gestion de la zone tampon du parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) avec la participation des populations riveraines

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	\$1 421 925
Budget OIBT :		US\$	517 450
Gouvernement du Japon :	US\$	242 690	
JLIA	US\$	50 000	
Gouvernement de la Suisse	US\$	224 760	
Gouvernement de Malaisie		US\$	904 475

Agence d'exécution : Département des forêts du Sarawak

Approuvé au : XLVIII session du CIBT, novembre 2012, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : août 2014 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2012 et il a été financé à la 48ème session du CIBT en novembre 2012. Le texte de la convention d'exécution de ce projet a été envoyé au Ministère malaisien des plantations industrielles et des produits de base en janvier 2013 et fut signé officiellement en août 2014. L'agence d'exécution a présenté le rapport de lancement et le premier plan annuel d'opération (PAO) et elle a entamé la mise en œuvre des activités du projet en août 2014.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer au développement intégré des zones tampon à des fins de conservation de l'environnement et d'augmentation des moyens d'existence des communautés autochtones au Sarawak. Son objectif spécifique est de sécuriser les forêts de la zone tampon pour l'usage des communautés autochtones et de renforcer la gestion de la conservation du parc national Tau Pulong (PTNP). Ces objectifs sont atteints par la création d'une zone tampon de 6000 hectares et sa gestion intégrée : la sécurisation de son capital forestier en vue de répondre aux besoins des communautés Penan : et l'enseignement aux communautés *Penan* de formations devant augmenter leurs moyens d'existence, avec la participation active des parties prenantes. L'exécution du projet est entre les

mains du Département des forêts du Sarawak (FDS) par l'entremise de sa Cellule d'Initiative de services communautaires (CSIU).

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, le projet a progressé principalement dans les domaines suivants, selon les rapports d'avancement, ainsi que les faits saillants mensuels présentés par le système de suivi en ligne (OLMS) :

- Reprenant les résultats de l'enquête écologique et floristique menée dans la première année, un rapport technique a été rédigé. Les éléments tirés de cette enquête ont été exploités dans la définition des périmètres de forêts communales qui seront créés pour les communautés *Penan* (Activité 2.1) :
- Reprenant les résultats de l'étude de la faune comprenant les mammifères terrestres, l'avifaune et l'entomofaune, effectuée durant la première année, un rapport technique a été rédigé et publié. Les éléments recueillis ont aussi servi à définir les forêts communales (Activité 2.2) :
- Les périmètres de trois forêts communales ont été définis pour les quatre villages *penan* situés à proximité des limites du parc. Certaines parties des forêts communales proposées sont situées dans la zone de protection intégrale (TPA) du parc (activité 2.4) :
- Des formations sur le tas relatives à la gestion de la zone tampon, aux pratiques agricoles et au développement de l'artisanat se sont poursuivies. La nécessité d'une interaction continue a été reconnue en vue d'une plus ample amélioration de la base de connaissances et d'une meilleure entente réciproque entre les membres des communautés et l'équipe du projet (activité 3.1) :
- Des formations à l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) ont été menées en se focalisant sur la plantation et la culture des arbres fruitiers et des palmes de sago, et en se fondant sur les résultats du projet OIBT précédent (activité 3.2) : et
- Une des communautés *penan* a accepté l'introduction de l'aquaculture du *tagang*, qu'elle commencé de pratiquer dans un cours d'eau voisin. D'autres communautés *penan* montrent encore des hésitations à adopter cette méthode innovante de gestion des ressources d'eau douce (activité 3.3).

À la deuxième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue avril 2016, les deux activités supplémentaires suivantes ont été approuvées, pour répondre à la demande des communautés *Penan*, et ont été par la suite mises en œuvre :

- Des formations à la menuiserie et aux travaux de câblage électrique : et
- Les soins de santé, y compris les soins dentaires, le dépistage des pathologies en général, le planning familial et l'hygiène.

Ce projet a bien avancé grâce aux efforts exceptionnels fournis par l'Agence d'exécution et son apport de fonds importants, et par le biais d'une concertation étroite avec les communautés *penan* et d'autres parties prenantes. La seule exception sur ce plan a été le retrait de l'activité consistant à construire l'antenne de terrain devant aussi servir de poste aux éco-gardes (activité 1.2), décidé au regard de revendications foncières inattendues de la part de familles autochtones.

Le Comité directeur du projet a également approuvé une prolongation de six mois sans fonds supplémentaires à sa deuxième réunion tenue en avril 2016, et la demande de prorogation a été approuvée pour accorder au projet suffisamment de temps pour terminer les travaux suivants :

- Concertation avec les entreprises forestières sur la création de forêts communautaires (activité 2.4) :
- Recueil d'informations de terrain en vue de l'élaboration de lignes directrices relatives à la zone tampon (activité 1.3) : et
- Publication de rapports techniques (activité 2.3).

Le plein achèvement de ce projet est conditionné par le versement de la dernière tranche de financement OIBT, soit 100 000 dollars EU, qui a été suspendue dans le cadre de la suspension générale touchant toutes les tranches de financement des projets OIBT à compter de juin 2016.

(22) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp.) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	564 037
Budget OIBT :	US\$	435 187
Gouvernement du Japon :	US\$	435 187
Gouvernement d'Indonésie	US\$	128 850
Agence d'exécution :	Institut de recherche forestière de Manado (MFRI) Agence de recherche-développement forestier Ministère indonésien des Forêts	
Approuvé au :	Printemps 2013	
Date de lancement et durée :	février 2016 / 36 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 et il a été financé à la 50ème session du CIBT en novembre 2014. La convention réglemantant l'exécution du projet a été parachevée en juin 2015. Après l'achèvement de toutes les dispositions d'ordre administratif, y compris la nomination du personnel du projet et la préparation d'un rapport initial avec des plans annuels détaillés des opérations, l'agence d'exécution a entamé les travaux de ce projet en février 2016.

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante de bois de cempaka (*Elmerrillia* ovale (Miq.) Dandy) ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logement démolis) il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles. Cependant, l'offre de cempaka s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du Nord Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable de l'exploitation de ce bois, le projet est conçu pour promouvoir la gestion durable des forêts de cempaka dans le nord du Sulawesi en traitant la question de sa pérennité sociale, environnementale et économique. L'objectif spécifique du projet est de faciliter la conservation et les plantations d'arbres cempaka avec la participation des communautés locales dans le nord Sulawesi. Les résultats attendus de ce projet sont les suivants : (i) une augmentation de la capacité des populations à aménager et valoriser les plantations de cempaka, (ii) une intensification de l'installation de plantations de cempaka sur un mode participatif, et (iii) l'élaboration de principes intégrés visant la conservation du cempaka.

Depuis le lancement du projet en février 2016, les principales activités mises en œuvre par l'Agence d'exécution ont été les suivantes :

- Examen des informations disponibles sur les techniques sylvicoles d'exploitation du cempaka avec la nomination d'un consultant national et l'expérimentation de techniques adaptées de cueillette, de stockage et de germination de graines de cempaka, avec la nomination d'experts qualifiés du MFRI :
- Dialogues menés sur les avantages de long terme de la plantation de cempaka avec 20 villages de trois districts :
- Enquête effectuée sur la croissance et la répartition du matériel végétal de cempaka avec engagement de Sam Ratulangi comme sous-traitant :
- Début d'élaboration d'un projet de création d'une parcelle pilote de 30 ha en mettant en œuvre des techniques sylvicoles améliorées dans les trois districts : et
- Organisation de la première réunion du comité directeur du projet le 19 mai 2016, avec la participation des parties prenantes clés, y compris le chef Service forestiers de la province de Nord Sulawesi. Les recommandations de la première réunion du Comité directeur du projet comprennent : la formulation de la stratégie et de la politique provinciale de soutien au développement durable de plantations de cempaka et l'exploitation rentable des ressources de cempaka avec la participation des communautés locales : et le renforcement de la coordination avec les gouvernements de district de Minahasa, de la régence du Nord et du Sud dans le développement et l'exploitation des ressources du cempaka.

(23) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	324 088
Budget OIBT :		US\$	245 272
Gouvernement du Japon :	US\$	245 272	
Gouvernement du Ghana :		US\$	78 816

Agence d'exécution : PICODEV-Ghana

Approuvé en : avril 2012

Date de lancement et durée : mai 2013 / 24 mois

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le dernier rapport d'audit financier était en attente à la date de rédaction du présent rapport. À la réception d'un dernier rapport d'audit financier jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer ce projet achevé à sa cinquantième session en novembre 2016.

I. Introduction

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 48e Session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet a été signé par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT. Toutefois, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement a été reçue en mars 2016, la durée d'exécution de ce projet a été 34 mois au lieu des 24 mois initialement prévus par l'agence d'exécution (PICODEV-Ghana).

II. Objectif du projet

Ce projet visait à contribuer au développement socio-économique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, devant être obtenu par la restauration des massifs forestiers en y implantant, avec la participation des populations riveraines, des essences indigènes précieuses et des essences à bois d'œuvre exotiques. Il visait de manière spécifique à entreprendre de lutter contre la pauvreté, en mettant en œuvre des démarches participatives (valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) dans un enrichissement durable des forêts et un aménagement de plantations utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques.

III. Réalisations et produits du projet

Afin d'assurer une mise en œuvre participative du projet, l'équipe du projet et les parties prenantes à ce dernier ont commencé par examiner et adopter une stratégie de projet pluridimensionnelle qui a permis de maximiser les résultats obtenus, dont certains aspects importants relatifs à l'adoption de techniques de sylviculture paysanne privée à finalité bois d'œuvre, et qui avaient trait à la préparation des sols, à la production et à l'offre de plants, à l'aménagement de plantiers, ainsi qu'à l'entretien d'ensemble des plantations forestière. Le but principal était d'assurer une participation active aux décisions de la part de tous les acteurs concernés dans les différents segments de la société, ce qui devait induire une implication importante des populations riveraines, ainsi que des opérations interactives, des produits et des acquis. Les principales réalisations et les produits de ce projet sont décrits ci-après.

Les principales réalisations de ce projet, les produits attendus et les activités correspondantes, peuvent se résumer comme suit :

- Mille deux cents (1200) jeunes femmes et les jeunes hommes des six communautés (Ahenkro, Tayi, Ntunda, Tepo, Bumbula et villages Akposo-Kabo) ont aménagé de manière concluante six plantations forestières en mélange de 50 acres chacune, en tant des parcelles de démonstration, avec les essences indigènes suivantes : Emire, Ofram, Dodowa, Sofo, Onyina, Papao, Wawa, et acajou d'Afrique de l'ouest :
- Mille deux cents (1200) jeunes femmes et jeunes hommes des six communautés ont aménagé six (6) parcelles de démonstration de 50 acres chacune, avec les essences exotiques suivantes : teck (pour le bois et les poteaux) et cassia (pour le bois-énergie) :
- Mille deux cents (1.200) jeunes de six communautés locales impliquées dans la mise en œuvre du projet (soit jeunes femmes et jeunes hommes) se sont organisés dans une association pour l'exploitation de la machine à transformer le manioc. L'objectif était de valoriser le manioc cru produit des plantations agro-forestières où le manioc et d'autres cultures sont complantés avec les essences susdites :
- Ces jeunes femmes et jeunes hommes ont également été formés aux techniques de reboisement, comprenant la cueillette et le traitement des semences, la création et l'exploitation de pépinières, la transplantation des plants et l'entretien des plantiers, la conduite et la protection des plantations forestières (prévention des feux de végétation).

IV. Résultats et impacts

Ce projet pluridimensionnel consistait à cultiver les essences indigènes que sont l'émiré, l'ofram, le dodowa, le sofo, l'onyina, le papao, le wawa, et des espèces d'acajou d'Afrique de l'Ouest, ainsi que des essences exotiques comme le teck et le cassia, en combinaison avec le manioc et d'autres cultures choisies par les populations riveraines (principalement le maïs, le poivre, des marantacées et l'igname). Ces plantations forestières en mélange ont été aménagées par les communautés riveraines sélectionnées, qui ont eu recours au système agro-forestier *taungya* modifié.

La mise en œuvre de ce projet a conduit à certains changements d'attitude souhaitables qui sont résumés ci-dessous :

- Les jeunes qui sont les acteurs ciblés par ce projet ont réellement appris à sélectionner les sites locaux déboisés, ils ont acquis la manière de préparer les terrains à un reboisement professionnel, appris comment prendre soin des plants sélectionnés et en aménager des plantiers, comment conduire ces plantiers, et comment transformer et conditionner le manioc en produits valorisés de différents types. Ces compétences ont contribué à habiliter ces jeunes gens des deux sexes ainsi impliqués dans la mise en œuvre du projet et à leur faire appréhender les questions et pratiques forestières corrélées à l'amélioration de leurs moyens d'existence :
- L'intervention de ce projet a aiguisé la conscience des jeunes gens des deux sexes, et elle a induit chez eux un respect des ressources forestières, leur permettant de continuer à prendre part aux actions et activités de réhabilitation forestière dans le district de Biokoye en Volta ghanéenne.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les concertations régulières et fréquentes entre parties prenantes du projet constituent l'enseignement principal à tirer de l'exécution réussie de ce projet. Les stratégies du projet étaient bien conçues et bien élaborés, en fonction de la nature pluridimensionnelle du projet, et elles ont grandement contribué à assurer la participation des parties prenantes, notamment les jeunes des deux sexes, à sa mise en œuvre. Les capacités des bénéficiaires cibles ont été développées ce qui leur a permis de prendre leurs pleines responsabilités dans la mise en œuvre du projet.

La disposition principale orientée vers la pérennisation des acquis de ce projet est sans doute l'engagement de la Commission forestière ghanéenne (à l'échelon du district de Biokoye) de continuer à fournir un appui technique, à l'issue de l'exécution de ce projet, aux jeunes des deux sexes qui ont pris part à l'aménagement de plantations forestières et à la réhabilitation des forêts naturelles du district de Biokoye en Volta ghanéenne. L'agence d'exécution (PICODEV) a préparé, en collaboration avec les acteurs concernés, une nouvelle proposition de projet devant être soumise dans le cycle OIBT des projets en 2017. La nouvelle proposition de projet devrait contribuer à consolider les principales réalisations du projet PD 653/12 Rev.1 (F).

(24) PD 668/12 Rev.1 (F) Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité sur les pentes du volcan Tacaná et son aire d'influence au Mexique et au Guatemala

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	949 491,90
Budget OIBT :		US\$	641 638,80
Gouvernement du Japon :	US\$	441 638,80	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	200 000,00	
HSI :		US\$	67 696,80
Municipalités (valeur approximative en nature)		US\$	26 560,00
Organismes forestiers (CONAFOR CONANP CONAP and INAB) (en nature)		US\$	213 596,30

Agence d'exécution : *Helvetas Swiss Intercooperation (HSI)*

Approuvé au : Quarante-huitième session du CIBT en novembre 2012 à Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2014 / 24 mois

La convention d'exécution de ce projet a été signée en décembre 2013. Le plan annuel des opérations d'exécution du projet a été approuvé en juillet 2014 et les activités du projet ont commencé immédiatement après le décaissement de la première tranche des fonds. La première réunion du Comité directeur du projet a eu lieu à San Marcos, au Guatemala au début de septembre 2014, et la seconde s'est tenue à Tapachula, au Mexique. Les deux réunions ont pu compter sur la pleine participation des parties prenantes, tant mexicaines que guatémaltèques, en particulier la CONAFOR, le CONANP, le CONAP, l'INAB, les administrations des collectivités territoriales et des représentants de communautés. Le deuxième décaissement de fonds a été effectué en novembre 2015.

En juin 2016 Agence d'exécution l'Agence d'exécution a été informée par le Secrétariat de l'OIBT que tous les versements de fonds à des projets de l'OIBT devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre. Compte tenu de cela, l'Agence d'exécution a décidé de mettre ce projet en attente et a informé le secrétariat de l'OIBT de son intention de reprendre les activités du projet sitôt que les tranches restantes de son financement par l'OIBT seraient remises à disposition.

Le Guatemala et le Mexique ont en commun la région du volcan Tacaná qui, de part et d'autre de la frontière, se compose du département de San Marcos au Guatemala et de l'État du Chiapas au Mexique, cette région, qui fait partie du Couloir mésoaméricain de Biodiversité, contient des richesses biologiques et recèle un potentiel écotouristique alors même que cette région souffre de la pauvreté et que les ressources naturelles y sont exploitées sur un mode non pérennisable. Une initiative a été lancée qui doit permettre le développement durable des zones protégées de la région transfrontalière du volcan Tacaná, en s'appuyant sur des actions coordonnées, une étude de la situation et divers échanges entre les représentants régionaux des institutions mexicaines et guatémaltèques compétentes, la société civile et l'organisme de coopération suisse HELVETAS.

L'objectif du projet de deux ans est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de 28 000 personnes dans les deux pays, en s'appuyant sur la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles locales. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus participatif de gestion, conservation et exploitation des ressources naturelles et de la biodiversité dans le secteur du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. Le projet commence par une première phase de deux ans devant poser les fondations d'un travail à mener en commun avec les collectivités riveraines, hommes et femmes, dans des activités pilotes, dont la gestion durable des forêts, la diversification des perspectives économiques, l'amélioration du cadre juridique des aires protégées et celle de la collaboration entre les deux pays.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants : i) les zones pilotes de restauration ou conservation ont été mis en place de manière participative : ii) des projets pilotes sont identifiés et mis en place avec la communauté, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme,

l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux : iii) le cadre technique et juridictionnel de l'aménagement intégré de la région du volcan Tacaná a été mis à jour, et iv) les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala – Mexique.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, l'état des travaux du projet, et ses principaux produits, tels qu'ils ressortent du plus récent rapport d'activité remis en février 2016, peuvent se résumer par produits principaux comme suit :

Produit 1 : Des zones pilotes de restauration ou conservation ont été mises en place de manière participative

- La cartographie des zones de restauration et conservation et celle des services environnementaux du massif du volcan Tacaná et de leur zone d'influence sur le Guatemala et le Mexique sont achevées :
- Sept (7) secteurs prioritaires pour la restauration et la conservation ont été sélectionnés :
- Plusieurs ateliers ont été organisés dans les communautés afin de socialiser les plans de restauration et de conservation :
- Douze (12) pépinières forestières ont été créées qui doivent produire 42 473 plants d'essences indigènes destinés à la restauration des domaines : et
- Plusieurs modèles de restauration de forêts villageoise ont été mis en œuvre en y associant les acteurs locaux.

Produit 2 : Une production locale et des initiatives économiques ont été définies et mises en place avec les collectivités, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme, l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux

- Des propositions de douze (12) biens et services forestiers destinés à renforcer les moyens d'existence locaux soumises par les communautés ont été évaluées par un comité constitué par les tables rondes de concertation du Guatemala et du Mexique : huit (8) d'entre elles ont été retenues pour mise à exécution préalablement à l'élaboration de plans d'investissements spécifiques. Il s'agit d'investissements en écotourisme et autres :
- Une mission consultative a été effectuée dans le but d'améliorer quatre itinéraires de randonnées du Chemin binational de randonnée de montagne : cette mission a livré plusieurs produits dont a) une base de diagnostic sur la méthodologie relative à l'éventail des possibilités offertes aux visiteurs des aires protégées, ii) une proposition de schéma d'infrastructure, iii) une proposition d'entretien des infrastructures, et iv) des besoins globaux en matière de budget et d'investissement : et
- Une réunion d'échange d'expériences entre les voyageurs ayant l'expérience des volcans et des communautés Tacana a eu lieu sur le versant guatémaltèque.

Produit 3 : Le cadre technique et juridictionnel de l'aménagement intégré de la région du volcan de Tacaná a été mis à jour

- Une étude technique sur le reclassement du volcan Tacaná au Guatemala, devant être menée en étroite coordination avec la CONAP, est achevée. Toutefois, le cône du volcan avait été initialement classé "zone d'exclusion permanente" où aucune intervention n'était permise, cependant la CONAP a récemment approuvé un autre « cadre territorial » (juridictionnel), si bien que cette étude devra être révisée afin de l'intégrer dans ce nouveau cadre : et
- Plusieurs ateliers ont été organisés dont le thème central était celui des aspects techniques et normatifs de la conservation et de la gestion des ressources naturelles dans les aires protégées.

Produit 4 : Les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala – Mexique

- Le contrôle et la surveillance des périmètres concernés, au travers de formations dispensées aux éco-gardes et de leur octroi d'équipement, sont terminés :
- Deux (2) études d'état des lieux et de suivi biologique (flore et ornithologie) sont achevées : et
- Ont été effectuées des activités en coopération bilatérale et internationale destinées à échanger des connaissances et expertises entre les acteurs.

Le projet était en relative bonne voie jusqu'à ce que nombre important de ses activités ont dû être mises en attente en raison de la suspension de la dernière tranche de financement du projet intervenue dans le cadre de la suspension générale des versements de fonds à tous les projets de l'OIBT en juin 2016.

(25) PD 682/13 Rev.1 (F) Élaboration de normes de qualité de gouvernance pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	179.744
Budget OIBT :	US\$	149 744
Gouvernement du Japon :	US\$	149 744
Gouvernement de PNG	US\$	30 000
Agence d'exécution :	<i>Australian Centre for Sustainable Catchments</i> (Centre australien de pérennisation des bassins versants ACSC) Université du Sud Queensland (USQ) en étroite collaboration avec l'Autorité forestière de PNG	
Approuvé au :	Printemps 2013	
Date de lancement et durée :	mai 2015 / 24 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 et il a été financé à la 49ème session du CIBT en novembre 2013. La convention de projet adoptée par l'Université de Southern Queensland (USQ), l'Autorité forestière de PNG et l'OIBT a été officialisée en novembre 2014. Après avoir conclu toutes les dispositions administratives, y compris un protocole d'entente entre l'USQ et l'Autorité forestières de PNG, le projet est entré en activité en mai 2015.

Au regard de la nécessité de renforcer la gouvernance de la REDD+ en PNG, ce projet a été conçu afin de contribuer à la bonne gouvernance de la REDD+ et de permettre une atténuation du changement climatique et la réalisation d'objectifs nationaux de développement grâce à la gestion durable et la mise en valeur des ressources forestières. Plus précisément, le projet vise à développer une norme volontaire REDD+ portant sur la qualité de la gouvernance, ce qui peut renforcer celle-ci en encadrant et en évaluant les structures et les processus REDD+ au niveau national et infranational. La norme REDD+ de qualité de la gouvernance sera élaborée au terme d'un processus multipartite qui implique un sondage en ligne, des entretiens en face-à-face avec les principaux intervenants, un atelier de forum multi-acteurs et des mises à l'essai sur le terrain dans des stations pilote. Le projet permettra également d'analyser les modalités et les résultats de la recherche et de déterminer la possibilité de faire appliquer ces normes régionales et internationales.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité en novembre 2015, les activités essentielles du projet mises en œuvre par l'Agence d'exécution ont été les suivantes :

- Affinage des vérifieurs et sous-indicateurs provisoires couvrant l'ensemble des onze indicateurs qui ont été définis dans un atelier national organisé à Port Moresby en mai 2015. Cet atelier a classé les indicateurs et vérificateurs par ordre d'importance en PNG. Quatre des 11 indicateurs (inclusivité, responsabilité, ressources et transparence) ont été classés en tête de liste. Le rapport de cet atelier a été mis en ligne sur le site web de l'OIBT à la page http://www.itto.int/files/itto_project_db_input/3067/Technical/Proceedings%20-%20REDD+%20Governance%20Workshop%20in%20PNG.pdf :
- Recueil des moyens de vérification de quatre des cinq vérifieurs de tête de liste de ces quatre premiers indicateurs à cinq niveaux différents. Une suite d'ateliers de concertation avec des acteurs clés de la REDD+ ont été organisés comme, à savoir :
 - Atelier national à Port Moresby (11 avril 2016, auquel ont participé 20 personnes)
 - Atelier provincial dans la province de Milne Bay (12 avril 2016, 7 participants)
 - Atelier de district à Alotau (13 avril 2016, 7 participants)

- Atelier local à Alotau (14 avril 2016, 10 participants) : et
 - Aire pilote REDD+, à l'école primaire LELEIFA (4 participants).
- Un article intitulé *Five years of REDD+ governance : the use of market mechanisms as a response to anthropogenic climate change* (« Cinq années de gouvernance REDD+ : utilisation des mécanismes de marché comme réponse au changement climatique d'origine anthropique ») a été publié dans la revue *Forest Policy and Economics* : et
 - Un autre article intitulé *Governance values in the climate change regime : stakeholder perceptions of REDD+ legitimacy at the national level* (« Les valeurs de la gouvernance en régime de changement climatique : perception par les acteurs de la légitimité de la REDD+ à l'échelon national ») a été soumis à la revue internationale *Forests* pour examen.

(26) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	387 511
Budget OIBT :	US\$	310 576
Gouvernement du Japon (Min. des forêts) :	US\$	310 576
Gouvernement de Fidji	US\$	76 935
Agence d'exécution :	Département des forêts ministère de la Pêche et des Forêts République de Fidji	
Approuvé au :	Automne 2013	
Date de lancement et durée :	Octobre 2015 / 36 mois	

Ce projet a été approuvé à l'automne 2013 et son financement a été attribué lors du 49e CIBT en novembre 2013. La convention de projet devant régir l'exécution de ce projet a été parachevée en juin 2015. Après avoir conclu toutes les dispositions administratives, y compris un plan annuel de ses opérations, le projet est entré en phase opérationnelle en octobre à 2015.

Les zones humides côtières et les mangroves du delta du Rewa (35 238 ha) de Fidji représentent sans aucun doute une importante ressource marine et terrestre pour les populations de cette région, mais de manière plus importante encore, ces forêts protègent l'ensemble de l'écosystème côtier qui s'étend aux plaines adjacentes. Cependant, ces zones humides ont pâti de pressions sociales et économiques. L'extractivisme outrancier appliqué aux ressources a entraîné une réduction de la superficie du couvert et la perte d'habitats ainsi qu'un affaiblissement des moyens d'existence des populations. Afin de traiter ce problème, le projet a été conçu pour contribuer à la gestion durable des zones humides côtières et des mangroves dans le delta du Rewa, tout en améliorant les moyens d'existence des populations riveraines. De manière spécifique, le projet propose la restauration et la gestion d'au moins 3381 hectares en tant que station de démonstration : la formation de 17 collectivités impliquées visant leur conscientisation à l'importance des zones humides et au développement de moyens d'existence autres destinés à réduire leur dépendance économique excessive à l'égard de la végétation côtière et de la mangrove des zones humides. La communauté ciblée se situe dans la Tikina de Bau, Tailevu, une zone densément peuplée dans le delta du Rewa. Les résultats attendus de ce projet sont la synthèse des problèmes essentiels qui se posent sur les zones humides côtières et les mangroves et la formulation d'un cadre de politiques publiques pertinent. En outre, il est prévu que les populations ciblées adoptent des moyens d'existence de substitution qui permettront de réduire la pression extractiviste sur les ressources côtières et les mangroves des zones humides.

Depuis le lancement du projet en octobre 2015, les principales activités mises en œuvre par l'agence d'exécution ont été les suivantes :

- Organisation d'ateliers communautaires sur l'importance des zones humides et des mangroves des littoraux et d'identification de moyens d'existence de substitution pour quatre (4) villages de la province de Tailevu à savoir : Waicoka, Natila, Nasilai et Naivakacau dans le cadre du volet 1 du projet. Les activités de cette formation ont porté sur quatre domaines principaux : (1) sensibilisation devant déboucher sur une meilleure compréhension des services écosystémiques, de la mangrove et des écosystèmes littoraux : (2) mise en œuvre un plan d'action de gestion appliquée à la conservation des sols de mangrove et à des pratiques agricoles pérennisables sur les terrains en pente : (3) exercice de développement des capacités devant renforcer le capital des ressources naturelles des villages : et (4) promotion de moyens d'existence autres qui soient pérennisables grâce à la collaboration et à l'appui technique des organismes et organisations partenaires :
- Achèvement des travaux de cartographie de la gestion territoriale et identification pour chaque village des secteurs géographiques et des espèces qui doivent être plantées dans un but de restauration des zones humides littorales et des mangroves dégradées. Les participants se sont vus décernés un certificat de participation après l'achèvement d'un stage de cinq journées dans chaque village : et
- Début de la phase d'exécution devant permettre l'identification des espèces qui doivent être plantées dans un but de restauration des mangroves et des zones humides littorales. Le village de Naslai a été retenu comme station pilote pour cette activité.

À partir de février 2016, quand le cyclone Winston, un des plus puissants à s'être abattu sur la moitié sud de Fidji, a touché ce secteur, les activités du projet ont connu un ralentissement : cependant l'exécution de ce projet est désormais de nouveau sur la bonne voie. L'Agence d'exécution s'efforce, en utilisant les fonds pourvus par le gouvernement fidjien, d'effectuer certaines des activités du projet après avoir reçu un avis du Secrétariat de l'OIBT l'informant de la suspension des versements de fonds à tous les projets de l'OIBT en juin 2016.

(27) PD 710/13 Rev.1 (F) Promotion de la conservation d'essences indigènes nobles sélectionnées de Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	620 209
Budget OIBT :	US\$	479 976
Gouvernement du Japon (Ministère des forêts) :	US\$	479 976
Gouvernement d'Indonésie	US\$	140 233
Agence d'exécution :	<i>Forest Research Institute</i> Agence forestière de recherche-développement (FORDA) Ministère indonésien des Forêts	
Approuvé au :	Automne 2013	
Date de lancement et durée :	janvier 2015 / 48 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2013 et il a été financé à la 49ème session du CIBT en novembre 2013. La convention de projet devant régler son exécution a été parachevée en juillet 2014. À l'issue des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet, dont un plan annuel d'opérations détaillé, le projet a débuté en janvier 2015.

Sumatra est la plus grande île d'Indonésie, qui possède une abondante diversité biologique, dont de nombreuses espèces végétales indigènes. Au nombre des espèces indigènes nobles de l'île, on retiendra l'if de Sumatra (*Taxus sumatrana*), et le merbau de Sumatra (*Intsia palembanica*). Cependant, la surexploitation, l'infiltration des biotopes par les populations et les activités illégales ont été telles que de nombreuses espèces de grande valeur sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les essences nobles à forte valeur marchande que sont le merbau de Sumatra, le kulim, l'andalas et le giam ont été surexploitées lors d'abattages menés clandestinement au cours des dernières décennies. Les espèces produisant des PFNL font elles aussi l'objet de prélèvements illicites, cependant que par le caractère endémique et relativement limité de sa répartition, et la petite taille de sa population, *Taxus sumatrana* est menacée d'extinction par

l'empiétement de son habitat, les perturbations dont souffre sa population et l'exploitation forestière clandestine qui vise cette essence.

L'objectif d'ensemble de ce projet est de concourir à la gestion durable des essences indigènes nobles de Sumatra. Son objectif spécifique est de mieux assurer leur conservation grâce à la relance du programme actuel de conservation et la mise en place de systèmes de contrôle des récoltes et une régénération des essences concernées. Les produits attendus de ce projet sont les suivants (1) la conservation accélérée des espèces indigènes nobles qui ont été sélectionnées : (2) le contrôle des prélèvements forestiers opérés sur ces espèces est facilité, et de même (3) l'amélioration de leur capacité de régénération. Les avantages attendus comprennent des données et des informations actualisées sur la répartition, l'état de conservation et de protection, et la régénération des essences indigènes nobles retenues dans ce projet, ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des populations tributaires des forêts.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité en novembre 2015, les activités essentielles du projet mises en œuvre par l'Agence d'exécution peuvent être résumés comme suit :

- L'atelier ayant pour thème « Sensibilisation accrue à la conservation des essences indigènes à bois précieux de Sumatra » a eu lieu le 27 avril 2015 et ses actes ont été publiés en indonésien. Les actes de cet atelier ont été distribués aux différentes parties prenantes :
- Poursuite du recueil et de la mise à jour des données et informations sur la répartition, la population et l'état de conservation des sept espèces indigènes précieuses qui ont été retenues : données et informations biologiques et écologiques sur les arbres visant un certain nombre d'arbres cibles (vigueur de la population), structure des peuplements, taille des arbres, association des espèces, état de régénération, microclimat, type et pH des sol, etc. :
- Analyse effectuée des potentialités économiques et d'exploitation, et prélèvement de substances chimiques sur *Taxus sumatrana* dans le massif forestier du Parc national du mont Kerinci et à Tapanuli dans le sud de Sumatra : et
- Mise en place d'une petite pépinière (6 x 20 m) offrant de l'ombre aux plants. Prélèvement de graines, de sauvageons et d'autres matériaux végétaux. L'équipe a également prélevé des fruits d'andalas de Tanah Datar et leurs graines ont déjà été mises en semis dans la pépinière.

Des parcelles de conservation ex situ seront mises en place pour quatre espèces sélectionnées parmi les sept espèces indigènes concernées de Sumatra. En outre, a été suggérée la mise en place de parcelles supplémentaires de conservation ex-situ pour Andalas, kulim + giam, *Taxus* et merbau de Sumatra. Cependant, depuis juin 2016, date où les versements de fonds à tous les projets de l'OIBT ont été suspendus, l'Agence d'exécution n'a pas été en mesure de mettre en œuvre la plupart des activités du projet.

(28) PD 725/13 Rev.2 (F) Réhabilitation des terres forestières dégradées de la forêt classée d'Ahua par les femmes de l'association « Malebi » en compensation des ressources forestières prélevées pour les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu) (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	216 162
Budget OIBT :		US\$	149 408
Gouvernement du Japon :	US\$	46 504	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	102 904	
MALEBI / Gouv't de Côte d'Ivoire (en nature) :		US\$	66 754

Agence d'exécution : Association MALEBI

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : janvier 2016 / 24 mois

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2014 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 50e Session du CIBT

en novembre 2014, grâce à la généreuse contribution des gouvernements du Japon et des États-Unis. La convention de ce projet, devant en réglementer l'exécution, a été signée le 28 décembre 2015 au terme de neuf mois de procédures administratives en Côte d'Ivoire. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a été effectué le 7 janvier 2016 pour lancer l'exécution du projet.

Le projet vise à contribuer à l'augmentation du couvert de la réserve forestière Ahua grâce à la participation des communautés locales qui entourent la forêt. Il vise spécifiquement à mettre en œuvre la réhabilitation progressive de la réserve forestière Ahua avec des femmes membres de l'Association Malebi, afin de compenser le bois qu'elles y prélèvent pour alimenter en matière première leur production de charbon de bois.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité, selon le plus récent rapport d'activité du projet et d'après les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux de ce projet peut se résumer principalement comme suit :

- 34 personnes (parmi lesquelles 30 femmes) ont reçu des formations de la part d'experts de la SODEFOR sur les techniques de création et de gestion d'une pépinière de production de plants forestiers, dans le village de Sokoradjan du district de Dimbokro :
- 78 personnes ont été formées par des experts de la SODEFOR aux techniques de création, de conduite et de protection des plantations forestières, dans le village de Troumabo du district de Dimbokro :
- Suite aux séances de formation susdites, une pépinière a été créée et se trouve gérée dans le village de Sokoradjan près du fleuve N'zi, où 16 500 plants ont été produits pour la réhabilitation des terres forestières dégradées des forêts classées d'Ahua :
- Environ 24,60 ha de plantations ont été aménagés par l'Association MALEBI, avec la participation des populations riveraines, en vue du rétablissement de la forêt classée d'Aha, en utilisant les essences suivantes : *Tectona grandis*, *Triplochiton scleroxylon*, et *Cassia siamea*.

(29) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	561 022
Budget OIBT :	US\$	484 792
Gouvernement du Japon (Min. des forêts) :	US\$	484 792
Gouvernement du Cambodge :	US\$	76 230
Agence d'exécution :	Administration forestière Ministère cambodgien de l'Agriculture des Forêts et de la Pêche	
Approuvé au :	Automne 2014	
Date de lancement et durée :	septembre 2015 / 24 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2014 des projets et il a été financé à la 50ème session du CIBT en novembre 2014. La convention de projet devant réglementer son exécution a été parachevée en juillet 2014. Une cérémonie de lancement du projet a eu lieu le 23 juillet 2015, avec la participation des principales parties prenantes à la REDD+ dans le pays. À l'issue des démarches administratives requises, dont les plans annuels détaillés des opérations et la nomination du personnel du projet, le projet a entamé ses opérations en septembre 2015.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion pérenne des ressources forestières dans la province de Kampong Thom en freinant le déboisement et la dégradation des forêts. Son objectif spécifique est d'institutionnaliser les activités relevant de la REDD+ en vue de freiner le déboisement et la dégradation de la forêt de Tomring en province de Kampong Thom. Le projet traitera le problème central qui tient au caractère limité de la capacité institutionnelle à favoriser les activités REDD+ en soutien à la gestion durable des forêts dans la province de Kampong Thom. Le projet prévoit de faire progresser les programmes REDD+ au Cambodge en capitalisant les expériences des activités REDD+ en cours en vue de standardiser les procédures devant se conformer, de manière efficace et efficiente, aux spécifications techniques des normes juridiques REDD+ permettant d'atténuer les facteurs de déboisement et de

dégradation de la forêt de Tomring dans la province Kampong Thom. Les produits attendus de ce projet sont les suivants : i) Intelligence et connaissance de la REDD+ améliorées chez les acteurs concernés : ii) Programme de recherche sur la REDD+ dans la forêt de Tomring en province de Kampong Thom élaboré et mis en œuvre : iii) Lignes directrices et programmes de formation relatifs à la REDD+ renforcés pour une conception et une mise en œuvre effectives des activités REDD+.

Depuis le début du projet en septembre 2015, les principales activités mises en œuvre par l'Agence d'exécution ont été les suivantes :

- Examen des enseignements dégagés des interventions REDD+ en cours au Cambodge et dans certains pays tropicaux phares avec l'engagement d'un consultant international :
- Organisation d'un atelier de sensibilisation le 11 janvier 2016, pour les parties prenantes au niveau provincial avec 61 participants des administrations provinciales dont l'environnement, la gestion territoriale, la planification urbaine, les affaires féminines et les anciens combattants, et l'administration des services sociaux. Des manifestations de sensibilisation ont été organisées sur quatre sites en faveur de la foresterie villageoise le 12 janvier 2016 en province de Kampong Thom et le 25 mars en province d'Oddar Meanchey :
- Un consultant a été retenu pour élaborer le niveau de référence des émissions dans les forêts domaniales de la province de Kampong Thom :
- Sélection de la forêt communale de Sreung et Sochet comme premier site cible pour renforcer les moyens d'existence de la collectivité et réduire les émissions de carbone. En vue du reboisement dans les sites visés, l'équipe du projet a identifié, avec l'appui des villageois engagés dans la foresterie villageoise, 16 essences parmi lesquelles trois espèces d'arbres fruitiers :
- Organisation d'une journée de plantation d'arbres sur le site de foresterie villageoise choisi le 12 juillet 2016. Cette journée, qui a drainé 134 participants, parmi lesquels les villageois engagés dans la foresterie villageoise, des enseignants et des scolaires, a permis la plantation d'un total de 500 plants : et
- Organisation d'une formation de trois jours sur le mesurage, la communication des données et leur vérification, du 28 au 30 mars 2016, dont ont bénéficié 27 participants parmi lesquels des agents du cantonnement local de l'administration forestière, des agents du cantonnement local de l'administration de la pêche et d'autres agents des services provinciaux de l'Environnement.

Les travaux attendus du projet portent sur les spécifications techniques des normes de compétence juridictionnelle de la REDD + en vue d'atténuer les facteurs de la déforestation et de la dégradation qui touchent la forêt de Tomring dans la province de Kampong Thom. Cependant, depuis juin 2016 lorsqu'ont été suspendues les tranches de financement de tous les projets OIBT, l'Agence d'exécution a reporté la mise en œuvre d'un grand nombre d'activités de ce projet.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR CONVENTION D'EXÉCUTION

- (1) **PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)**

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 698 001,00

Budget OIBT : US\$ 441 238,50

CALMECAC US\$ 256 762,50

Agence d'exécution : *Fundación Para El Desarrollo Integral Del Hombre Y Su Entorno*
– CALMECAC

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de du printemps 2014, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été promis lors de la cinquantième session en mars 2016. Le texte de la convention réglementant l'exécution du projet est en cours d'examen par le Secrétariat.

Le Guatemala a pris la même pente de déforestation accélérée et de dégradation des forêts que d'autres pays du monde tropical, ce qui entraîne des risques, des impacts et des catastrophes naturelles. Ces problèmes ont été aggravés par le changement climatique et la paupérisation, qui sont répandus dans toute la région, et qui aggravent la vulnérabilité du pays aux phénomènes naturels. Le pays compte cependant encore de vastes massifs forestiers, dont beaucoup sont traditionnellement gérés par des collectivités autochtones : le Guatemala présente actuellement la plus forte densité de collectivités autochtones en Amérique centrale. Le département de Quiché représente quant à lui 7 % du couvert forestier national. Cependant, ces forêts sont menacées par un regain récent de la pression démographique, qui s'accompagne d'un développement agro-industriel. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts afin d'éviter la perte des ressources forestières et de mettre en œuvre des modes de développement intégrés nouveaux pour les communautés riveraines.

Dans le but de freiner le rythme du déboisement et de suspendre la dégradation des forêts, l'INAB et le CALMECAC cherchent à mettre au point un système de planification forestière pérenne et à instaurer des mécanismes financiers inspirés de la gestion et de la conservation des ressources et des services environnementaux du département de Quiché, qui peuvent aussi servir de mesure d'adaptation au changement climatique.

En tant que tel, ce projet vise à améliorer les compétences de gestion durable des forêts d'organisations forestières communautaires locales dans la municipalité de Nebaj du département de Quiché, en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin versant du Xaclbal. Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants : (1) un document d'avant-projet élaboré pour les forêts communautaires : (2) la conclusion d'un accord sur les pratiques de gestion forestière optimales destinés aux forêts communautaires et visant à freiner le déboisement et la dégradation des forêts : et (3) des plans de gestion durable des forêts élaborés et mis en œuvre pour assurer la conservation des forêts communautaires dans la municipalité de Nebaj dans le Quiché. Il s'agit d'une proposition novatrice, car elle relie les différents secteurs et crée entre eux une dynamique sociale pour le développement de nouveaux modèles de gestion participative des ressources naturelles, à travers des systèmes de gestion des forêts et de conservation durables qui contribueront à l'élaboration de mécanismes de partage des avantages au niveau local dans le cadre de l'initiative REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation).

(2) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	989 038
Budget OIBT :	US\$	437 630
AIDER :	US\$	551 408

Agence d'exécution : *Asociacion para la investigacion y desarrollo integral (AIDER)*

Approuvé au : Automne 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 30 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2014, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été promis lors de la cinquantième session en mars 2016. Le texte de la convention réglementant l'exécution du projet est en cours d'examen par le Secrétariat.

Ce projet portera sur les capacités limitées des intervenants principaux à lutter contre la dégradation des forêts tropicales xérophiles, sur la côte nord du Pérou, couvrant les 3 départements qui partagent cet écosystème : Tumbes, Piura et Lambayeque.

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à la conservation et à l'exploitation pérenne durable des forêts tropicales sclérophylles : à cette fin, il renforcera les capacités des intervenants clés pour mettre en place des politiques de gestion pérennes des forêts sclérophylles dégradées. Les résultats escomptés comprennent : l'amélioration de la gestion au niveau de l'administration forestière régionale : la promotion de la participation active du secteur public et de la société civile au dialogue et à des espaces de concertation en vue de décisions sur la gestion régionale de la forêt : et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles à assurer la gestion communautaire de la forêt sur la côte nord.

Les activités comprennent l'analyse du renforcement du cadre réglementaire appliqué aux forêts, le renforcement des capacités techniques et administratives, le renforcement du système d'information forestière pour les forêts tropicales sèches, la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation, la systématisation des expériences et la formation de la communauté aux pratiques de gestion forestière et la formation des agents de vulgarisation à la gestion forestière.

(3) PD 754/14 Rev.2 (F) Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	709 718
Budget OIBT :	US\$	591 618
ONG Ce.Sa.Re.N :	US\$	118 100

Agence d'exécution : Organisation non gouvernementale
Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (ONG
Ce.Sa.Re.N)

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle de projets du printemps 2015 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé lors du cycle des projets du printemps 2016, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. La Convention de projet réglementant l'exécution de ce projet est en attente de la tenue de la 52ème session du CIBT en novembre 2016, en raison du problème de la dépréciation financière des fonds de l'Organisation. Le lancement du projet pourrait avoir lieu après le décaissement de la première tranche de fonds de l'OIBT et la signature de la convention de projet par toutes les parties.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par la gestion durable de 40 forêts sacrées dans ces sites, ce qui doit s'opérer par le renforcement des capacités des acteurs permettant d'améliorer les conditions de vie des populations locales. L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

(4) PD 764/14 Rev.2 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	733 829
Budget OIBT :	US\$	663 829
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	70 000

Agence d'exécution : Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée

petites, ainsi que les municipalités situées autour de la réserve. La notion de base qui sous-tend la conception du projet est que la CBR ne saurait remplir ses fonctions de conservation et de développement si les massifs de sa zone centrale et les zones tampon et de transition qui l'entourent ne sont pas correctement gérés et exploités et si les montages institutionnels qui doivent assurer la bonne gestion de cette réserve ne sont sensiblement améliorés.

Son objectif spécifique est d'améliorer la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes dans la RBC par la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique intégré grâce à la livraison de trois produits, à savoir : i) la menace sur la biodiversité dans la zone centrale est réduite de manière significative, ii) des pratiques optimales d'occupation des sols dans la zone tampon de la CBR et ses zones de transition sont concrètement illustrées et favorisées, et iii) les montages institutionnels de la gestion de la CBR sont améliorés.

C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PD 554/09 Rev.4 (F) **Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Bajo Calima dans la municipalité de Buenaventura (Colombie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	692 481
Budget OIBT :	US\$	529 034
Gouvernement de Colombie -- Université de Tolima :	US\$	107 660
Conseil communautaire du Groupe ethnique noir « Bajo Calima » :	US\$	55 787

Agence d'exécution : Université de Tolima

Approuvé au : Session CIBT XLV novembre 2009 Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement de Colombie a de nouveau soumis la proposition en troisième révision en 2013, et l'a soumise de nouveau en quatrième révision en 2015, et de ce fait la proposition sera ouverte aux financements pendant une nouvelle durée de 20 mois.

Cette proposition provient d'une recommandation du projet PD 415/06 Rev.2 (M) "Systématisation et modélisation des informations économiques et techniques destinées à former les professionnels à la production, la transformation et la commercialisation des produits ligneux". Les forêts secondaires dans le collectif territorial afro-colombien de Bajo Calima sont situées dans la région biogéographique du plateau du Pacifique colombien, et constituent l'un des écosystèmes biologiquement les plus diversifiés de la planète. La gestion de ces forêts, qui avaient incombé à une entreprise forestière privée pendant plusieurs décennies, a été cédée à la fin du siècle dernier aux descendants d'une communauté africaine représentés par leurs conseils communautaires. Cependant, cette cession est intervenue sans s'accompagner d'une formation de ces communautés à la gestion durable de leurs forêts : il s'en est donc suivi des carences d'aménagement de ce massif, entraînant une dégradation considérable des forêts sur le territoire considéré.

Dans l'ensemble, la proposition de projet vise à contribuer à la mise en œuvre de programmes de gestion, de conservation et de restauration des écosystèmes d'importance décisive dans la région du Pacifique colombien, en s'appuyant sur des systèmes d'enrichissement des peuplements et des systèmes agroforestiers instaurés et gérés sur un mode durable. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus

participatif qui aboutisse à une gestion durable des forêts secondaires et des terres collectives de Bajo Calima en République de Colombie, ce qui suppose la mise en place d'une zone pilote de 100 hectares sous aménagement et la mise en œuvre de plantations d'enrichissement par layons et de dispositifs agroforestiers. Des enseignants, des dirigeants communautaires et des cultivateurs seront formés à l'organisation communautaire et à l'administration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Ce processus sera complété par un programme de recherche-action réalisé par les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs de l'Université, avec un accent particulier sur les services environnementaux touchés par les changements climatiques.

(2) PD 690/13 Rev.3 (F) Bambois pour la vie : solution pour la reconstitution des massifs forestiers dégradés et du développement rural pérenne en Amazonie péruvienne (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 010 737
Budget OIBT :	US\$	601 037
PERUBAMBU	US\$	309 700
Collectivités régionales et locales	US\$	100 000

Agence d'exécution : Association péruvienne du bambou – PERUBAMBU

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet s'explique par l'importance croissante qu'acquiert la filière du bambou au Pérou au regard des caractéristiques et des propriétés de cette ressource, qui convient à un grand éventail d'utilisations, en particulier dans la restauration ou la réhabilitation des terres forestières dégradées, la construction de logements et d'infrastructures antisismiques, et la fabrication de meubles, d'objets d'artisanat, la production alimentaire et d'autres produits d'importance pour le développement rural et urbain dans les forêts tropicales et les zones côtières du Pérou. Cette proposition a été élaborée en réponse à une demande de responsables, de collectivités territoriales et de bénéficiaires des régions San Martín et Amazonas après la mise en œuvre réussie du projet PD 428/06 Rev.1 (F) : elle a aussi été suscitée par la manifestation d'intérêt émanant de nombreux organismes communautaires de populations autochtones et d'autres acteurs locaux, en particulier les groupes autochtones et les colons vivant dans la pauvreté, qui, dans la phase finale de ce projet, ont pris conscience des qualités et des avantages offerts par le bambou, mais qui ont besoin d'un soutien technique spécialisé pour se lancer dans la gestion des forêts naturelles ou en poursuivre la pratique : un appui technique leur est aussi nécessaire dans la réhabilitation et la restauration des terres déboisées et des écosystèmes par des plantations de bambou dans des dispositifs agro-forestiers et pour assurer la valorisation des cannes de bambou, en vue de consolider l'exploitation du bambou comme voie possible de développement socio-économique pérenne dans ces départements et leurs secteurs d'influence.

De manière générale, le projet envisage de freiner la dégradation des bambouseraies tropicales et d'améliorer les niveaux de vie des populations riveraines pauvres dans la région forestière du nord du Pérou, par la restauration des forêts dégradées et la valorisation des bambouseraies naturelles en les plaçant en gestion durable, et de former les exploitants du bambou au développement de filières de production, de manière à permettre une amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales des populations vivant dans la pauvreté dans la zone touchée par le projet.

(3) PD 712/13 Rev.2 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de la biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	843 364
Budget OIBT :	US\$	498 154
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	52 200
Sinarmas Forestry & Partners	US\$	293 010

Agence d'exécution : Centre de recherche-développement sur la conservation et la réhabilitation Agence de recherche-développement forestier (FPRDA) Ministère des forêts

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2014 et il demeure en attente de financement.

La Réserve de la biosphère Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de la biosphère de partenariat public-privé par les réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009, cependant, cette réserve de la biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de la biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la réserve de manière efficace. Les produits attendus sont les suivants : Les résultats attendus sont : i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR, ii) le renforcement des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne, et iii) des partenariats promus entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégré seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, l'entreprise *Sinarmas Forestry and Partners* ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

(4) PD 713/13 Rev.2 (F) Opérationnalisation de la politique de gestion durable du bois de santal par une amélioration des moyens d'existence et la participation accrue des populations riveraines (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	692 955,20
Budget OIBT :	US\$	592 155,20
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	100 800,00

Agence d'exécution : Direction générale de l'exploitation forestière du Ministère des Forêts en collaboration avec les services forestiers de la province de East Nusa Tenggara

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cycle des projets du printemps 2014 mais demeure en attente de son financement.

Au vu des difficultés que pose le renforcement de conditions propices à l'exploitation pérenne du bois de santal dans l'est de la province indonésienne de Nusa Tenggara, le projet vise à renforcer le cadre réglementaire devant régir cette exploitation en visant à assurer la participation pleine et effective des collectivités riveraines à l'entretien des ressources de bois de santal. Plus spécifiquement, le projet doit promouvoir la participation effective des communautés locales à l'aménagement et à la gestion de plantations de bois de santal sur des terres privées ou de collectivités dans la province de Nusa Tenggara Est. Les produits escomptés de ce projet sont les suivants : 1) la mise en œuvre efficace d'une nouvelle politique de gestion durable des ressources en bois de santal par une participation accrue des collectivités riveraines : (2) l'amélioration de la capacité des collectivités riveraines à fournir de plants et à mettre en œuvre des techniques de plantation : et (3) l'élaboration d'un programme à long terme sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de Nusa Tenggara, en Indonésie. Pour obtenir ces produits, les activités suivantes ont été inscrites à ce projet : une plus large diffusion de la réglementation récemment adoptée : la révision des procédures existantes en vue d'une exploitation rentable et pérenne du bois de santal : l'installation de plantations modèles de santal : l'organisation de formations destinées à renforcer les capacités à aménager des pépinières et des plantations de santal en usant de techniques idoines : et l'élaboration d'un programme à long terme et de plans d'action sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de la province de Nusa Tenggara.

(5) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du mont Taninthayi

Budget et sources de financement :

	Budget total :	US\$	2 022 445
Phase I :	Budget OIBT :	US\$	599 962
	Gouvernement du Myanmar :	US\$	41 700
Phase II :	Budget OIBT :	US\$	1 339 083
	Gouvernement du Myanmar :	US\$	41 700

Agence d'exécution : *Forest Department, Ministry of Environmental Conservation and Forestry, Gouvernement du Myanmar*

Approuvé au :

Approbation Rev.1 : Automne 2013
Approbation Rev.2 : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / Phase I : 36 mois : Phase II : 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière sur la recherche de la biodiversité en sa phase I. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015. La phase I du projet est en attente de financement.

Le massif du mont Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une écorégion terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Des études récentes ont indiqué que cette écorégion contenait l'une des plus grandes populations au monde d'éléphants d'Asie et de tigres, qui subsistent dans les forêts traversées par la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar. S'ajoutant à cette biodiversité, les bassins versants escarpés alimentent les grands fleuves que sont le Tennaserim, le Salouen et le Chao Phraya en abritant des espèces menacées d'extinctions à l'échelle mondiale et d'autres qui sont endémiques : ces territoires sont également le siège d'une diversité de cultures traditionnelles dont celles des peuples Karen et Mon. Mais cette remarquable biodiversité et cette richesse culturelle présentes dans le massif du Taninthayi sont fragilisées par le braconnage, la fragmentation des espaces forestiers et leur empiètement par l'agriculture, les coupes forestières illégales, la colonisation du massif à l'intérieur du

parc comme sur ses pourtours, et la concurrence territoriale qui oppose les éléphants et les hommes. En outre, le caractère limité des capacités et des ressources affectables à une conservation de la biodiversité adéquate au Myanmar, fait que celles-ci ne peuvent contribuer à la conservation de la biodiversité transfrontalière dans cette écorégion.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières dans le massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants : i) le renforcement des capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi ; ii) la mise en place de mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi ; et iii) le renforcement de la participation des parties prenantes locales et celui des moyens d'existence des populations riveraines tributaires de la forêt dans les zones transfrontalières de conservation de la biodiversité. Au plan national, le projet contribuera à l'instauration de programmes de conservation de la biodiversité transfrontalière et aux activités connexes susceptibles de recevoir un accompagnement dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

(6) PD 735/14 Rev.2 (F) Renforcement des partenariats en vue de la restauration des forêts de tourbière à Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	518 084
Budget OIBT :	US\$	453 684
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	64 400

Agence d'exécution : Centre de recherché regional de Sumatra méridional

Approuvé au : Automne 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé lors du cycle des projets de l'automne 2014 mais demeure en attente de financement.

Les forêts de tourbière de Sumatra et du Kalimantan en Indonésie, estimées occuper près de 13 millions d'hectares, constituent un écosystème forestier très important car ces forêts emmagasinent de grandes quantités de carbone dans la matière organique de leur sol. Cependant, ces écosystèmes importants ont été réduits par la déforestation, la dégradation, le drainage et leur reconversion en terres agricoles, ainsi que par les incendies de forêt et des activités anthropiques. Au regard de l'importance d'une pérennisation des forêts de tourbière, ce projet a été conçu afin d'aider à instaurer un mode de gestion et de conservation durable de ce type de forêt à Sumatra en mobilisant les populations riveraines et les entreprises privées entretenant des activités dans ces forêts. L'objectif spécifique de ce projet est de faciliter la restauration et la réhabilitation des forêts de tourbière à Sumatra par le renforcement des capacités des parties prenantes principales, l'application large de techniques améliorées, et de meilleures politiques en faveur de la restauration des forêts de tourbière. Les activités du projet comprennent la sensibilisation du public, le renforcement des capacités des acteurs clés à assurer la restauration-réhabilitation et la gestion durable des forêts de tourbière, et la résolution des conflits existant entre autorités publiques dans la gestion des tourbières. Les produits attendus de ce projet sont les suivants : i) des ressources suffisantes pour favoriser la restauration et la réhabilitation des forêts de tourbière dégradées et déboisées ; ii) l'élaboration de dispositifs viables d'accélération de la restauration et de la réhabilitation de ces espaces ; et iii) la promotion d'initiatives généralisées de restauration et de réhabilitation.

(7) PD 736/14 Rev.1 (F) Renforcement de la conservation de bois de rose indonésien (*Dalbergia spp*) et pérennisation de sa production (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	494 545
Budget OIBT :	US\$	414 792
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	79 753

Agence d'exécution : *Centre for Forest Biotechnology and Tree Improvement Research (CFBTI)*

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cycle des projets du printemps 2014 mais demeure en attente de son financement.

Au moins 10 espèces de *Dalbergia* sont naturellement présentes en Indonésie sous le nom vernaculaire « Palissandre d'Indonésie » et leur taille varie de l'arbuste au grand arbre à bois d'oeuvre. Il existe un certain nombre d'essences à bois d'oeuvre bien connues dont *Dalbergia latifolia* (dont le nom vernaculaire est *sonokeling*) et *Dalbergia sisso* (dont le nom vernaculaire est *sonobritz*). Les problèmes que connaît cette essence en Indonésie sont l'appauvrissement et la diminution rapide de sa population naturelle. Empiètement de l'habitat, surexploitation et croissance lente freinent les progrès de la réimplantation de l'espèce. En outre, la conservation des ressources génétiques végétales de l'espèce au sein de ce genre n'est pas opérée de façon rigoureuse, et les chiffres de sa population naturelle ne sont pas mis à jour et il n'existe que des études très limitées sur l'état de cette population. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la conservation des ressources phytogénétiques et à la gestion durable des espèces de palissandre d'Indonésie (*Dalbergia spp*). L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la conservation des ressources génétiques, permettre la réimplantation du palissandre d'Indonésie et restaurer sa contribution à l'économie. Les activités de ce projet comprennent création de quatre zones de conservation ex-situ et l'élaboration de lignes directrices pour sa conservation et sa gestion durable. Les produits attendus sont les suivants : Les résultats attendus sont : i) mise à jour et amélioration des informations et des données sur les populations et la conservation naturelle de *Dalbergia spp* et ii) réimplantation accélérée des variétés de palissandre d'Indonésie sélectionnées.

(8) PD 739/14 Rev.1 (F) Entamer la conservation de l'ébène de Macassar (*Diospyros Celebica Bakh*) en mobilisant les acteurs locaux dans le Sulawesi (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	515 540
Budget OIBT :	US\$	402 550
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	112 990

Agence d'exécution : *Makassar Forestry Research Institute (MFRI), Forest Research and Development Agency, Ministère indonésien des forêts*

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cycle des projets du printemps 2014 mais demeure en attente de son financement.

L'ébène de Macassar ou « ébène Célèbes » (*Diospyros de celebica Bakh.*) est l'un des bois les plus précieux et recherchés d'Indonésie, dont l'aire naturelle se situe sur l'île de Sulawesi (Célèbes). Cette essence a cependant subi une dégradation, principalement sous l'effet de la surexploitation dont elle a été l'objet à l'époque de l'exploitation forestière intensive menée dans cette région, mais aussi en raison de l'absence d'efforts pour la préserver après le passage des coupes, ce qui fait mettre en doute sa pérennité. Affrontant ce défi, ce projet vise à contribuer à la gestion durable de cette ébène. L'objectif spécifique du

projet est de mettre en route des efforts de conservation de l'espèce avec la participation active des acteurs locaux. Techniquement, l'amélioration des peuplements multi-étages destinée à augmenter leur productivité et à assurer la conservation sera mise en œuvre par des plantations d'enrichissement utilisant des plants d'ébène naturelle de qualité supérieure prélevés à des peuplements sélectionnés en Sulawesi. Les interventions sylvicoles comprendront des plantations intercalaires d'essences commensales devant faciliter la croissance des plants d'ébène. Les produits attendus de ce projet sont les suivants : i) l'amélioration des programmes de conservation génétique de l'ébène de Macassar : ii) l'aménagement de plantations d'ébène de Macassar avec la participation de parties prenantes locales : iii) une participation accrue des populations riveraines aux travaux de conservation de l'ébène de Macassar : et iv) le recours privilégié à des bois de substitution de l'ébène de Macassar, qui lui sont suffisamment proches, dans les applications pratiques.

(9) PD 748/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités et participation significative des acteurs à la gouvernance forestière afin de concourir à la gestion durable des forêts et à l'amélioration des moyens d'existence des populations tributaires des forêts au Honduras et au Guatemala

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	910 191
Budget OIBT :	US\$	587 961
Agence d'exécution :	US\$	222 030
Autres sources (INAB & ICF) :	US\$	100 200

Agence d'exécution : Rainforest Alliance

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet se fonde sur l'avant-projet RED-PPD 041/11 Rev.2 (F) exécuté par ClientEarth entre septembre 2012 et juin 2013. L'avant-projet avait été conçu pour recueillir des informations sur les contraintes de capacité des parties prenantes et leurs besoins en matière de gouvernance forestière et de participation en vue de proposer un plan de travail destiné à renforcer leurs capacités de manière adaptée à leurs réalités spécifiques dans chacun des pays. Les données quantitatives et qualitatives recueillies tout au long de ce processus ont été compilées, analysées et utilisées pour servir de base à l'élaboration de cette proposition de projet à part entière.

L'objectif de développement proprement dit de ce projet est d'assurer une participation importante et soutenue des bénéficiaires à la gouvernance des forêts, afin d'instaurer la gestion durable des forêts et de constituer des moyens d'existence supplémentaires chez les populations tributaires des forêts dans la région de Mosquitia et dans le parc national Pico Bonito au Honduras, et la biosphère maya, à Alta Verapaz et dans les montagnes de l'Ouest du Guatemala.

Les trois résultats escomptés de ce projet sont les suivants : 1) des conditions habilitantes et des capacités internes mises en place en vue d'établir la conformité au FLEGT, au Lacey Act, et de mettre en œuvre la REDD+ dans les populations tributaires de la forêt et des organismes communautaires de la région de la Mosquitia et du parc national Pico Bonito au Honduras, et dans la biosphère maya, à Alta Verapaz et les montagnes de l'Ouest du Guatemala : 2) Les ONG locales ont renforcé efficacement et durablement chez les acteurs de premier rang la connaissance et l'assimilation de leurs droits, les garanties et les mécanismes de participation effectifs à la gouvernance forestière : et 3) les collectivités locales, territoriales et les administrations centrales infranationaux mobilisent effectivement et de manière durable les ONG

locales et les principales parties prenantes dans la gouvernance forestière et les décisions en matière de politiques publiques.

(10) PD 762/14 Rev.2 (F) Élaboration et mise en œuvre de modes de gestion améliorée qui entretiennent et enrichissent la protection des forêts et de la biodiversité en appui à la GDF dans le cadre d'une exploitation multi-ressources dans les collectivités forestières du Guyana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	701 552
Budget OIBT :	US\$	601 552
GFC :	US\$	100 000

Agence d'exécution : Commission forestière du Guyana (*Guyana Forestry Commission* GFC)

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Bien que le Guyana soit l'un des rares pays des Caraïbes dont le couvert forestier soit en grande partie intact, il est établi que la dégradation et la déforestation que subissent les concessions forestières villageoises, en raison de leur connaissance et de leur compréhension insuffisantes des modes pérennisables de gestion forestière multi-ressources, pourraient devenir gravement problématiques et menacer la biodiversité nationale et mondiale s'il n'y est pas porté remède à temps. La finalité de ce projet est d'aider à briser ce cercle vicieux en améliorant le bien-être socioéconomique des populations riveraines et autochtones tributaires des forêts dans les concessions forestières de l'État qui sont productrices de bois marchand, en les aidant à mettre en œuvre des pratiques de gestion qui préservent ces forêts, renforcent la protection de leur biodiversité et favorisent leur exploitation durable dans un cadre et une optique multi-ressources.

Le projet portera spécifiquement sur le produit 4 de l'Initiative commune de collaboration CDB-OIBT pour la biodiversité des forêts tropicales, qui vise à « améliorer le bien-être des populations locales et des groupes autochtones par le biais de la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles ».

Le projet aidera à la gestion durable des concessions forestières villageoises, dont la préservation de la diversité biologique au Guyana, en identifiant et en évaluant les éléments clés de la biodiversité qui ont besoin d'un renforcement dans les zones du projet : en identifiant et en documentant les actuelles pratiques non pérennisables qui peuvent être contraires à la protection et à la revalorisation de la biodiversité : en développement des techniques, pratiques et plans de gestion novateurs qui aideront à la protection et au renforcement de la diversité identifiée, tout en appuyant l'exploitation durable et multiple, y compris les coupes de bois : en dispensant des formations et un accompagnement devant aider les communautés locales et autochtones à adopter les techniques, pratiques et plans de gestion nouvellement mis au point : et en diffusant la connaissance et l'expérience du projet à d'autres populations riveraines et autochtones tributaires des forêts locales et autochtones au Guyana, à travers des ateliers et d'autres activités de formation.

Les produits escomptés de ce projet sont les suivants : les espèces de la biodiversité potentiellement vulnérables et les pratiques de gestion qui ont sur elles des incidences ou qui les mettent en périls seront identifiées et documentées, à partir de quoi seront élaborées et mises en application des pratiques de

gestion améliorées et novatrices : des techniques et des plans innovants qui favorisent la protection de la biodiversité et son enrichissement, et qui accompagnent des objectifs d'exploitation multi-ressources mis au point et testés sur le terrain : et des modules de formation pour aider les populations riveraines et autochtones tributaires des forêts la zone du projet à adopter des techniques et des plans innovants qui favorisent la protection de la biodiversité et renforcent les objectifs d'une exploitation multi-ressources pérenne, élaborés et mis en œuvre.

(11) PD 765/14 Rev.2 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	792 672
Budget OIBT :	US\$	601 944
INAB :	US\$	190 728

Agence d'exécution : Institut forestier national (INAB)

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Guatemala a un couvert forestier (2010) de 3 722 595 hectares, ce qui représente 34% du territoire national. En 2006 le couvert forestier du pays était estimé à 3 868 708 hectares : ces chiffres représentent une perte nette de 146 112 hectares de forêt, ce qui équivaut à un taux net de déboisement de 1,0 % par an au niveau national (par rapport aux forêts existantes en 2006). Cette évolution est devenue si particulièrement préoccupante que le Guatemala a été identifié comme l'un des pays les plus vulnérables du monde à des événements climatiques extrêmes et autres conditions climatiques défavorables, s'ajoutant aux problèmes de déperdition de la biodiversité et de diminution du volume des biens et services forestiers.

Au cours des deux dernières décennies, le Guatemala a produit des instruments de politiques publiques en faveur de la conservation et de la gestion des forêts, et du reboisement, à travers son Programme d'incitations forestières (PINFOR) et son Programme d'incitations forestières pour petites exploitations forestières et agro-forestières en faire-valoir direct (PINPEP), en mettant au point des outils de réglementation et d'autres devant faciliter leur mise en œuvre. Cependant, malgré les progrès réalisés dans l'administration et l'exploitation durable des ressources forestières du pays, aucun de ces instruments n'a spécifiquement traité la question de la restauration des géo-terroirs forestiers par l'utilisation de l'un des outils mentionnés ci-dessus.

Le Conseil de restauration des massifs forestiers a élaboré une Carte de restauration des forêts, où un total de 3 989 465 hectares a été identifié comme zone à vocation de restauration, laquelle a été subdivisée en quatre catégories : a) aires protégées : b) forêts galeries : c) mangroves : et d) secteurs à vocation forestière ayant des pentes de plus de 50% et une forte capacité de recharge en eau.

Il est ainsi nécessaire d'élaborer une proposition de projet visant la mise en œuvre d'actions de restauration des géo-terroirs forestiers par le biais de stations de restauration pilote mises en place en conformité avec les Lignes directrices OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, ces actions devant être axées sur 4 écosystèmes forestiers stratégiques donnés comme prioritaires par l'Institut national des forêts (INAB) et le Conseil national des aires protégées (CONAP) : forêts de brouillard, forêts sclérophylles, forêts « pins et chênes » et mangroves.

L'objectif de développement du projet est de « freiner la dégradation des forêts et d'améliorer la restauration des écosystèmes forestiers au Guatemala ». Son objectif spécifique est « d'améliorer les actions de restauration des géotrois forestiers par la mise en œuvre d'un mécanisme de restauration de la forêt conforme aux lignes directrices de l'OIBT avec une large participation des parties prenantes principales dans les écosystèmes stratégiques prioritaires ».

(12) PD 772/15 Rev.1 (F) Meilleure application des modèles de croissance et de productivité à la planification de la gestion forestière dans le bassin amazonien (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	191 620
Budget OIBT :	US\$	143 920
Gouvernement du Brésil :	US\$	47 700

Agence d'exécution : *Instituto Floresta Tropical* (Brésil)

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 10 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le projet permettra de développer des outils téléchargeables gratuits de planification de la gestion durable des forêts naturelles mixtes de la région amazonienne : il dispensera des formations et organisera un atelier de « formation des formateurs » à l'utilisation de ces outils. Les données de recherche disponibles à partir des placeaux d'échantillonnage permanent créés de longue date seront synthétisées sous forme de tableaux à l'accès ouvert présentant les principaux paramètres de croissance, et un cadre de modélisation reposant sur la trousse à outils MYRLIN sera actualisé, rendu compatible avec un croisement de plateformes (PC, iOS, Android) et doté d'extensions en l'espèce de composants SIG devant permettre la planification du massif forestier dans son ensemble. Un premier atelier technique posera les bases scientifiques et la conformité avec les lois et les normes de planification de la forêt brésilienne. Un site Web donnera accès à des outils, tableaux de données, guides d'utilisation et matériaux didactiques.

(13) PD 773/15 Rev.1 (F) Restauration et maintien des services écosystémiques dans les pâturages des tropiques humides : critères et techniques d'introduction et l'exploitation des essences indigènes (Mexique)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	304 483,50
Budget OIBT :	US\$	151 200,00
Gouvernement du Mexique :	US\$	153 283,50

Agence d'exécution : INECOL (INSTITUTO DE ECOLOGÍA A.C)

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là.

Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

L'élevage est le mode d'occupation des sols le plus répandu sur les terres forestières mexicaines et c'est également la principale cause de déforestation et de fragmentation des massifs forestiers. Cette perte de couvert forestier met en péril les services écosystémiques, en particulier l'eau et la qualité des sols, l'habitat de la biodiversité, la capacité de régénération naturelle, la capacité de séquestration de CO₂, et la production de produits comestibles et de bois, qui sont autant de services fournis par l'un des écosystèmes les plus riches et les plus productifs du pays. La diminution et la perte potentielle de services environnementaux est une menace pour le développement et le bien-être de la population rurale, et augmentent la pauvreté dans de vastes régions du Mexique et d'Amérique centrale.

Ce projet intégrera les arbres des terres de pâturage comme composante de base de l'habitat jusqu'à absent et pourtant essentiel pour le maintien de la biodiversité locale nécessaire pour assurer une capacité de régénération naturelle, la fertilité des sols et les cycles hydriques dans la région du massif montagneux de Los Tuxtlas. Les dernières poches de forêt de feuillues de montagne du golfe du Mexique se trouvent dans cette région. La proposition contribuera à inverser la perte de diversité biologique et celle qui affecte la fourniture de biens et services en s'appuyant sur les boisés d'arbres indigènes qui ne modifieront pas l'actuel schéma d'occupation des sols. La présence d'arbres dans les pâturages est la première étape du développement d'une culture de reboisement où l'élevage prédomine maintenant en champs ouverts.

Les résultats attendus à l'achèvement du projet comprennent une évaluation du couvert arboré dans la zone cible, ainsi qu'une typologie des pâturages. C'est ainsi que les critères de boisement adéquats ayant été fixés, cela facilitera la poursuite des travaux sur les normes de boisement qui profiteront aux principales parties prenantes (les éleveurs de bovins et leurs familles, et la population locale) ainsi qu'à des acteurs indirects (les utilisateurs de biens et services forestiers). La mise au point des techniques de plantation d'arbres et les sites expérimentaux seront mis en œuvre conjointement avec la population locale et feront l'objet d'une diffusion publique large par le biais d'une campagne de sensibilisation articulée sur des publications et différents médias.

(14) PD 774/15 Rev.2 (F) Mise en œuvre du plan de gestion forestière de la réserve forestière de Chepigana, écorégion de Choco-Darien, comme solution de conservation et d'aménagement d'une aire protégée (Panama)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	930 611,44
Budget OIBT :	US\$	655 213,44
ANCON :	US\$	112 080,00
FEPACHEDA :	US\$	21 238,00
MIAMBIENTE :	US\$	142 080,00

Agence d'exécution : Association nationale pour la conservation de la nature (ANCON)

Approuvé au : Automne 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé lors du cycle des projets de l'automne 2015 par le système d'approbation électronique mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

L'objectif de ce projet est la mise en œuvre du plan de gestion forestière de la réserve forestière Chepigana (RfCH) comme une solution de conservation et de développement durable qui générera des avantages sociaux et économiques pour les communautés locales grâce à l'exploitation durable des ressources forestières. Cette proposition de projet avait été conçue comme s'inscrivant dans le sillage du précédent projet financé par l'OIBT, PD 482/07 (F) « Production forestière et conservation durables avec la participation des populations dans la Réserve forestière de Chepigana en province panaméenne du Darien (2009-2012) », ses activités lui étant complémentaires, les activités de ce dernier comprenaient la mise en œuvre d'actions de gestion forestière, l'élaboration d'un plan de gestion, une évaluation d'impact environnemental et un premier plan annuel des opérations ainsi que la création et la légalisation de la FEPACHEDA, à cela s'ajoutant le renforcement des huit organisations de base qui la composent et des formations dispensées à ces dernières.

Il est à présent nécessaire de mettre en œuvre le Plan général de gestion, qui a été techniquement et juridiquement approuvé par MIAMBIENTE par la résolution DAPVS-001-2015 relative au plan de gestion de la réserve, et la résolution DIGICH-IF-PM005-2014 relative au plan de gestion de la forêt. Un programme intensif de formation à la gestion d'entreprises sera mis en œuvre qui visera à toucher un public composé au minimum de 20% de femmes, auquel participeront la FEPACHEDA et sa branche commerciale la CAFODSA : les thèmes de ces formations seront l'exploitation à faible impact, les transformations primaires et la commercialisation des produits ligneux, pour au moins le premier POA. La stratégie prévoit aussi l'obtention du certificat de contrôle FSC pour les bois commercialisés. Un programme de surveillance de la RFCh sera mis en place avec les membres de la communauté et un plan de surveillance/suivi participatif du projet sera exécuté en tant qu'outil de sensibilisation à l'environnement.

(15) PD 775/15 Rev.1 (F) Gestion et restauration du massif forestier de San Marcos au Guatemala et du Chiapas au Mexique (Guatemala et Mexique)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 305 075
Budget OIBT :	US\$	899 461
UICN	US\$	386 614
INAB	US\$	9 500
CONAFOR :	US\$	9 500

Agence d'exécution : Union international pour la conservation de la nature (UICN)

Approuvé au : Automne 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé lors du cycle des projets de l'automne 2015 par le système d'approbation électronique mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Des forêts de pins et de chênes se répartissent du Mexique au Nicaragua, et on en trouve dans les 74 municipalités de l'État mexicain du Chiapas, et dans 246 municipalités du Guatemala. De même que les forêts de *pinabete* (*Abies guatemalensis* Redher), une espèce endémique au Guatemala : ces forêts se caractérisent par une forte densité démographique et des taux importants de pauvreté et d'exclusion. La fragmentation des massifs forestiers et le déboisement se traduisent par la diversité des modes d'occupation des sols ce qui en retour exerce un regain de pression sur les forêts : leur empiètement par les cultures et l'élevage, l'urbanisation croissante et l'exploitation non pérennisable des ressources. Malgré la présence de zones protégées et la gestion villageoise des forêts dans la zone transfrontalière des deux pays, il devient urgemment nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des instruments et des mécanismes publics et/ou privés, d'échelon local ou régional, qui favorisent la gestion des biens et des services de cet écosystème.

Pour aider à résoudre ce problème, ce projet propose de renforcer la conservation et la restauration des forêts à la frontière entre le Guatemala et le Mexique, par la mise en œuvre d'un modèle gestion territoriale permettant la restauration des massifs forestiers entre ces deux pays.

La zone d'intervention de ce projet comprend l'État mexicain du Chiapas et le département de San Marcos au Guatemala. Les zones où les activités seront mises en œuvre (stations pilotes) comprennent les micro-bassins de El Chespal, Pavencul, Aquiles Serdán, Ignacio Zaragoza, La Soledad, Peloponeso et Toquian Chiquito au Mexique et Esquichá, Coatancito et Chemealon dans les municipalités de Tacaná et San José Ojetenam, et San Marcos au Guatemala : dans ces localités se trouvent les forêts de pins et de chênes du Couloir biologique mésoaméricain.

Le projet sera mis en œuvre en trois phases successives : la première phase de trois ans consistera à concevoir des plans de restauration et à mettre en œuvre des actions dans les zones amont du bassin, en consolidant des modèles d'entreprises devant offrir aux marchés des biens et services sur un mode durable : eau, bois-énergie, denrées alimentaires, carbone, bois d'œuvre, énergie, semences et autres produits riches de potentiel). La deuxième phase de trois ans s'appliquera à la hauteur moyenne des eaux du bassin et la troisième phase de trois ans portera sur la partie aval du bassin où elle appliquera la même démarche que dans les deux phases triennales précédentes, démarche qui aura été validée au terme de la première phase d'exécution.

(16) PD 776/15 Rev.2 (F) Renforcement du système de prévention et de contrôle des feux de végétation pour une gestion durable des plantations de l'ONAB (Bénin)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	564 236
Budget OIBT :	US\$	397 936
Gouvernement du Bénin (ONAB) :	US\$	166 300

Agence d'exécution : Office national du bois (ONAB), en collaboration avec la Direction générale des forêts et des ressources naturelles (DGFRN)

Approuvé au : Printemps 2016

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Dans sa mission de reboisement et de gestion durable des plantations domaniales, l'ONAB est de plus en plus confronté aux effets néfastes des feux de végétation. Chaque année l'ONAB investit de ressources importantes dans la lutte contre les feux, mais les résultats de la gestion des feux ne sont pas à la hauteur des efforts. Le présent projet a été initié pour renforcer le système actuel de prévention et de contrôle des feux en vue de contribuer à la gestion durable des plantations.

Les trois résultats attendus à l'issue de ce projet sont les suivants : (i) les Autorités communales et groupes cibles des populations locales sont associés à la gestion des feux : (ii) Un plan de gestion intégrée des feux est défini : (iii) Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées. À l'issue de projet, il est attendu que les sept communes concernées et les groupes cibles des populations riveraines soient sensibilisés et engagés dans la lutte contre les feux de végétation. Un système d'alerte et de suivi des feux sera mis en place et fonctionnel. Ce système permettra de sécuriser les plantations forestières contre les feux, de réduire les dégâts causés à ces plantations par les feux et d'améliorer les revenus des populations locales.

(17) PD 778/15 Rev.1 (F) Gestion forestière durable, conservation de la diversité biologique et promotion des terroirs en vue d'une production socio-écologique dans les territoires indigènes du micro-bassin versant de l'Uwalcox dans le secteur ouest de l'altiplano guatémaltèque (Guatemala)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	838 002,60
Budget OIBT :	US\$	699 581,00
Asociación Vivamos Mejor :	US\$	138 421,60

Agence d'exécution : Asociación Vivamos Mejor

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le projet permettra de promouvoir la conservation de la diversité biologique, la gestion durable des forêts et l'agro-foresterie villageoise dans le micro-bassin versant de la rivière Uwalcox pour favoriser l'adaptation au changement climatique et améliorer le niveau de vie des communautés autochtones au Guatemala, en mettant en œuvre des pratiques de gestion intégrés dans le micro-bassin versant. Il recourra à une démarche participative pour planifier la gestion durable des forêts et la conservation de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers tropicaux (forêt pins et chênes et forêts de brouillard) dans le micro-bassin versant de l'Uwalcox, comme stratégie d'adaptation et d'atténuation de la variabilité et du changement climatiques. En outre, il favorisera la mise en valeur de géoterroirs de production socio-écologique par la restauration du couvert forestier et agro-forestier dans les massifs forestiers à présent déboisés ou reconvertis en terres agricoles, cela dans le cadre une stratégie visant à favoriser la connectivité écologique entre peuplements forestiers et à renforcer l'autonomie alimentaire des communautés autochtones dans le micro-bassin versant de l'Uwalcox.

(18) PD 780/15 Rev.3 (F) Reboisements pérennes en essences indigènes complétés par des moyens d'existence des femmes résilients au climat dans six collectivités rurales des districts ghanéens d'Akwapim et du Haut-Krobo

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	510 390
Budget OIBT :	US\$	403 570
Gouvernement du Ghana / AE :	US\$	106 820

Agence d'exécution : PITRIS CONSULT, en collaboration avec l'ONG *Forests of Hope*

Approuvé au : Printemps 2016

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce

moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet est axé sur les femmes (sur la justice et l'égalité hommes-femmes) dans le monde rural : il sera exécuté dans six communautés rurales des districts d'Akwapim et Upper Krobo dans l'est du Ghana. Il doit mettre sur pied un processus participatif qui induit des pratiques optimales susceptibles de conduire à la gestion durable des forêts (GDF) dans les domaines forestiers privés hors réserve d'Akwapim rural et Upper Krobo au Ghana.

Le but de ce projet est de faire la démonstration pratique, d'alimenter et de promouvoir sur un mode réciproque l'idée que des essences à bois d'œuvre tropical professionnellement exploitées en complantation par des groupes de femmes dans des opérations de reboisement opérées dans des espaces dégradés hors réserves (avec des systèmes de cultures vivrières appartenant aux paysans et suggérés par eux sous espèces arborées de couverture), peuvent constituer une importante contribution au reverdissement du Ghana. Les espèces arborées tropicales indigènes qui ont été retenues pour ces reboisements sont le wawa, l'ofrom, l'émiré, le mansonnia, le dahoma, le bois de rose, et l'acajou d'Afrique de l'Ouest. Ce projet doit contribuer à optimiser l'économie rurale en combattant la pauvreté dans un certain nombre de collectivités locales qui seront associées à son exécution.

(19) PD 785/15 Rev.1 (F) Gestion phytosanitaire des plantations forestières commerciales dans les tropiques humides (Mexique)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	2 583 514,90
Budget OIBT :	US\$	1 497 321,61
Gouvernement du Mexique :	US\$	1 086 193,29

Agence d'exécution : Institut national de recherche sur les forêts, l'agriculture et l'élevage (INIFAP)

Approuvé au : Automne 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Les plantations d'essences forestières à bois marchand ou "plantations forestières commerciales" (PFC) constituent une solution permettant d'ôter une part de la pression sur les massifs forestiers naturels dans les zones tropicales humides du golfe du Mexique et des plaines du sud du Mexique : elles offrent aussi une option de reconversion productive des terres abandonnées. Cependant les PFC sont fréquemment touchées par des problèmes phytosanitaires aux conséquences néfastes sur les volumes et la qualité du bois produit. Les problèmes de santé des végétaux augmentent les coûts de revient des plantations, au point de conduire à leur abandon, ce qui en fait autant de foyers pathogènes.

Le projet traite les problèmes phytosanitaires en recourant à la prévention, en visant leur maîtrise et une démarche de coexistence. Il se fonde sur le constat que nombre de ces problèmes ont pour origine des semences de qualité médiocre et une faible variabilité génétique du matériel végétal mis en œuvre dans ces plantations, le stress environnemental sur les espèces établies dans des zones inadaptées, et enfin une gestion sanitaire des végétaux insuffisante ou appliquée sur des rythmes inadaptés. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : concevoir un programme de gestion phytosanitaire des PFC pour

sept essences à bois d'oeuvre (*Pinus caribaea* var. *hondurensis*, *Cedrela odorata*, *Swietenia macrophylla*, *Tectona grandis*, *Gmelina arborea*, *Eucalyptus urophylla* et *E. grandis*) : et améliorer la planification des PFC par un descriptif du milieu et la délimitation de zones offrant des potentialités, l'augmentation des sources génétiques d'espèces indigènes et l'amélioration des pratiques spécifiques pour la phase de croissance en pépinière.

Les résultats de ce projet aideront à définir et délimiter les foyers actuels et probables des ravageurs et des maladies touchant les PFC, du point de vue régional. Ces éléments seront exploités pour hiérarchiser les ravageurs et les maladies dans le but de concevoir et de valider des stratégies de lutte, à partir des données épidémiologiques provenant des pépinières et des PFC. En outre, des critères seront élaborés devant permettre la sélection et la conservation du matériel de propagation associé aux pratiques pépiniéristes correspondant à la production de végétaux vigoureux. Seront associés à la validation des aménagistes de PFC ce qui doit permettre l'appropriation des données produites et des résultats du projet. En outre, la diffusion des acquis s'effectuera par le biais de cours destinés aux experts techniques et aux personnes en charge des PFC, par des publications sur papier et des visites in situ aux unités de validation

(20) PD 794/15 Rev.1 (F) Conservation et exploitation durable des ressources de la mangrove dans la province d'El Oro, sud de l'Équateur

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	884 603
Budget OIBT :	US\$	724 391
Ministère équatorien de l'Environnement :	US\$	32 462
HIVOS :	US\$	70 198
UOPPAO :	US\$	57 552

Agence d'exécution : *INSTITUTO HUMANISTA PARA LA COOPERACIÓN CON LOS PAÍSES EN DESARROLLO – HIVOS* en collaboration avec les Sous-secrétariats du patrimoine naturel et de l'aménagement des littoraux marins, Programme SOCIO BOSQUE /SOCIO MANGLAR, et le Réseau de petites organisations de pêcheurs d'El Oro (UOPPAO)

Approuvé au : Automne 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

La conservation et l'exploitation pérennes des mangroves dans la province méridionale d'El Oro sont menacées par la mauvaise gouvernance et une piètre gestion des écosystèmes. Le projet permettra de réduire cette menace et d'assurer la subsistance et le renforcement des modes de vie des populations riveraines en étendant les secteurs protégés et les concessions, en renforçant le pouvoir des autorités et celui des organisations de concessionnaires en vue d'améliorer leur gouvernance : et en renforçant la gestion, la production et en pérennisant le commerce des biens et services issus de la mangrove en vue d'augmenter le niveau de vie des exploitant de cet écosystème.

En fin de projet, le modèle de conservation de la mangrove d'El Oro sera consolidé avec un couloir de conservation et une proposition de gestion intégrée de ces écosystèmes. Les autorités disposeront alors des outils, du personnel qualifié et d'accords interinstitutionnels pour une meilleure gestion, un meilleur suivi et un meilleur contrôle des concessions. Le réseau d'organisations de titulaires de concession sera renforcé dans son rôle de plateforme organisée et d'unité locale formée aux techniques d'amélioration de la gouvernance dans ce secteur géographique et chargée d'entretenir les mesures incitatives de l'Etat : 50 % des

concessions de la région disposeront d'indicateurs de gouvernance solides. De plus, elles disposeront de la formation et des infrastructures opérationnelles leur permettant de fournir un soutien à leurs affiliés dans la gestion durable des biens et services écosystémiques par trois filières : produits de la pêche (mollusques et crabes), tourisme et artisanat. Les utilisateurs non organisés et la population en général seront mieux informés et conscients de l'importance de la conservation et de la gestion de cet écosystème.

(21) PD 802/15 Rev.2 (F) Renforcement de la capacité des communautés villageoises riveraines en matière de restauration, de gestion et de gouvernance des forêts classées de Founou et de Wani dans le cercle de Macina, Région de Ségou (Mali)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	614 814
Budget OIBT :	US\$	486 586
Agence d'exécution :	US\$	128 228

Agence d'exécution : Association pour le Développement et l'Auto-gouvernance au Mali (ADAM), en collaboration avec la Direction des Eaux et Forêts (DEF)

Approuvé au : Printemps 2016

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Mali est un vaste pays sahélien enclavé au coeur de l'Afrique de l'ouest. Il couvre une superficie de 1 241 138 km² dont près de 60% appartiennent à la zone désertique. Le secteur forestier malien est marqué par une dégradation continue des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier à cause de la précarité climatique du pays, de la baisse de la productivité et de la production des formations forestières, de l'augmentation constante de la demande en produits ligneux notamment en bois-énergie, conséquence de l'explosion démographique, de la paupérisation continue des populations, de l'instabilité du cadre institutionnel de gestion des ressources et de l'évolution des textes législatifs. L'adoption récente de la Politique Forestière Nationale (PFN) par le gouvernement malien vise à réorganiser la gestion des ressources forestières du pays dans un cadre global économique, technique et social plus adéquat. La mise en œuvre de la politique forestière accorde une place importante à la société civile et aux opérateurs privés, afin d'assurer une gestion durable et participative des ressources forestières du pays. Les forêts classées de Founou et de Wani (8720 ha) se situent sur la rive droite du fleuve Niger. Elles se caractérisent toutes deux par une dégradation continue qui s'explique par les facteurs susmentionnés.

Afin de permettre aux forêts de jouer leur rôle au regard des besoins du développement, leur restauration et leur protection s'avèrent nécessaire pour le bien-être des populations riveraines. Dans ce contexte, ce projet vise à contribuer à la gestion durable des ressources forestières des forêts classées et à améliorer les moyens d'existence des riverains de ces forêts. Plus spécifiquement, ce projet envisage d'assurer la gestion durable des forêts classées de Founou et de Wani par le renforcement de la capacité de gestion des communautés villageoises riveraines en matière de restauration, de planification, de contrôle et de suivi de ces deux forêts classées, en vue d'améliorer leur revenus.

Les acquis attendus du projet sont : (i) une meilleure exploitation et une meilleure gestion des formations forestières des forêts classées, afin d'assurer leurs fonctions sociale, économique et environnementale grâce aux activités de restauration, ainsi que (ii) l'amélioration des revenus tirés des forêts et une bonne gouvernance dans l'exploitation et la gestion des forêts classées tout en renforçant la capacité organisationnelle, institutionnelle et technique des populations locales.

(22) PD 822/16 Rev.1 (F) Production, conservation et gestion durable des semences forestières au Bénin

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	709 848
Budget OIBT :	US\$	574 448
Gouvernement du Bénin (ONAB) :	US\$	135 400

Agence d'exécution : OFFICE NATIONAL DU BOIS (ONAB) en collaboration avec LA DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES (DGFRN)

Approuvé au : Printemps 2016

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet d'amélioration de la production, de la conservation et de la gestion des semences forestières au Bénin a été initié par l'Office National du Bois qui a pour mission principale la restauration du patrimoine forestier de l'État et la production du bois d'œuvre. Dans sa mission de reboisement, l'ONAB est confronté à la non disponibilité des semences de qualité en quantité suffisante. Ce projet vise à assurer un approvisionnement durable en semences forestières pour satisfaire aux besoins de l'ONAB et des acteurs privés et publics du reboisement au Bénin.

La mise en œuvre de ce projet permettra de mettre en place des sources de fiables et opérationnelles de semences forestières de qualité, et d'utiliser les méthodes appropriées de récolte, de traitement, de conservation et de distribution des semences forestières de qualité. Le but final est de rendre disponible du matériel végétal performant pour les activités de reboisement essentiellement consacrées à la réhabilitation des paysages forestiers dégradés du Bénin. Les trois résultats attendus à l'issue de ce projet sont les suivants : (i) le système de production des semences forestières de qualité est amélioré (ii) les capacités de gestion et de conservation des semences forestières de qualité de l'ONAB sont renforcées, (iii) les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées.

(23) PD 824/16 Rev.1 (F) Promotion du développement et de l'exploitation durables des ressources de l'essence *kemenyan* (*Styrax* spp.) en y associant les acteurs locaux de la région de Toba dans la province indonésienne de Nord Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	697 954
Budget OIBT :	US\$	564 894
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	133 060

Agence d'exécution : Agence de vulgarization et de développement des ressources humaines (EHRDA)
Ministère de l'Environnement et des Forêts (MOEF) en collaboration avec l'Institut Aek Nauli de recherche forestière (ANFRI)

Approuvé au : Printemps 2016

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cycle des projets du printemps 2016 mais demeure en attente de son financement.

L'objectif d'ensemble de ce projet consiste à œuvrer aux intérêts des acteurs locaux de la conservation et de la valorisation du *kemenyan* (*Styrax* spp.) à travers une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines. Son objectif spécifique consiste à mettre en œuvre une stratégie adéquate de valorisation et d'exploitation durables du kemenyan dans la région de Toba en province de Sumatra Nord. Les résultats attendus de ce projet sont les suivants : i) renforcement du soutien des collectivités territoriales à la valorisation et à l'exploitation du kemenyan ; ii) participation favorisée des populations riveraines à l'exploitation du kemenyan ; et iii) intérêts soutenu des populations riveraines pour le développement des plantations de kemenyan. Le projet sera mis en œuvre de manière participative en y associant les acteurs locaux, y compris les collectivités territoriales, les populations riveraines, les ONG, les universités et les professionnels. En vue de minimiser les risques, le soutien des collectivités territoriales et la coopération des populations riveraines doivent être assurés dès les premiers temps de la mise en œuvre du projet.

D. PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

- (1) PD 618/11 Rev.4 (F) Création d'un système d'informations spatiales sur les ressources forestières (SPA-FRIS) dans la province indonésienne de West Papua (Indonésie)
- (2) PD 684/13 Rev.3 (F) Amélioration de l'accès aux marchés et des résultats économiques pour les collectivités locales cultivant le teck (*Tectona grandis*) sur les terres agricoles dans la zone de transition entre la forêt et la savane au Ghana
- (3) PD 717/13 Rev.2 (F) Enrichissement de jeunes plantations forestières avec des PFNL destinés à améliorer les moyens d'existence et à accompagner les populations riveraines des forêts dans le district d'Atwima Mponua du Ghana en vue de garantir et de protéger les ressources grâce à une gestion forestière pérenne (Ghana)
- (4) PD 742/14 Rev.1 (F) Renforcement des capacités locales à assurer la gestion des forêts secondaires et forêts primaires rélictuelles dans les provinces de Coronel Portillo et Padre Abad du département péruvien d'Ucayali (Pérou)
- (5) PD 733/14 Rev.2 (F) Favoriser la restauration des forêts par une exploitation multi-ressources des terres forestières dégradées dans la réserve forestière d'Anwhiaso East au Ghana
- (6) PD 747/14 Rev.1 (F) Renforcement de la gestion des forêts communautaires par l'enseignement de formations à la sylviculture et la vulgarisation sylvicole au Guatemala
- (7) PD 752/14 Rev.1 (F) Restauration des massifs de mangrove : une perspective de développement social sur le site Ramsar du lagon d'Alvarado à Veracruz au Mexique

● TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Il y a un (1) avant-projet approuvé aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a quatre (4) avant-projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que cinq (5) avant-projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en quatre catégories :

A. Les avant-projets en cours d'exécution effective :

- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue :
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité : et
- D. Les avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces avant-projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations.

A. AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PPD 94/04 Rev.1 (F) Avant-projets en cours d'exécution

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	64,128
Budget OIBT :		US\$	52,402
Gouvernement du Japon :	US\$	37,402	
Gouvernement des Etats-Unis. :	US\$	15,000	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	11,726

Agence d'exécution : Ministère des Eaux et Forêts

Approuvé au : Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)

Date de lancement et durée : novembre 2006 / 6 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Prorogation jusqu'en février 2008 [CRF(XLI)]

Cet avant-projet de six mois fut approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session à Interlaken (Suisse) en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 14 janvier 2005. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en novembre 2006. Une prorogation a été accordée à cet avant-projet jusqu'en février 2008 sans financement OIBT supplémentaire, par le Comité du reboisement et de la gestion forestière à sa quarante et unième session, sur la foi d'une demande officielle à cet effet assortie d'une justification et accompagnée d'un plan des travaux et d'un budget détaillés.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à l'aménagement durable des forêts de Côte d'Ivoire. Il vise de manière spécifique à mieux connaître l'état actuel des ressources forestières et celui de l'outil de gestion au sortir du conflit, afin de jeter les bases d'une meilleure élaboration des politiques forestières.

La plupart des activités de l'avant-projet sont achevées. Cependant, la présentation du rapport technique final opérant la synthèse des résultats et les conclusions des rapports de consultants, ainsi que celle du rapport d'achèvement, ont été retardées en raison du long processus de validation en Côte d'Ivoire, qui requiert la participation de tous les acteurs concernés. La présentation de ces rapports a été encore retardée par l'agitation socio-politique pré-électorale et post-électorale en Côte d'Ivoire, de 2008 à 2011.

Le Secrétariat a prié instamment l'agence d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour remettre le rapport technique, le rapport d'achèvement, ainsi que le rapport d'audit financier, fin mars 2016 au plus tard. L'avis de clôture a été envoyé en avril 2016 en priant instamment l'agence d'exécution de remettre le rapport d'achèvement et le dernier rapport d'audit financier, faute de quoi, la mise à terme de ce projet sera préconisée par le Comité en sa cinquantième session en novembre 2016.

B. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE LEUR CONVENTION D'EXÉCUTION

Aucun.

C. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE FINANCEMENT

(1) PPD 178/14 Rev.2 (F) Appui à la réalisation des ceintures vertes autour des parcs nationaux de Bouba Ndjidda, Benoué, Faro et Waza (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	99,890
Budget OIBT :	US\$	86,240
Gouvernement du Cameroun :	US\$	13,650

Agence d'exécution : Direction de la Faune et des Aires Protégées
DFAP) /MINFOF

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 6 mois

Ce projet de six mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à la conservation et à la protection de la biodiversité à travers la sécurisation des parcs nationaux Bénoué, Faro, Bouba Djidda et Waza et le développement de la foresterie villageoise. Plus spécifiquement, il vise à produire des informations complémentaires à l'élaboration d'un projet d'appui à la réalisation des ceintures vertes dans les parcs nationaux de Bouba Ndjidda, Faro, Bénoué et Waza.

(2) PPD 182/15 Rev.1 (F) Appui aux communautés des aires protégées dans les plaines d'Afram afin d'entreprendre la gestion intégrée d'essences à bois marchand sur les territoires des communes (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	92,432
Budget OIBT :	US\$	79,072
Gouvernement du Ghana :	US\$	13,360 (en nature)

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)*

Approuvé au : Automne 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 6 mois

Cet avant-projet de 6 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation.

L'objectif de ce avant-projet est d'élaborer une proposition de projet à part entière qui sera soumise à l'OIBT sur « l'appui aux communautés des aires protégées dans les plaines d'Afram en vue de leur mobilisation dans la planification et la gestion des espèces de bois marchand dans les terres communautaires intégrée comme moyen de gestion des espèces arborées tropicale et d'amélioration des conditions de vie des communautés rurales ». Le projet vise de manière spécifique à réintroduire le charbon de bois et d'autres espèces d'arbres forestiers menacées sur les territoire communaux entourant les aires

protégées, afin d'améliorer l'offre de combustible et de bois de construction auprès des populations riveraines.

(3) PPD 184/15 Rev.2 (F) Mise au point d'un système de paiement des services environnementaux pour des groupes de populations riveraines et des aménageurs privés de plantations forestières sur des terres dégradées au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	86,880
Budget OIBT :	US\$	76,440
Gouvernement du Ghana :	US\$	10,440

Agence d'exécution : Forestry Research Institute of Ghana (FORIG), en collaboration avec le *Resource Management Support Center* de la Commission forestière (FC)

Approuvé au : Printemps 2016

Date de lancement et durée : à déterminer / 12 mois

Cet avant-projet de 12 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation.

Le projet qui doit être élaboré à partir de cet avant-projet vise à contribuer à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (DFD) par le développement d'un système de paiement des services écosystémiques fournis par la forêt (PFES), en vue de l'aménagement par des groupements locaux de plantation forestières sur sols dégradés. Cet avant-projet vise à recueillir et à traiter les éléments d'un état des lieux initial avant de formuler une proposition adaptée d'application d'un PFES qui doit inciter les agriculteurs et les particuliers à mettre en place et à conduire des plantations forestières sur des sols dégradés.

(4) PPD 185/16 Rev.1 (F) Sauvegarde des essences à bois d'œuvre rares, endémiques et menacées des Ghâts occidentaux (Inde) en favorisant l'agroforesterie et le reboisement des terres dégradées (Inde)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	68,112
Budget OIBT :	US\$	51,700
Gouvernement de l'Inde :	US\$	16,412

Agence d'exécution : *M S Swaminathan Research Foundation* en collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune de l'Etat du Kerala et du Partenariat international pour l'initiative de Satoyama

Approuvé au : Printemps 2016

Date de lancement et durée : À déterminer / 18 mois

Cet avant-projet vise à promouvoir la conservation et l'exploitation durable d'une sélection d'espèces rares, endémiques et menacées des Ghâts occidentaux par le biais d'une recherche-action intégrée dans un cadre "4C" comprenant les aspects de conservation, de culture, de consommation et commerce. Cet objectif

sera atteint grâce à l'augmentation de la population sauvage des essences retenues dans les massifs forestiers dégradés de quelques corridors d'importance déterminante dans district de Wayanad au Kerala et aussi dans les territoires communautés et des exploitations agricoles. Environ 600 espèces arborées sont menacées d'extinction en Inde avec un pourcentage important situé dans le sud du pays, principalement dans les Ghâts occidentaux, même si des mesures aient été prises pour sauver quelques-unes des espèces rares, endémiques et menacées. Les travaux d'avant-projet conduiront à la formulation d'une proposition de projet de longue haleine dont l'objectif sera de sauvegarder les essences rares, endémiques et menacées productrices de bois d'œuvre dans les Ghâts occidentaux (Inde) en favorisant l'agro-foresterie et le reboisement des secteurs dégradés.

D. AVANT-PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

- (1) PPD 169/13 Rev.2 (F) Identification d'un projet pour la reforestation et l'aménagement du grand massif forestier de Ndjock-Lipan dans la commune de Bondjock, département du Nyong et Kélé, région du centre au Cameroun
- (2) PPD 170/13 Rev.2 (F) Identification d'un projet d'appui à la régénération naturelle et aux plantations forestières dans le Mbam et Kim (Cameroun)
- (3) PPD 177/14 Rev.1 (F) Inventaire des écosystèmes de mangrove et développement d'un plan de gestion au Gabon
- (4) PPD 180/14 Rev.1 (F) Avant-projet pour la restauration et la gestion durable des mangroves de la zone côtière de la Côte d'Ivoire
- (5) PPD 181/14 Rev.1 (F) Étude de faisabilité des paiements pour les services liés aux écosystèmes des forêts au Bénin

* * *